

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2022_066

OBJET : Compte administratif 2021 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Le conseil, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques COQUELIN, élu conformément aux conditions de l'article 2121-14 du CGCT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		7 094 414,27		16 966 291,98	0,00	24 060 706,25
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		9 702 656,32				9 702 656,32
Opérations de l'exercice	17 673 629,01	15 311 320,81	150 431 688,33	158 707 203,02	168 105 317,34	174 018 523,83
Restes à réaliser	26 809 171,44	2 735 867,91			26 809 171,44	2 735 867,91
TOTAUX	44 482 800,45	34 844 259,31	150 431 688,33	175 673 495,00	194 914 488,78	210 517 754,31
RESULTATS	9 638 541,14			25 241 806,67		15 603 265,53
COMPTE DU BUDGET ANNEXE GOLF						
Résultats reportés	11 188,92				11 188,92	
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		7 940,72				7 940,72
Opérations de l'exercice	8 320,29	0,00	22 243,52	30 563,81	30 563,81	30 563,81
Restes à réaliser						
TOTAUX	19 509,21	7 940,72	22 243,52	30 563,81	41 752,73	38 504,53
RESULTATS	11 568,49			8 320,29	3 248,20	
COMPTE DU BUDGET ANNEXE ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME						
Résultats reportés		64 282,07		7 322,60	0,00	71 604,67
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	36 603,25	29 258,30	193 962,33	197 970,12	230 565,58	227 228,42
Restes à réaliser	50 287,02				50 287,02	0,00

TOTAUX	86 890,27	93 540,37	193 962,33	205 292,72	280 852,60	298 833,09
RESULTATS		6 650,10		11 330,39		17 980,49

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT TTC					
Résultats reportés		589 443,00		19 200,77	0,00	608 643,77
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	697 920,63	495 396,00	269 266,50	279 072,13	967 187,13	774 468,13
Restes à réaliser	221 882,00	87 254,00			221 882,00	87 254,00
TOTAUX	919 802,63	1 172 093,00	269 266,50	298 272,90	1 189 069,13	1 470 365,90
RESULTATS		252 290,37		29 006,40		281 296,77

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE CINEMA					
Résultats reportés	70 338,34				70 338,34	0,00
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		4 577,00				4 577,00
Opérations de l'exercice	716 541,15	361 533,70	54 230,22	65 980,22	770 771,37	427 513,92
Restes à réaliser	117 248,89	186 000,00			117 248,89	186 000,00
TOTAUX	904 128,38	552 110,70	54 230,22	65 980,22	958 358,60	618 090,92
RESULTATS	352 017,68			11 750,00	340 267,68	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE PORT DIELETTE					
Résultats reportés	1 531 459,83				1 531 459,83	0,00
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		172 496,33				172 496,33
Opérations de l'exercice	699 280,54	120 892,07	1 061 765,54	1 068 842,41	1 761 046,08	1 189 734,48
Restes à réaliser	165 785,47	1 300 000,00			165 785,47	1 300 000,00
TOTAUX	2 396 525,84	1 593 388,40	1 061 765,54	1 068 842,41	3 458 291,38	2 662 230,81
RESULTATS	803 137,44			7 076,87	796 060,57	

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M4					
Résultats reportés	314 595,92			157 044,75	314 595,92	157 044,75
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	822 591,10	1 201 137,38	266 107,37	388 803,26	1 088 698,47	1 589 940,64
Restes à réaliser	298 289,74				298 289,74	0,00
TOTAUX	1 435 476,76	1 201 137,38	266 107,37	545 848,01	1 701 584,13	1 746 985,39
RESULTATS	234 339,38			279 740,64		45 401,26

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE EAU					
Résultats reportés		2 235 804,69		19 534 683,60	0,00	21 770 488,29
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	8 124 881,65	5 032 580,18	19 274 003,11	21 216 505,51	27 398 884,76	26 249 085,69
Restes à réaliser	4 121 682,82	1 947 847,00			4 121 682,82	1 947 847,00
TOTAUX	12 246 564,47	9 216 231,87	19 274 003,11	40 751 189,11	31 520 567,58	49 967 420,98
RESULTATS	3 030 332,60			21 477 186,00		18 446 853,40
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT HT					
Résultats reportés		10 777 988,75		6 903 639,74	0,00	17 681 628,49
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	7 098 365,27	6 886 312,44	18 199 054,48	22 045 385,17	25 297 419,75	28 931 697,61
Restes à réaliser	2 669 365,47	414 266,88			2 669 365,47	414 266,88
TOTAUX	9 767 730,74	18 078 568,07	18 199 054,48	28 949 024,91	27 966 785,22	47 027 592,98
RESULTATS		8 310 837,33		10 749 970,43		19 060 807,76
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE VENTE					
Résultats reportés	946 700,67		69 412,15		1 016 112,82	0,00
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	3 647 656,53	2 652 563,17	3 684 762,05	3 686 033,46	7 332 418,58	6 338 596,63
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX	4 594 357,20	2 652 563,17	3 754 174,20	3 686 033,46	8 348 531,40	6 338 596,63
RESULTATS	1 941 794,03		68 140,74		2 009 934,77	
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCATIONS M14					
Résultats reportés		568 570,09		1 034 229,45	0,00	1 602 799,54
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	453 407,68	509 833,54	756 660,86	1 239 326,55	1 210 068,54	1 749 160,09
Restes à réaliser	101 959,85	58 500,00			101 959,85	58 500,00
TOTAUX	555 367,53	1 136 903,63	756 660,86	2 273 556,00	1 312 028,39	3 410 459,63
RESULTATS		581 536,10		1 516 895,14		2 098 431,24

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE ABATTOIR					
Résultats reportés		18 487,49	8 205,59		8 205,59	18 487,49
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	251 981,14	256 325,14	142 500,09	165 610,95	394 481,23	421 936,09
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX	251 981,14	274 812,63	150 705,68	165 610,95	402 686,82	440 423,58
RESULTATS		22 831,49		14 905,27		37 736,76
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
Résultats reportés	4 469 265,16			824 221,31	4 469 265,16	824 221,31
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	4 201 513,99	2 855 444,42	19 645 460,24	19 477 590,40	23 846 974,23	22 333 034,82
Restes à réaliser	3 867 229,29	335 622,83			3 867 229,29	335 622,83
TOTAUX	12 538 008,44	3 191 067,25	19 645 460,24	20 301 811,71	32 183 468,68	23 492 878,96
RESULTATS	9 346 941,19			656 351,47	8 690 589,72	
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE DMA M4					
Résultats reportés		967 025,87		685 249,83	0,00	1 652 275,70
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement						0,00
Opérations de l'exercice	108 831,17	306 621,80	1 993 822,25	2 305 907,54	2 102 653,42	2 612 529,34
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX	108 831,17	1 273 647,67	1 993 822,25	2 991 157,37	2 102 653,42	4 264 805,04
RESULTATS		1 164 816,50		997 335,12		2 162 151,62
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
	COMPTE DU BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS					
Résultats reportés	240 284,11			3 654 056,29	240 284,11	3 654 056,29
Affectation excédent d'exploitation en section d'investissement		284 595,13				284 595,13
Opérations de l'exercice	1 021 847,32	691 390,17	12 969 933,30	14 737 396,36	13 991 780,62	15 428 786,53
Restes à réaliser	3 022 019,21	2 031 713,74			3 022 019,21	2 031 713,74
TOTAUX	4 284 150,64	3 007 699,04	12 969 933,30	18 391 452,65	17 254 083,94	21 399 151,69
RESULTATS	1 276 451,60			5 421 519,35		4 145 067,75

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 170 - Contre : 0 - Abstentions : 6- Le Président sort et laisse la présidence à Monsieur Jacques COQUELIN. Il n'assiste pas à la présentation et ne prend pas part au vote) pour :

- **Constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser et approuver les états joints en annexe,
- **Approuver** le compte administratif retraçant l'exécution budgétaire de l'exercice 2021,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :

Rapport de présentation Compte administratif 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

28 JUIN 2022

Date d'envoi de la convocation : le 17/06/2022

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 141

Nombre de votants : 176

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT

L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, VIDEGRAIN Arlette suppléante de AMIOT Guy, ANTOINE Joanna, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joséphine suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BLANQUET Jean-Philippe suppléant de BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie (A partir de 19h45), CRESPIN Francis, CROIZER Alain (A partir de 18h39), D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène (A partir de 18h56), FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent (Jusqu'à 19h45), HEBERT Karine, HELAOUET Georges, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, GRATIEN Jacques suppléant de LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, BRISION Fabienne suppléante de LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LEROSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MORIN Daniel (A partir de 18h40), COUVREUR Pascale suppléante de MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-

Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine (A partir de 19h45) TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations :

AMBROIS Anne à SIMONIN Philippe, AMIOT Florence à PERRIER Didier, ARRIVÉ Benoît à CATHERINE Arnaud, BROQUAIRE Guy à SAGET Eddy, COLLAS Hubert à GANCEL Daniel, COUPÉ Stéphanie à BERHAULT Bernard (Jusqu'à 19h45), CROIZER Alain à COQUELIN Jacques (Jusqu'à 18h39), DESTRES Henri à BARBÉ Stéphane, FAGNEN Sébastien à LEJAMTEL Ralph, FIDELIN Benoît à LAMOTTE Jean-François, FRANCOISE Bruno à HEBERT Karine, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à VASSAL Emmanuel, HAYÉ Laurent à LEBLOND Auguste (A partir de 19h45), HEBERT Dominique à CATHERINE Arnaud, HERY Sophie à MARGUERITTE Camille, KRIMI Sonia à PEROTTE Thomas, LE DANOIS Francis à HURLLOT Juliette, LE POITTEVIN Lydie à VASSAL Emmanuel, LEFAIX-VERON Odile à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEJEUNE Pierre-François à TAVARD Agnès, LELONG Gilles à MARTIN Patrice, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam, LEPOITTEVIN Gilbert à GRUNEWALD Martine, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MORIN Daniel à LAINE Sylvie (Jusqu'à 18h40), MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, PIC Anna à GRUNEWALD Martine, PLAINEAU Nadège à MARTIN Patrice, ROUELLÉ Maurice à BERHAULT Bernard, ROUSSEAU François à MABIRE Edouard, SOURISSE Claudine à LEFRANC Bernard (Jusqu'à 19h45), VARENNE Valérie à HULIN Bertrand.

Absents/Excusés :

AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, BALDACCI Nathalie, BERNARD Christian, BOUSSELMAME Nouredine, BROQUET Patrick, BURNOUF Elisabeth, GODAN Dominique, HUREL Karine, LECHEVALIER Isabelle, LEFAUCONNIER François, LEPLEY Bruno, MAGHE Jean-Michel, TARIN Sandrine, VASSELIN Jean-Paul.

RAPPORT DE
PRESENTATION
DU

COMPTE
ADMINISTRATIF
2021



leCotentin
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Introduction générale.....	6
L'exécution du Budget principal.....	9
I. Les dépenses de fonctionnement	9
A. Le taux d'emploi des crédits	9
B. Les dépenses de fonctionnement.....	10
1) Les charges à caractère général (chapitre 011)	12
2) Les charges de personnel (chapitre 012)	14
3) Les atténuations de produits (chapitre 014)	16
4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65).....	17
5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66)	18
II. Les recettes de fonctionnement	19
A. Le taux d'emploi des crédits	19
B. Les recettes de fonctionnement.....	19
1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)	20
2) Les ressources fiscales (chapitre 73)	22
3) Les dotations et participations (chapitre 74).....	25
4) Les produits de gestion (chapitre 75)	27
5) Les produits exceptionnels larges.....	27
III. Les soldes intermédiaires de gestion	27
IV. La section d'investissement.....	29
A. Les dépenses d'investissement hors dette	29
B. Le financement des dépenses d'investissement	31
V. Les restes à réaliser	32
VI. La dette du budget principal.....	32
A. Le stock de la dette	32
B. Structure de la dette	33
C. Plan d'extinction.....	34
VII. Analyse des déchets ménagers et assimilés financés par la teom	34
A. La section de fonctionnement	34
1) Les dépenses de fonctionnement	34
2) Les recettes de fonctionnement	36
B. Equilibre propre au compte déchets ménagers	36

C. La section d'investissement	37
--------------------------------------	----

L'exécution des budgets annexes 38

I. Budget annexe transports..... 38

A. La section de fonctionnement	38
1) Les dépenses de fonctionnement	38
2) Les recettes de fonctionnement	40
B. Les soldes intermédiaires de gestion.....	42
C. La section d'investissement	43
D. La dette	44

II. Budget annexe de l'eau 45

A. Les charges d'exploitation	45
1) Les charges à caractère général	46
2) Les autres charges d'exploitation	47
B. Les produits d'exploitation.....	48
1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)	49
2) Les autres recettes d'exploitation.....	50
C. Les soldes intermédiaires de gestion.....	50
D. Les restes à réaliser	51
E. Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements.....	51
F. Les dépenses d'investissement	52
G. La dette	53

III. Budget annexe de l'assainissement OPTION TVA 54

A. Les dépenses d'exploitation	54
1) Les charges à caractère général (chapitre 011)	55
2) Les autres charges d'exploitation	56
B. Les recettes d'exploitation.....	57
1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)	57
2) Les autres produits d'exploitation	58
C. Les soldes intermédiaires de gestion.....	59
D. Les restes à réaliser	60
E. Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions.....	60
F. Les dépenses d'investissement	60

G.	La dette	61
IV.	Budget annexe assainissement (Toutes Taxes Comprises)	63
A.	La section d'exploitation.....	63
1)	Les charges d'exploitation.....	63
2)	Les produits d'exploitation	64
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	65
C.	La section d'investissement	65
V.	Budget annexe DMA M4	67
A.	La section de fonctionnement	67
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	69
C.	La section d'investissement	69
VI.	Budget annexe développement économique vente.....	70
A.	La section de fonctionnement	70
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	71
C.	La section d'investissement	71
D.	La dette	71
VII.	Budget annexe développement économique locations M14.....	73
A.	La section de fonctionnement	73
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	74
C.	La section d'investissement	75
D.	La dette	75
VIII.	Budget annexe développement économique location M4.....	76
A.	Section de fonctionnement	76
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	77
C.	La section d'investissement	77
D.	La dette	78
IX.	Budget annexe abattoir	79
A.	La section de fonctionnement	79
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	80
C.	La section d'investissement	80
X.	Budget annexe activité commerciale tourisme.....	81
A.	La section de fonctionnement	81
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	82

C.	La section d'investissement	82
D.	La dette	82
XI.	Budget annexe Port Dielette.....	84
A.	La section de fonctionnement	84
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	85
C.	La section d'investissement	86
D.	La dette	86
XII.	Budget annexe Cinéma	87
A.	La section de fonctionnement	87
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	88
C.	La section d'investissement	88
D.	La dette	89
XIII.	Budget annexe Golf	90
A.	La section de fonctionnement	90
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	91
C.	La section d'investissement	91
D.	La dette	91
XIV.	Budget annexe services communs	92
A.	La section de fonctionnement	93
1)	Les dépenses de fonctionnement	93
2)	Les recettes de fonctionnement	94
B.	Les soldes intermédiaires de gestion.....	96
C.	La section d'investissement	96
D.	La dette	97

INTRODUCTION GENERALE

Après cinq années d'existence de la communauté d'agglomération (CA) du Cotentin marquées par d'importants transferts de compétences et d'équipements, le périmètre d'actions communautaires se stabilise sur l'année 2021.

Afin d'assurer la neutralité financière des transferts d'équipements et de compétences avec les communes, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) définit les montants d'attributions de compensation (AC) en tenant compte du fonctionnement, de l'investissement et des grosses réparations des équipements transférés, octroyant ainsi les moyens de faire fonctionner, d'entretenir et de renouveler à terme le patrimoine rétrocédé. Du fait de la crise sanitaire, la CLECT a disposé d'un délai supplémentaire d'un an pour procéder à ses travaux et s'est réunie en 2021 pour se positionner de façon définitive sur les transferts opérés en 2020.

Si l'année 2020 a été marquée par deux périodes de confinement, au printemps et à l'automne suivi d'un couvre-feu, un troisième confinement national a été décidé du 3 avril jusqu'au 3 mai 2021 avec une fermeture des écoles et l'unification des vacances de printemps sur tout le territoire. Un déconfinement progressif s'est mis en place début mai avec la réouverture des établissements scolaires, la mise en place de jauges d'accès notamment pour les commerces, les équipements sportifs et culturels et le maintien d'un couvre-feu jusqu'au 30 juin où le passeport sanitaire a été instauré et a mis fin à ces restrictions.

Enfin, 2021 est l'année de mise œuvre de la réforme de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) avec une hausse annuelle progressive jusque 2025 qui vient augmenter considérablement les charges de fonctionnement au regard du volume de déchets ménagers et assimilés collectés chaque année.

C'est dans ce contexte que le présent rapport s'attachera à expliquer l'évolution des dépenses et des recettes et à détacher les écritures exceptionnelles ou celles liées à la crise sanitaire.

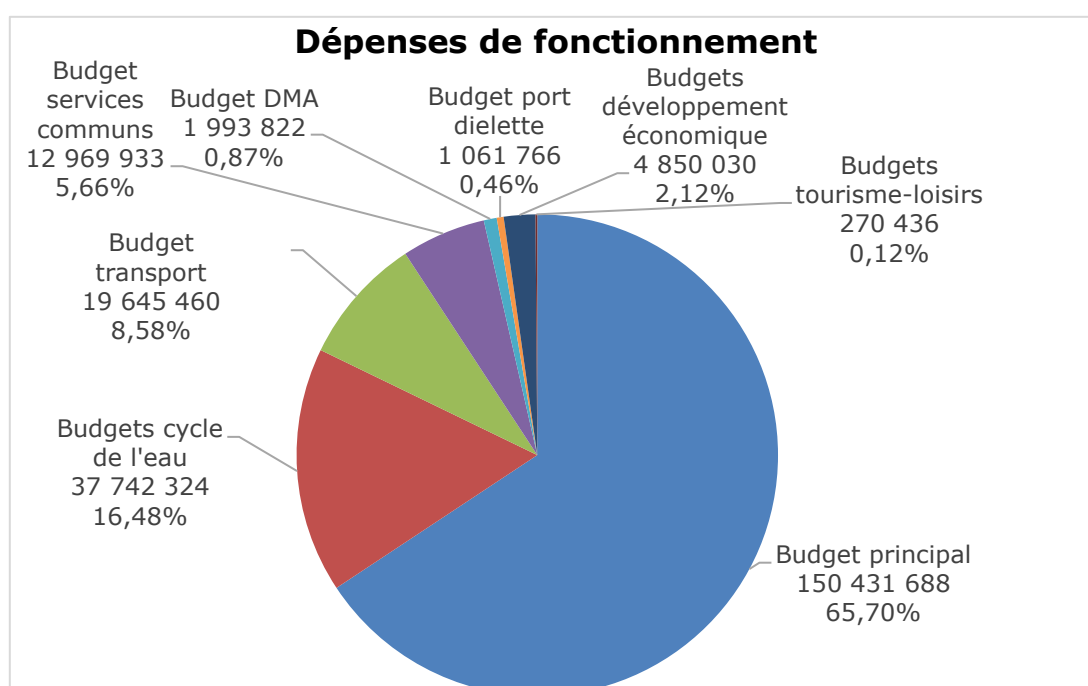
Le budget général 2021, comportant un budget principal et 14 budgets annexes, a été réalisé, tous mouvements confondus, à hauteur de 292 495 065,53 en recettes (taux de réalisation de 83,85 %) pour 274 528 830,91 € de dépenses (taux de réalisation de 66,31 %).

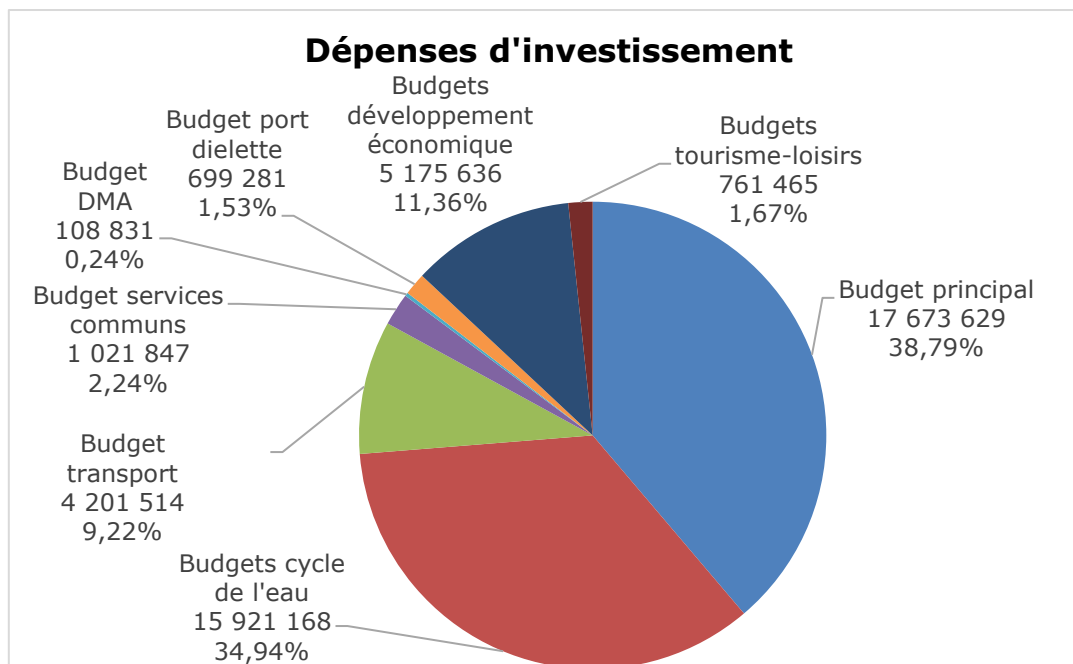
		Dépenses réelles et d'ordre			Recettes réelles et d'ordre		
		Prévu*	Réalisé	Taux réalisation	Prévu*	Réalisé	taux réalisation
en €							
Budget principal	Fonctionnement	156 876 484	150 431 688	95,89%	156 039 277	158 707 203	101,71%
	Investissement	65 534 871	17 673 629	26,97%	41 592 372	25 013 977	60,14%
Budget golf	Fonctionnement	28 638	22 244	77,67%	40 208	30 564	76,01%
	Investissement	8 322	8 320	99,98%	7 941	7 941	100,00%
Budget activité commerciale tourisme	Fonctionnement	268 182	193 962	72,32%	260 859	197 970	75,89%
	Investissement	294 839	36 603	12,41%	230 557	29 258	12,69%
Budget assainissement TTC (non collectif)	Fonctionnement	321 741	269 267	83,69%	302 540	279 072	92,24%
	Investissement	2 327 476	697 921	29,99%	1 738 033	495 396	28,50%
Budget cinéma	Fonctionnement	70 292	54 230	77,15%	116 366	65 980	56,70%
	Investissement	950 466	716 541	75,39%	974 730	366 111	37,56%
Budget port Dielette	Fonctionnement	1 179 199	1 061 766	90,04%	1 861 014	1 068 842	57,43%
	Investissement	1 378 703	699 281	50,72%	2 228 348	293 388	13,17%
Budget dev. Éco. Location M4	Fonctionnement	310 339	266 107	85,75%	338 635	388 803	114,81%
	Investissement	1 805 268	822 591	45,57%	1 934 523	1 201 137	62,09%
Budget eau	Fonctionnement	22 839 667	19 274 003	84,39%	21 090 104	21 216 506	100,60%
	Investissement	28 979 178	8 124 882	28,04%	8 958 252	5 032 580	56,18%
Budget assainissement HT (collectif)	Fonctionnement	19 866 766	18 199 054	91,61%	19 707 878	22 045 385	111,86%
	Investissement	25 454 156	7 098 365	27,89%	7 931 415	6 886 312	86,82%
Budget dev. Éco. ventes	Fonctionnement	10 031 522	3 684 762	36,73%	10 100 934	3 686 033	36,49%
	Investissement	6 766 133	3 647 657	53,91%	7 712 834	2 652 563	34,39%
Budget dev. Éco. Location M14	Fonctionnement	886 898	756 661	85,32%	1 008 999	1 239 327	122,83%
	Investissement	2 317 731	453 408	19,56%	592 831	509 834	86,00%
Budget abattoir	Fonctionnement	178 735	142 500	79,73%	215 232	165 611	76,95%
	Investissement	321 305	251 981	78,42%	274 527	256 325	93,37%
Budget transports	Fonctionnement	21 034 309	19 645 460	93,40%	21 299 780	19 477 590	91,45%
	Investissement	17 222 900	4 201 514	24,39%	20 602 473	2 855 444	13,86%
Budget DMA M4	Fonctionnement	2 132 176	1 993 822	93,51%	2 160 215	2 305 908	106,74%
	Investissement	2 004 519	108 831	5,43%	324 204	306 622	94,58%
Budget services communs	Fonctionnement	17 079 584	12 969 933	75,94%	15 250 998	14 737 396	96,63%
	Investissement	5 536 902	1 021 847	18,46%	3 951 716	975 985	24,70%
BUDGET GENERAL	Fonctionnement	253 104 532	228 965 460	90,46%	249 793 040	245 612 191	98,33%
	Investissement	160 902 769	45 563 371	28,32%	99 054 756	46 882 875	47,33%

		Dépenses réelles et d'ordre			Recettes réelles et d'ordre		
		Prévu*	Réalisé	Taux réalisation	Prévu*	Réalisé	taux réalisation
en €							
	Toutes sections confondues	414 007 301	274 528 831	66,31%	348 847 795	292 495 066	83,85%

*hors
021,023,001,002

Le budget principal représente 65,70 % des dépenses de fonctionnement et 38,79 % des dépenses d'investissement du budget général, suivis des budgets annexes du cycle de l'eau (16,48 % en fonctionnement et 34,94 % en investissement), et des transports publics (8,58 % en fonctionnement et 9,22 % en investissement).





L'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

En 2021, le budget principal a dégagé 183 721 180 € de recettes et 168 105 317 € de dépenses.

L'exécution budgétaire se présente ainsi, tous mouvements confondus :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat/solde
Fonctionnement (total)	150 431 688	158 707 203	8 275 515	16 966 292	25 241 807
Investissement (total)	17 673 629	25 013 977	7 340 348	7 094 414	14 434 762
Total du budget principal	168 105 317	183 721 180	15 615 863	24 060 706	39 676 569

Le résultat 2021 s'élève à 15 615 863 € et le résultat de clôture tenant compte des excédents antérieurs (hors restes à réaliser) s'établit à 39 676 569 €, contre 33 763 363 € en 2020 soit une augmentation du fonds de roulement de 5 913 206 €.

I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 150 431 688 €, dont 143 691 736 € en opérations réelles et 6 739 952 € en opérations d'ordre.

A. Le taux d'emploi des crédits

Le taux d'emploi des crédits permet de mesurer le niveau de réalisation des crédits ouverts au budget, sachant que le terme « emploi » regroupe les notions de dépenses mandatées et de charges

rattachées (le service est réalisé mais les pièces justificatives n'ont pas été transmises avant la fin de la journée complémentaire).

Pour 2021, le taux de réalisation s'élève à 95,84 % soit en amélioration par rapport à 2020 (94 %). Parmi les charges à caractère général, des dépenses n'ont pas été réalisées notamment sur les postes d'études et recherches, d'entretien des terrains et bâtiments publics, de contrats de prestations, et de locations immobilières.

€	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	27 925 977	23 885 403	85,53%
Charges de personnel (chap. 012)	35 518 464	35 326 683	99,46%
Autres charges de gestion courante (65)	26 535 495	25 640 716	96,63%
Atténuations de produits (chap. 014)	57 631 605	57 368 984	99,54%
Total gestion des services	147 611 541	142 221 785	96,35%
Charges financières (chap. 66)	276 822	262 126	94,69%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	2 044 404	1 207 825	59,08%
TOTAL	149 932 767	143 691 736	95,84%

Les charges de fonctionnement sont essentiellement constituées de dépenses récurrentes et rigides, avec cependant des incertitudes et des variables difficilement prévisibles.

B. Les dépenses de fonctionnement

L'année 2021 est marquée par l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), passant de 18 € la tonne en 2020 à 30 € la tonne de déchets ménagers et assimilés collectés par la communauté d'agglomération en 2021 pour atteindre 65 € au 1^{er} janvier 2025.

De plus, des écritures de régularisation impactent l'évolution des charges de fonctionnement sur l'exercice.

Ainsi, les charges de fonctionnement s'élèvent à 143,7 M€ pour 2021, en hausse de 4,64 % par rapport à 2020. Cependant, une écriture de régularisation sur la contribution au SDIS impacte artificiellement l'évolution des charges de gestion courante sur 2021. En affectant cette écriture sur le bon exercice, l'évolution des charges de fonctionnement est ramenée à 3,71 % sur 2021.

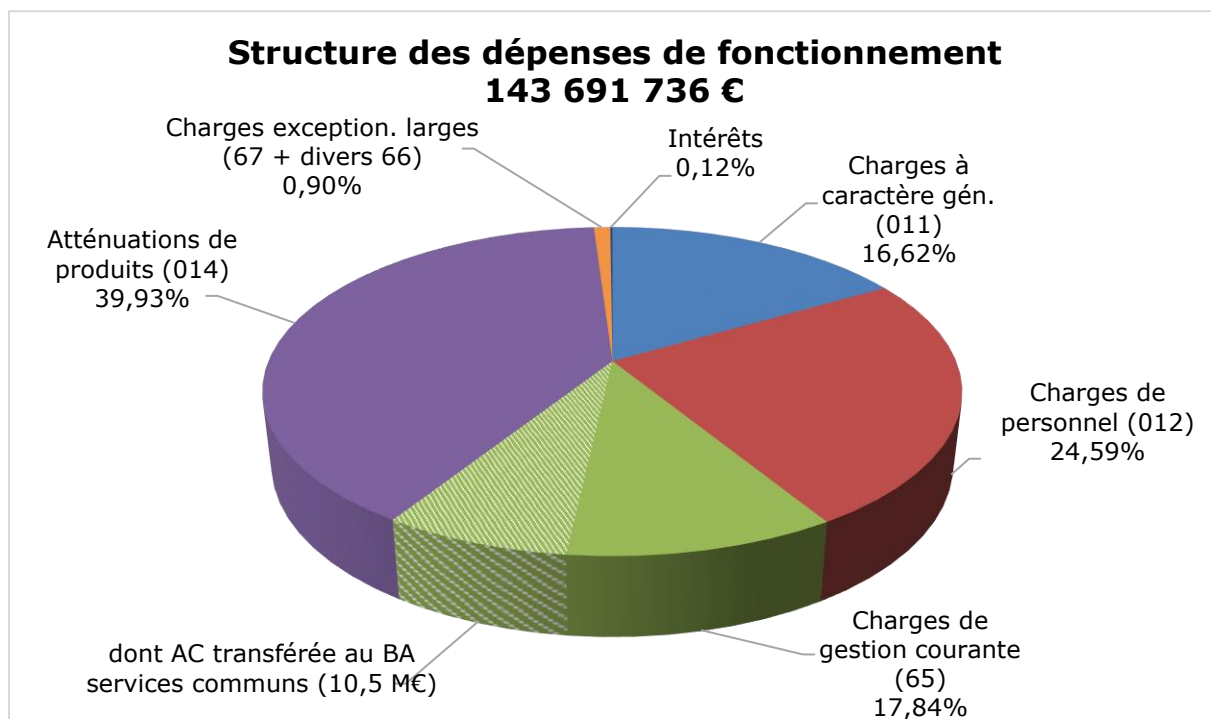
K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle(*)
Charges à caractère général (011)	20 499	23 885	3 387	16,52%	14,69%
Charges de personnel (012)	31 880	35 327	3 447	10,81%	9,07%
Charges de gestion courante (65)	24 424	25 641	1 216	4,98%	3,33%
Charges nettes d'exploitation	76 803	84 853	8 050	10,48%	8,74%
Atténuations de produits (014)	59 001	57 369	-1 632	-2,77%	-4,30%
Charges de fonctionnement courantes	135 804	142 222	6 418	4,73%	3,08%
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)	1 306	1 297	-8	-0,64%	-2,20%
Charges de fonctionnement hors intérêts	137 109	143 519	6 410	4,67%	3,03%

K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle(*)
Intérêts nets	212	173	-39	-18,37%	-19,65%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	137 321	143 692	6 371	4,64%	2,99%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT CORRIGÉES	137 949	143 063	5 114	3,71%	2,07%
(*) inflation définitive hors tabac pour 2021 : 1,6 %					

Hors attribution de compensation et remboursements de personnel et de frais affectés aux budgets annexes, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5,07 % par rapport à 2020.

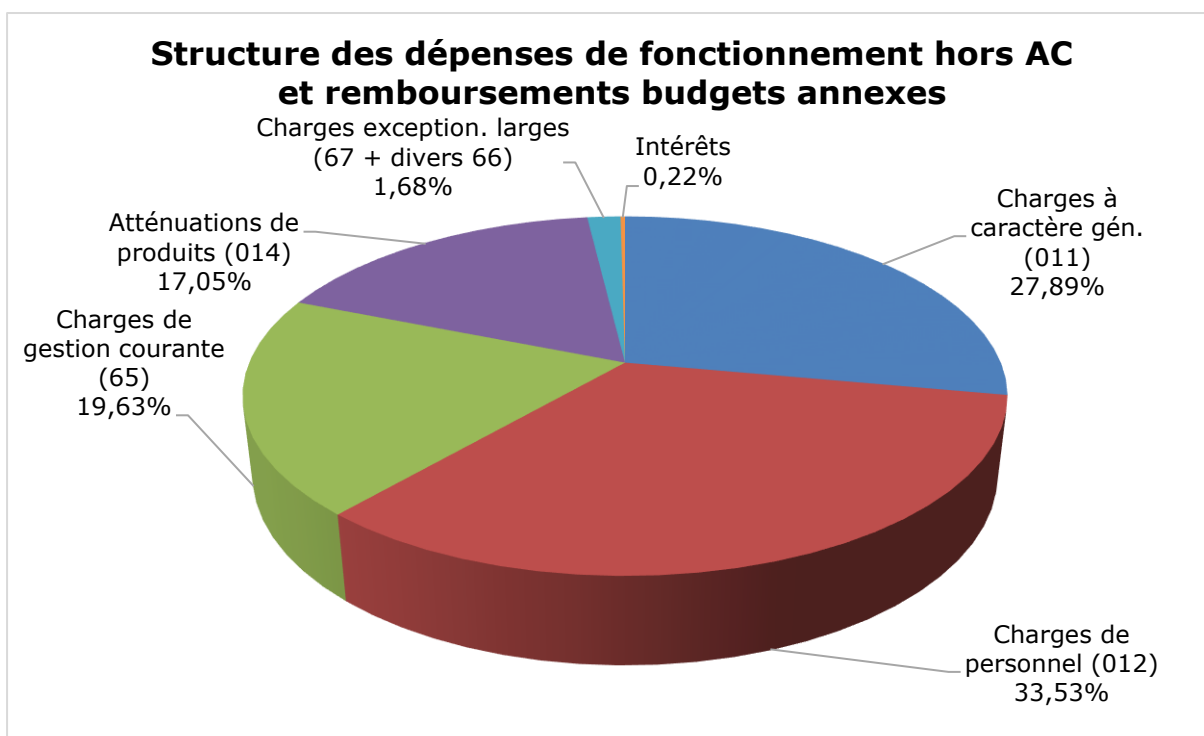
K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle(*)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT CORRIGÉES	137 949	143 063	5 114	3,71%	2,07%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS AC ET PERSONNEL AFFECTÉ AUX BUDGETS ANNEXES	72 887	76 585	3 698	5,07%	3,42%

Les dépenses 2021 se répartissent comme suit :



La spécificité du budget principal de la communauté d'agglomération a trait au poids du chapitre 014 dans la structure des dépenses. Ce dernier représente 39,93 % des dépenses réelles de fonctionnement, il contient notamment l'attribution de compensation pour 44,2 M€ (hors AC des services communs imputée au chapitre 65 pour 10,5 M€ soit une AC totale de 54,7 M€) et la dotation de solidarité communautaire d'un montant de 5,8 M€.

Les charges de personnel représentent quant à elles 24,59 % des dépenses, hors attribution de compensation et remboursements de personnel et de frais affectés aux budgets annexes, ce ratio atteint les 33,53 %.



1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général, qui assurent les dépenses courantes d'administration, ont augmenté de 16,52 % pour atteindre 23,9 M€ en 2021.

K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	20 499	23 885	3 387	16,52%	14,69%

Les dépenses relatives à la compétence des déchets ménagers représentent plus de 67 % des charges à caractère général, soit 16,2 M€.

Les moyens mis à disposition des budgets annexes (bâtiments, moyens généraux, finances, ressources humaines...) sont supportés par le budget principal à hauteur de 2,4 M€ (5 % des recettes de fonctionnement des budgets annexes). En neutralisant des remboursements perçus, les charges à caractère général ont augmenté de 16,84 % par rapport à 2020.

Les comptes 60 sont constitués des produits courants et des fournitures stockables et non stockables (eau, énergie, électricité, chauffage...). Ces dépenses ont atteint 3,5 M€ en hausse de 282 K€ :

- L'énergie et l'électricité : 998 K€ (+340 K€ dont 312 K€ au titre des années 2019-2020)
- Les carburants : 713 K€ (+155 K€ dont +114 K€ au titre des déchets ménagers et assimilés)
- Les autres matières et fournitures : 614 K€ (-57 K€), dont 533 K€ au titre des déchets ménagers et assimilés, et 45 K€ d'acquisition de masques COVID
- Les fournitures de petits équipements : 399 K€ (-12 K€)

- Les combustibles : 255 K€ (+39 K€, les piscines étaient fermées pour partie en 2020 en raison de la crise sanitaire)
- L'eau et l'assainissement : 132 K€ (-10 K€) dont 67 K€ pour les piscines Océalis et Les Pieux

Les comptes 61 concernent les dépenses d'entretien et de réparations (voies, réseaux, bâtiments), de locations, de maintenance et d'assurance, elles s'élèvent au total à 17,4 M€ en hausse de 2,2 M€ :

- Les contrats de prestations de services : 13 481 K€ (+1,4 M€) dont 12 951 K€ concernant les contrats de prestation de traitement et de transport des déchets ménagers (+1,4 M€ notamment du fait de l'augmentation de la TGAP)
- Les autres biens mobiliers : 852 K€ (+79 K€), dont 831 K€ au titre des déchets ménagers et assimilés (entretien bacs, conteneurs...)
- L'entretien et la réparation sur terrains : 527 K€ (+147 K€) dont 184 K€ pour l'entretien des espaces verts des zones industrielles et commerciales et 167 K€ pour l'entretien des chemins de randonnée (+118 K€)
- Le matériel roulant : 445 K€ (+98 K€)
- Les études et recherches : 428 K€ (+277 K€, étude Programme Local Habitat (PLH), accompagnement juridique relatif aux concessions, étude optimisation de collecte déchets ménagers).
- La maintenance : 376 K€ (+35 K€)
- Les locations immobilières : 255 K€ (-19 K€) dont 22 K€ pour les Vindits et 121 K€ pour l'hôtel de l'Atlantique

Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses) représentent 2,8 M€ soit +1 M€ par rapport à 2020 :

- Le remboursement de frais aux communes membres ou autres organismes : 539 K€ (+424 K€) dont 405 K€ au titre des remboursements de frais des services communs finances, ressources humaines et systèmes d'information sortis des attributions de compensation depuis le 1^{er} janvier 2021 (hors masse salariale imputée au chapitre 012 pour 1,98 M€)
- Divers : 383 K€ (+175 K€) dont 272 K€ pour l'opération attractivité (+213 K€)
- Les autres services extérieurs : 367 K€ (+211 K€) dont 135 K€ au titre de prestations de communication et 68 K€ au titre de l'action de communication dédiée à la réorganisation des collectes des déchets ménagers
- Les honoraires : 237 K€
- Les frais de télécommunications : 208 K€ (-22 K€)
- Les annonces et insertions : 190 K€ (+115 K€ dont 98 K€ relatifs à des opérations de campagnes publicitaires)
- Les frais d'affranchissement : 155 K€ (+64 K€)

Les comptes 63 (impôts et taxes) s'établissent à 167 K€ en baisse de 142 K€ dont 100 K€ de contribution FIPHP du fait d'un effort de sensibilisation réalisé par la médecine professionnelle, l'assistante sociale du personnel et le suivi "maintien dans l'emploi" qui a permis d'augmenter le nombre d'agent déclarés, et à la réforme de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH),

qui a eu un effet bénéfique en imposant de nouvelles dispositions à l'occasion de la campagne déclarative 2021.

2) Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel sont constituées de la rémunération et des charges pour un effectif de 691,94 équivalent temps plein (ETP) sur le budget principal au 31 décembre 2021. Cet effectif s'élevait à 668,71 ETP au 31 décembre 2020, soit une évolution de 23,23 ETP (+ 3,36 %) notamment du fait de la reprise en régie de personnel rémunéré jusqu'à présent par le centre de gestion et la poursuite de la mise en place de l'organisation de l'agglomération.

En 2021, les charges de personnel ont ainsi représenté 35,3 M€, en hausse de 3,4 M€.

	K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges de personnel (012)		31 880	35 327	3 447	10,81%	9,07%

Depuis le 1er janvier, la refacturation des frais de personnel des services communs fonctionnels (conventions de mise à disposition pour les ressources humaines, les systèmes d'information et les finances, le système d'information géographique) n'est plus intégrée dans les attributions de compensation mais se fait par la procédure classique (mandat/titre), ce qui vient augmenter artificiellement les charges de personnel. En neutralisant ces écritures sur 2020, l'augmentation des charges de personnel s'établit alors à 1,4 M€, soit une augmentation de 4 %.

De plus, la masse salariale affectée aux budgets annexes est supportée par le budget principal pour un montant de plus de 9,4 M€ en hausse de 7,4 % par rapport à 2020. En neutralisant des remboursements perçus, les charges de personnel ont augmenté de 2,87 %.

	K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %
Charges de personnel corrigées des services communs et des mises à disposition aux budgets annexes		25 169	25 891	721	2,87%

L'évolution la plus significative de la masse salariale provient du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui, à travers les avancements de grades et d'échelon, représente près de 300 K€ en 2021.

La reprise en régie du personnel, anciennement rémunéré par le centre de gestion, est estimé à près de 170 K€.

La masse salariale est également impactée par la fin de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations) pour plus de 101 K€, ainsi que par les mesures d'augmentation du taux horaire du SMIC, avec l'impact sur l'échelle C1 de la mise en place d'une indemnité différentielle, puis l'ajout de points d'indice majoré à certains agents de catégorie, et l'augmentation du point d'indice minimum de la fonction publique pour un montant de 46 K€.

Ces mesures ainsi que le GVT, qui impactent essentiellement les comptes 64111 et 64131, engendrent également des augmentations de charges aux articles 6451, 6453 et 6454.

De plus, l'augmentation du taux « accident de travail » de 2,29 à 2,43 % génère un coût de près de 9 K€.

Enfin la cotisation pour le versement mobilité (nature 6331) augmente de 115 K€, notamment du fait du passage de 1 % à 1,5 % du taux de cotisation à compter du 1er juillet 2021.

On peut également noter l'impact financier de quelques éléments conjoncturels, à savoir :

- L'augmentation, à l'article 6336 du fait de la reprise en année pleine, du versement des cotisations au CNFPT (les mois de novembre et décembre 2020 n'avaient pas fait l'objet d'appel à cotisation, dans le contexte de crise sanitaire ne facilitant pas les formations) ;
- L'augmentation de l'article 64112, suite à l'attribution de la NBI accueil aux gardiens de déchèterie avec effet rétroactif ;
- L'augmentation à l'article 64138 du fait du versement de l'indemnité de précarité mise en place en janvier 2021 et d'indemnités liées à des ruptures conventionnelles, du régime indemnitaire attribué aux agents non permanents sur contrats de projet à compter de juillet 2021, et de l'augmentation du nombre de contractuels recrutés sur des postes permanents (passant de 89 en décembre 2020 à 106 en décembre 2021). Ces éléments engendrent également des augmentations de charges aux 6451, 6453 et 6454.
- La diminution de l'article 6488 du fait de la mise en œuvre d'une participation ponctuelle aux chèques vacances sur 2020.

Le détail par article est le suivant :

Code article	Article	2020	2021	Variation €	Variation %
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE DU GFP (services communs Finances, SI/RH...)	335 801	2 214 138	1 878 337	559,4%
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	3 964	3 694	-270	-6,8%
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	80 213	195 648	115 435	143,9%
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	92 927	98 410	5 483	5,9%
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	145 901	184 480	38 580	26,4%
6338	AUTRES IMPOTS ET VERSTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS	55 749	59 081	3 332	6,0%
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	13 139 691	13 649 648	509 957	3,9%
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	289 490	338 891	49 401	17,1%
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	3 779 017	3 787 728	8 711	0,2%
64131	REMUNERATION	4 193 397	4 286 152	92 756	2,2%
64138	AUTRES INDEMNITES	644 834	1 022 487	377 653	58,6%
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	27 180	14 549	-12 631	-46,5%
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	3 629 180	3 883 167	253 987	7,0%

Code article	Article	2020	2021	Variation €	Variation %
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	4 301 572	4 501 823	200 251	4,7%
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	192 183	212 524	20 342	10,6%
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	385 719	369 437	-16 282	-4,2%
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	3 925	3 626	-299	-7,6%
6474	VERSEMENTS AUX AUTRES OEUVRES SOCIALES	197 248	222 559	25 310	12,8%
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	18 403	11 429	-6 974	-37,9%
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	270 215	262 186	-8 029	-3,0%
6488	AUTRES CHARGES	92 995	5 025	-87 970	-94,6%
TOTAL		31 879 604	35 326 683	3 447 078	10,8%
Service commun intégré dans l'attribution de compensation		2 073 974			
012 corrigé		33 953 578	35 326 683	1 373 104	4,0%

3) Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits, premier poste de dépense, s'élevaient à 57,4 M€ en baisse de 2,77 % soit -1,6 M€ par rapport à 2020.

K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Atténuations de produits (014)	59 001	57 369	-1 632	-2,77%	-4,30%

Ce chapitre représente 40 % des dépenses réelles de fonctionnement globales. Il comprend avant tout les attributions de compensations (AC), liées aux transferts de compétences, aux mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables.

La baisse des AC s'explique principalement par l'arrêt de la refacturation des frais de personnel des services communs fonctionnels (cf. paragraphe précédent sur les charges de personnel).

La communauté d'agglomération a ainsi versé 44 201 026 € à ses 129 communes membres en 2021, contre 46 342 434 € en 2020. La contribution nécessaire au financement du budget annexe « services communs » a été prélevée sur les AC définitives des communes membres à hauteur de 10 486 695 € : au total, le montant des AC versées aux communes en 2021 est de 56 829 129 €, ce qui représente 38 % des dépenses de fonctionnement.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) a pour principal objectif d'assurer la péréquation d'une partie de la croissance des ressources communautaires aux communes membres. Le premier pacte financier et fiscal adopté en décembre 2017 définissait les conditions de mise en œuvre de cette solidarité financière avec les communes membres comprenant une enveloppe « solidaire » destinée à organiser la péréquation financière entre communes et une enveloppe de « neutralité » visant à garantir la neutralité budgétaire de la création de la communauté d'agglomération par un système de garantie ou d'écrêtement de l'enveloppe individuelle. Le nouveau pacte financier et fiscal, adopté en décembre 2021, conforte la DSC en la plaçant au cœur du dispositif de solidarité financière locale.

Pour 2021, la DSC s'élève à 5 847 271 €, contre 5 429 677 € en 2020, soit une hausse de 418 K€ afin de compenser les pertes de DGF subies par les communes du fait de la création de la communauté d'agglomération et les pertes de produit fiscal pour les communes ayant instauré un abattement de 15 % de la taxe sur le foncier bâti des surfaces commerciales de moins de 400 m².

Le solde de ce chapitre est principalement constitué du reversement sur le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 6 227 155 € et du prélèvement sur le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) pour 1 073 747 € (+170 K€).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Reversement attribution de compensation	46 342 434	44 201 026	-2 141 408	-4,62%
Dotation de solidarité communautaire	5 429 677	5 847 271	417 594	7,69%
Prélèvement FNGIR	6 227 155	6 227 155	0	0,00%
FPIC	903 919	1 073 747	169 828	18,79%

A noter que la communauté d'agglomération est devenue inéligible au FPIC en 2019 avec une sortie définitive en 2021. Elle devient donc uniquement contributrice du fonds. Les recettes perçues en 2020 s'élevant à 574 269 €, le coût net global sur 2021 augmente de 744 K€.

€	Notifié 2020			Notifié 2021			Evolution solde FPIC (€)
	prélèv.	reversem.	solde FPIC	prélèv.	reversem.	solde FPIC	
FPIC communautaire	903 919	574 269	-329 650	1 073 747	0	-1 073 747	-744 097

4) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante sont destinées à assurer le fonctionnement des services publics gérés sur des budgets annexes ainsi qu'à financer des tiers de l'établissement, qu'ils soient publics ou privés.

Le chapitre 65 a atteint 25,6 M€ en 2021 en hausse de 1,2 M€ par rapport à 2020. Toutefois cette hausse provient essentiellement d'une régularisation sur le contingent du SDIS. En corrigeant cette régularisation, les charges de gestion courante sont stables sur 2021.

K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges de gestion courante (65)	24 424	25 641	1 216	4,98%	3,33%
Charges de gestion courante (65) corrigées	25 053	25 012	-41	-0,2%	-1,7%

Les subventions ont totalisé un montant de 5 108 863 €, avec notamment la contribution en faveur de la SPL Développement Touristique du Cotentin pour un montant de 3 480 998 €.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Subventions (compte 6574)	5 260 212	5 108 863	-151 349	-2,88%
<i>Dont contribution SPL</i>	<i>3 712 149</i>	<i>3 480 998</i>	<i>-231 151</i>	<i>-6,23%</i>

Ce poste a subi une baisse de 151 K€ notamment du fait de la contribution à la SPL Développement Touristique du Cotentin. Sur l'année 2021, la communauté d'agglomération a soutenu plusieurs évènements dont l'arrivée de la Rolex Fastnet Race (127,5 K€), le CycloCross en Cotentin (45 K€), le Tour de France à la Voile (50 K€).

Des subventions pour un montant total de 98 400 € ont été attribuées pour soutenir les acteurs économiques touchés par la crise sanitaire dont 95 400 € au titre du fonds de soutien régional « Impulsion Relance Résistance ».

La contribution au SDIS s'est élevée à 8 203 887 €, en hausse de 1,3 M€. Toutefois, le solde de décembre 2020 a été mandaté sur l'exercice 2021. En réalité, la contribution 2021 au SDIS s'élève à 7 575 414 €, soit un niveau quasi-équivalent à 2020.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
SDIS	6 913 104	8 203 887	-1 290 783	18,67%
SDIS (corrigé)	7 541 577	7 575 414	33 837	0,45%

Les subventions versées aux budgets annexes sont détaillées ci-après :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Subvention activités commerciales tourisme	107 313	93 084	-14 229	-13,26%
Subvention golf	2 381	17 449	15 068	632,78%
Subvention services communs	9 938 311	10 486 695	548 384	5,52%
TOTAL subventions budgets annexes	10 048 005	10 597 228	549 223	5,47%

Prélevée dans les attributions de compensation, le budget principal a reversé la somme de 10 486 695 € au budget annexe « services communs ». En 2019, des recettes ont été perçues sur le budget annexe (compétence enfance/petite enfance) sur des dépenses antérieures supportées par le budget principal. Une régularisation a donc été opérée en 2020 d'où une subvention moins importante qu'en 2021.

5) Les charges financières (chapitre 66) et les charges exceptionnelles (67 et divers 66)

Le maintien des taux variables à un niveau proche voire inférieur à zéro et la diminution de l'encours permettent de contenir la charge financière.

K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Intérêts nets	212	173	-39	-18,37%	-19,65%

Les charges exceptionnelles se maintiennent à hauteur de 1,3 M€.

K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Charges exceptionnelles larges (67 + divers 66)	1 306	1 297	-8	-0,64%	-2,20%

Elles comprennent principalement la subvention pour la Cité de la Mer pour un montant de 916 781 € (-94 K€).

Le chapitre 67 comprend également la subvention vers le budget annexe « cinéma » à hauteur de 31 053 € et le budget annexe « abattoir » pour 163 625 € (+115 K€).

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement, hors résultat reporté, se sont élevées à 158 707 203 €, dont 157 084 359 € en opérations réelles et 1 622 844 € en opération d'ordre.

A. Le taux d'emploi des crédits

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 101,30%.

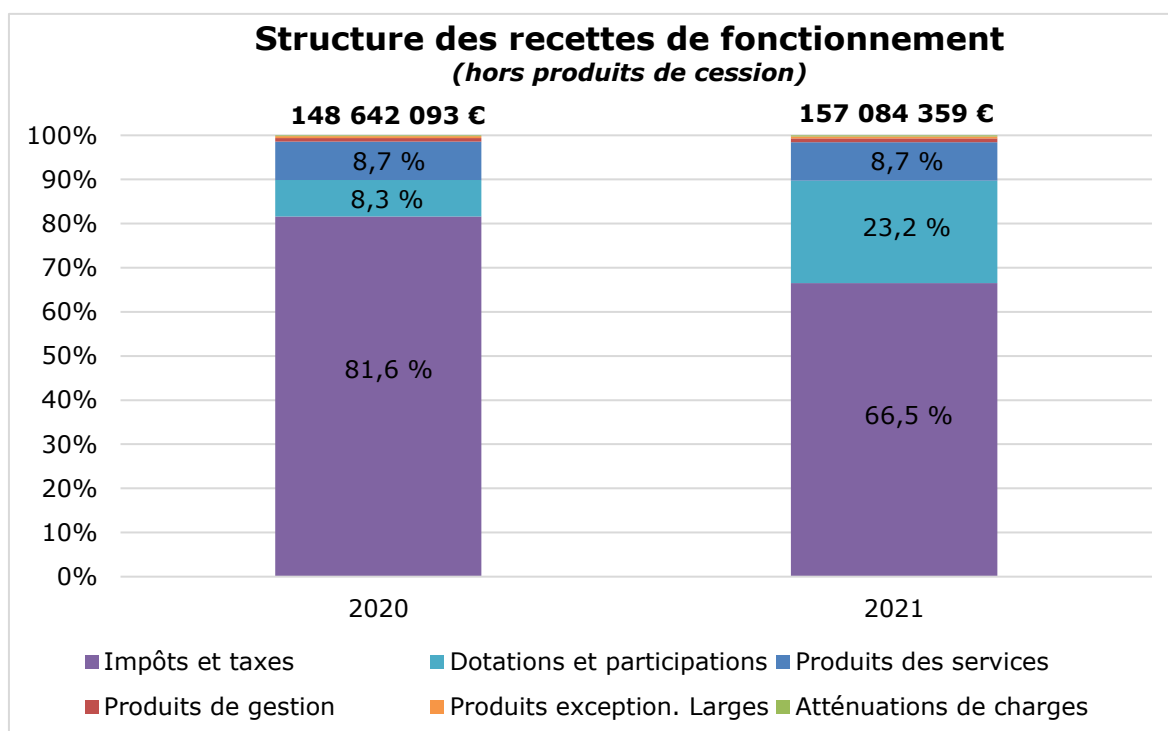
€	RECETTES DE GESTION DES SERVICES		
	Prévisions	Réalisations	Pourcentage de réalisation
70 Produits des services et domaine	14 381 974	13 656 177	94,95%
73 Impôts et taxes	103 619 415	104 449 408	100,80%
74 Dotations, subventions et participations	34 905 979	36 505 728	104,58%
75 Autres produits de gestion courante	1 380 393	1 420 731	102,92%
013 Atténuation de charges	63 140	413 602	655,06%
TOTAL RECETTES DES SERVICES	154 350 901	156 445 647	101,36%
76 Produits financiers	497 990	490 953	98,59%
77 Produits exceptionnels (hors cessions)	215 728	147 760	68,49%
TOTAL RECETTES REELLES (hors cessions)	155 064 619	157 084 359	101,30%

B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5,68 % pour atteindre 157,1 M€.

en K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits des services (70)	12 893	13 656	763	5,92%	4,25%
Produits de gestion (75)	1 154	1 421	267	23,10%	21,16%
Produits d'atténuation (013)	228	414	186	81,42%	78,56%
Impôts et taxes (73)	121 331	104 449	-16 882	-13,91%	-15,27%
Dotations et participations (74)	12 297	36 506	24 209	196,87%	192,19%
Produits de fonctionnement courant	147 904	156 446	8 542	5,78%	4,11%
Produits exceptionnels larges (76 net + 77+ 78)	738	639	-100	-13,51%	-14,87%
Produits de fonctionnement (hors cessions)	148 642	157 084	8 442	5,68%	4,02%

Les impôts et taxes représentent 66,5 % des recettes de fonctionnement, contre 81,6% en 2020, suivis des dotations et participations (23,2 % contre 8,3% en 2020), et des produits des services (8,7%). Suite à la réforme fiscale initiée dans le cadre du plan de relance de l'économie, les bases de foncier bâti des établissements industriels ont été réduites de moitié. Ainsi, les pertes de bases sont dorénavant compensées par l'Etat à travers des allocations compensatrices venant diminuer l'autonomie fiscale de la communauté d'agglomération. On assiste donc à une diminution des recettes dites endogènes (produits des services et fiscalité) au profit des recettes exogènes (dotations de l'Etat) sur lesquelles la communauté d'agglomération n'a plus de maîtrise.



1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine enregistrent une hausse de 763 K€ en 2021 pour s'établir à 13,6 M€.

en K€	2020	2021	Evolution	Evolution %	
			K€	nominale	réelle
Produits des services (70)	12 893	13 656	763	5,92%	4,25%

Les remboursements liés à la mise à disposition de personnel et les remboursements de frais d'administration représentent 90 % des recettes de ce chapitre.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Mise à disposition personnel budget DMA M4	636 922	706 729	69 807	11,0%
Mise à disposition personnel budget Port Dielette	261 445	226 000	-35 445	-13,6%
Mise à disposition personnel budget activité commerciale tourisme	82 000	92 583	10 583	12,9%
Mise à disposition personnel budget services communs	7 541 072	7 860 663	319 591	4,2%
Mise à disposition personnel budget transports	263 000	550 171	287 171	109,2%
Mise à disposition personnel budgets annexes	8 784 439	9 436 146	651 707	7,4%

Les remboursements de frais par les budgets annexes sont la contrepartie des moyens mis à disposition (bâtiments, moyens généraux, finances, ressources humaines...) et sont évalués forfaitairement à hauteur de 5 % des recettes réelles de fonctionnement des budgets annexes concernés. Concernant le budget transport, l'AC versée par la ville de Cherbourg-en-Cotentin (985 556 €) est prise en compte dans le total des recettes puis est déduite après calcul des 5%.

Ces derniers ont augmenté sur 2021 passant de 2,1 M€ à 2,4 M€ du fait d'une hausse des recettes de fonctionnement sur les budgets annexes concernés et la mise en place de la refacturation sur le budget annexe transports.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Remboursement de frais budget annexe eau	778 082	878 619	100 538	12,9%
Remboursement de frais budget annexe assainissement	779 514	798 888	19 374	2,5%
Remboursement de frais budget annexe services communs	513 340	580 837	67 496	13,1%
Remboursement de frais budget annexe transports		95 634	95 634	
Remboursement de frais budget annexe	2 070 937	2 353 978	283 041	13,7%

Après une baisse en 2020 du fait des fermetures administratives liées à la crise sanitaire, les redevances et droits des services perçus au titre des équipements ont augmenté de 15,1 % en 2021 sans retrouver le rythme d'avant crise. Les établissements sont restés fermés au premier semestre 2021 et ont pu rouvrir en juin avec un quota de fréquentation puis l'obligation de présenter un pass sanitaire.

Globalement, les redevances s'élèvent à 334 K€ pour 2021.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	159 183	59 087	107 153	48 066	81,3%
Redevance à caractère sportif (70631)	390 739	230 913	226 162	-4 751	-2,1%
Redevances à caractère de loisirs (70632)	69	0	592	592	
Total	549 991	290 000	333 907	43 907	15,1%

Les redevances issues du Planétarium Ludiver ont augmenté de 35 K€ et celles des piscines (Les Pieux, Océalis, Saint Sauveur Le Vicomte) ont diminué légèrement au global. La baisse des recettes sur Océalis s'explique par la fermeture pour travaux sur le mois de septembre. Les niveaux de recettes commerciales de 2021 n'ont pas encore retrouvé ceux d'avant crise du fait des restrictions sanitaires sur une bonne partie de l'année (fermeture, quota, pass sanitaire).

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Ludiver	140 384	49 279	84 748	35 468	72,0%
Piscine Les Pieux	100 096	42 544	43 810	1 266	3,0%
Piscine Saint sauveur	51 545	30 953	43 025	12 071	39,0%
Piscine Océalis	237 757	156 459	139 328	-17 131	-10,9%

2) Les ressources fiscales (chapitre 73)

Les ressources fiscales ont atteint 104,4 M€ en 2021 contre 121,3 M€ en 2020 soit une baisse de près de 16,9 M€. Cette chute des recettes est cependant à relativiser par l'augmentation des dotations du fait de la réforme fiscale sur les bases de foncier bâti des établissements industriels évoquée précédemment.

en K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Impôts et taxes (73)	121 331	104 449	-16 882	-13,91%	-15,27%

a) Les impôts directs locaux

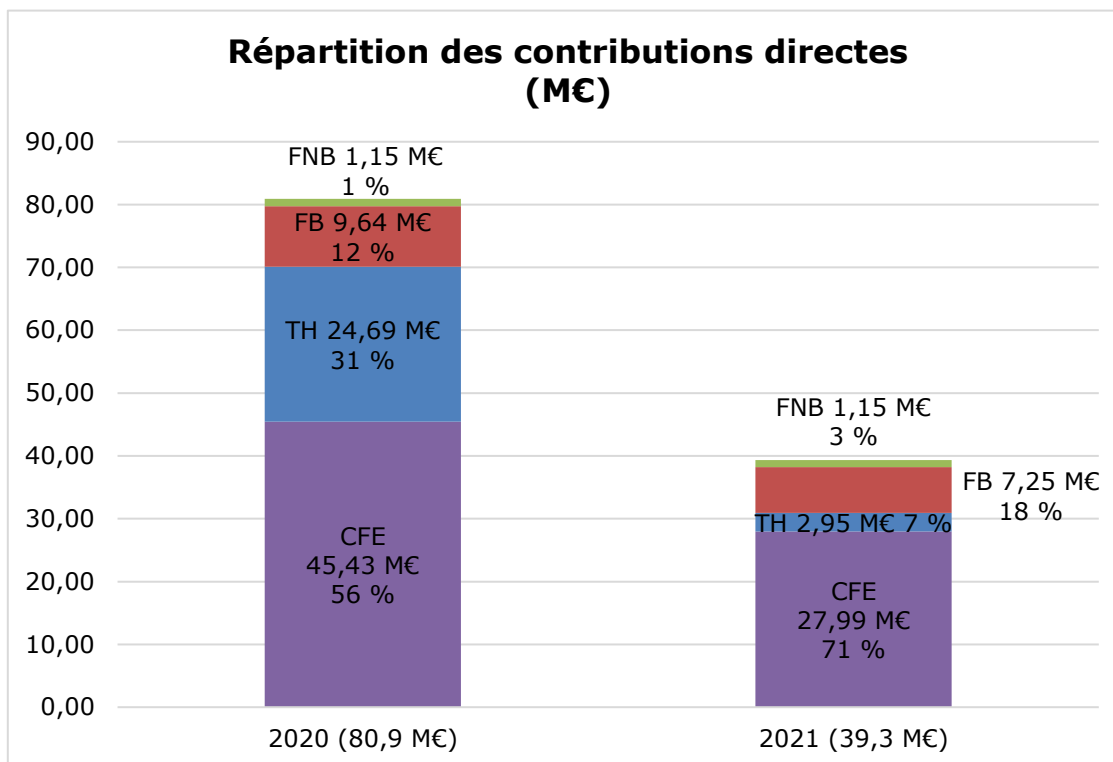
Suite à la création de la communauté d'agglomération du Cotentin, cette dernière s'est vue attribuer la totalité des impôts économiques et une partie des recettes de taxe d'habitation et de taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti.

La loi de finances 2018 a programmé la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des contribuables en 2020. Les 20% de contribuables restants seront exonérés progressivement à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022, pour ne plus rien cotiser à compter de 2023. Les résidences secondaires et autres meublés non affectés à la résidence principale continueront à être soumis à la TH.

La loi de finances 2020 a précisé les conditions de compensation de la suppression de la TH. Alors que les communes préservent leur pouvoir de taux avec le transfert du taux départemental de

la taxe sur le foncier bâti, les EPCI à fiscalité propre perçoivent à compter de 2021 une fraction du produit de TVA et perdent ainsi leur levier fiscal.

La structure des contributions directes s'en trouve donc impactée avec une prépondérance de la cotisation foncière des entreprises représentant 71 %, suivies des taxes foncières pour 21 %.



En 2021, la loi de finances avait fixé la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à 0,2 %.

Au regard de la structure atypique des bases de la communauté d'agglomération, avec une part importante d'établissements industriels (80 % des bases de CFE et 34 % des bases de foncier bâti), et d'établissements plafonnés à la valeur ajoutée, le plan de relance de l'économie a bénéficié de façon conséquente aux entreprises industrielles du territoire. En contrepartie, le levier fiscal de la communauté d'agglomération s'en retrouve réduit alors que le taux de CFE appliqué sur le Cotentin est déjà très inférieur au taux moyen constaté au niveau national. Dans ce contexte, le conseil communautaire a décidé d'appliquer la majoration spéciale de CFE et de fixer le taux à 22,34 % (+6,3 %) en 2021. Pour compenser les effets de la majoration spéciale sur les entreprises soumises à la base minimum de CFE (4 422 établissements en 2021), le barème a été révisé à la baisse de 6,3 % à compter de 2022.

Le conseil communautaire a maintenu les taux d'imposition sur le foncier bâti et le foncier non bâti respectivement à 3,10 % et 10,98 % en 2021.

Ainsi, les produits des impositions directes locales ont atteint un produit de 39 M€, en baisse de moitié rapport à 2020. Cependant, en corrigeant des compensations fiscales induites par la réforme, le produit relatif à la fiscalité a augmenté de 4,5 % du fait de la majoration spéciale d'une part et du dynamisme des bases de CFE de l'autre (EDF sur Flamanville et LM Wind Power sur Cherbourg-en-Cotentin).

K €	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produit TH	24 694	2 947	-21 747	-88,07%
Produit FB	9 641	7 254	-2 387	-24,76%
Produit FNB	1 147	1 150	3	0,28%
Produit CFE	45 433	27 995	-17 438	-38,38%
Total produit	80 915	39 346	-41 569	-51,37%
TVA transférée (TH)		23 764		
Compensations fiscales (FB/CFE)	2 037	23 611	21 574	
Total corrigé	82 952	86 721	3 769	4,5%

b) La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est recouvrée sur tous les pôles de proximité l'ayant instaurée avant la création de la CA du Cotentin (Cœur du Cotentin, Saint Pierre Eglise, Vallée de l'Ouve, Les Pieux, La Saire, Val de Saire, Canton de Montebourg, Cherbourg-en-Cotentin). Les pôles de Côte des Isles ainsi que Douve et Divette avaient instauré la REOM qui est intégrée au budget annexe « déchets ménagers et assimilés » sous nomenclature M4, pour la dernière année en 2021.

Dans l'attente d'une harmonisation des taux d'imposition, les taux de TEOM décidés par les conseils de chaque entité l'année précédant la création de la CA du Cotentin ont été une nouvelle fois reconduits en 2021.

La TEOM a atteint 17 800 917 € en 2021, en hausse de 235 225 € par rapport à 2020.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
TEOM	17 565 692	17 800 917	235 225	1,34%

c) Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales sont composées de la TVA transférée, de la contribution sur la valeur ajoutée (CVAE), de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
TVA transférée		23 764 493	-	-
CVAE	12 827 200	13 378 897	551 697	4,30%
TASCOM	2 455 937	2 346 989	-108 948	-4,44%
IFER	5 243 756	5 325 334	81 578	1,56%
Taxe de séjour	920 016	1 172 759	252 744	27,47%

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux d'imposition est fixé nationalement, est l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). La CVAE est due par les entreprises réalisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires, et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite, selon un barème progressif. La CVAE a atteint 13 378 897 € en 2021, en hausse de 4,30 % (+551 697 €).

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), assise sur la surface de vente au détail des commerces de plus de 400 m², s'est établie à 2 346 989 €, soit une baisse de 108 948 € par rapport à 2020.

Les IFER sont constituées de neuf composantes et concernent essentiellement les installations éoliennes, hydroliennes, gazières, de production d'électricité, les transformateurs électriques. Les recettes se sont chiffrées à 5 325 334 € en 2021, en hausse de 81 578 € par rapport à 2020.

Enfin, la taxe de séjour, dont les tarifs ont été harmonisés sur tout le territoire, a rapporté 1 172 759 € en 2021 contre 920 016 € en 2020 (+27 %) du fait d'une reprise de l'activité touristique.

d) L'attribution de compensation perçue

La communauté d'agglomération du Cotentin a perçu 201 864 € d'attribution de compensation de la part de 26 communes au titre des différents transferts de compétences et des mécanismes mis en place afin d'assurer la neutralité financière et fiscale pour les communes et les contribuables.

3) Les dotations et participations (chapitre 74)

Les dotations et participations s'élèvent à 36,5 M€ pour 2021, en forte hausse par rapport à 2020 du fait de la réforme fiscale évoquée précédemment transformant du produit fiscal en allocation de compensation.

en K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Dotations et participations (74)	12 297	36 506	24 209	196,87%	192,19%

a) La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF s'est élevée à 7 503 092 € en 2021, soit à un niveau quasi équivalent à 2020 (-0,02 %). Elle est composée de la dotation d'intercommunalité pour un montant de 1 320 925 €, en hausse de 121 167 € suite à la réforme engagée en 2019, avec dorénavant une enveloppe unique plutôt que

des catégories de répartition par type de groupements, et un accroissement de l'enveloppe nationale à hauteur de 30 M€ de manière pérenne.

La dotation de compensation subit quant à elle l'écrêtement national instauré en loi de finances 2015 et a donc diminué de 1,95 % pour atteindre 6 182 167 € en 2021.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Dotation d'intercommunalité	1 199 758	1 320 925	121 167	10,10%
Dotation de compensation	6 305 114	6 182 167	-122 947	-1,95%
Total DGF	7 504 872	7 503 092	-1 780	-0,02%

b) Les allocations de compensation et de péréquation fiscales

Les compensations fiscales issues de la taxe d'habitation n'existent plus suite à la suppression de la taxe d'habitation remplacée par une fraction de la TVA.

La perte de recettes fiscales sur le foncier bâti et sur la CFE, induite par la réduction de moitié des bases de foncier bâti des établissements industriels, se trouve compensée par le versement d'allocations de compensation qui sont soumises à la revalorisation forfaitaire annuelle des bases d'imposition.

€	2020	2021	Evolution €
Compensations TH	1 847 348	0	-1 847 348
Compensations TF	26 234	2 507 986	2 481 752
Compensations CET	163 035	21 102 579	20 939 544
Total compensations fiscales	2 036 617	23 610 565	21 573 948

Si la dotation de compensation de la réforme professionnelle (DCRTP) semble diminuer sur 2021, elle est stable en réalité car un versement de 6 030 € a été effectué à tort en 2020 générant un trop perçu qui a été remboursé.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
DCRTP	79 130	73 100	-6 030	-7,62%

Enfin, la communauté d'agglomération a perçu 397 617 € au titre du fonds départemental de péréquation de de la taxe professionnelle (FDTP), soit 63 962 € de moins qu'en 2020. La répartition de l'enveloppe consacrée aux intercommunalités se fait au prorata des dépenses d'investissement constatées au compte administratif de l'année précédente.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
FDTP	461 578	397 617	-63 962	-13,86%

c) Les autres subventions

Les autres subventions sont issues des partenaires publics et privés.

En 2021, le compte 7478 totalise 3,7 M€ dont 3,3 M€ au titre des déchets ménagers et assimilés en hausse de 1,9 M€.

Des subventions ont également été perçues en 2021 sur la compétence GEMAPI à hauteur de 442 K€.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Subventions et participations autres organismes (7478)	1 446 661	3 729 282	2 282 621	157,79%
<i>dont déchets ménagers et assimilés</i>	1 389 787	3 284 842	1 895 055(*)	136,36%
<i>dont GEMAPI</i>	2 500	444 112	441 612	n.s.

(*) voir paragraphe V analyse déchets ménagers TEOM

Enfin, une subvention EDF a été perçue à hauteur de 119 421 € pour compenser les charges nettes des équipements « Grand Chantier » en l'absence de recettes fiscales du fait du report de la mise en route de l'EPR.

4) Les produits de gestion (chapitre 75)

Les produits de gestion s'élèvent à 1,4 M€ pour 2021, en hausse de 23,1 % par rapport à 2020.

en K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits de gestion (75)	1 154	1 421	267	23,10%	21,16%

Les produits de gestion comprennent principalement les revenus d'immeuble mis en location pour 901 K€ et les produits issus de la valorisation de déchets (carton, ferraille...) pour 503 K€.

5) Les produits exceptionnels larges

Les produits exceptionnels larges représentent 639 K€ sur 2021, en baisse de 13,5 % par rapport à 2020.

en K€	2020	2021	Evolution K€	Evolution %	
				nominale	réelle
Produits exceptionnels larges (76 net + 77+ 78)	738	639	-100	-13,51%	-14,87%

Les produits exceptionnels proviennent essentiellement d'une subvention EDF (447 761 €) pour compenser la charge nette des annuités des emprunts « Grand Chantier » en l'absence de recettes fiscales du fait du report de la mise en route de l'EPR.

III. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Le budget principal dégage une épargne nette de 11,8 M€ sur 2021, en hausse de 2,1 M€ par rapport à 2020.

K€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	147 811	147 904	156 446	8 542	5,78%
- Charges de fonctionnement courant	132 676	135 804	142 222	6 418	4,73%
= EXCEDENT BRUT COURANT	15 135	12 100	14 224	2 124	17,55%
+ Produits except. et fin. hs intérêts	615	738	639	-100	-13,51%
- Charges except. et fin. hs intérêts	1 228	1 306	1 297	-8	-0,64%
= EPARGNE DE GESTION	14 522	11 533	13 565	2 033	17,62%
- Intérêts	261	212	173	-39	-18,37%
= EPARGNE BRUTE	14 261	11 321	13 393	2 071	18,30%
- Capital	1 715	1 647	1 640	-7	-0,42%
= EPARGNE NETTE	12 547	9 674	11 753	2 078	21,48%

Si le périmètre de compétences de la communauté d'agglomération tend à se stabiliser depuis 2019, les écritures de régularisation comptable perturbent l'évolution de l'épargne nette à la hausse ou la baisse. S'ajoute à cela, l'effet COVID estimé à près d' 1,3 M€ en 2020 contre près de 250 K€ en 2021.

Ainsi, certaines dépenses 2021 concernent en réalité les exercices antérieurs (SDIS, régularisation énergie) et certaines recettes subissent des décalages de perception notamment sur la compétence déchets ménagers avec de fortes variations d'une année sur l'autre.

Sur les trois dernières années, on constate cependant que l'épargne nette se maintient sur un niveau moyen de 11 M€ et notamment grâce à la mise en œuvre de la majoration spéciale de CFE sur 2021.

Les ratios financiers s'améliorent sur 2021 :

	2020	2021	Moy strate 2020
Ep brute / produits fonct.	7,62%	8,53%	11,91%
Ep nette / produits fonct.	6,51%	7,48%	6,81%

Pour 2021, le ratio rapportant l'épargne brute aux produits de fonctionnement s'établit à 8,53 % quand la moyenne de la strate des communautés d'agglomération de 100 000 à 249 999 habitants s'élève à 11,91 % pour 2020.

En corrigeant les produits de fonctionnement de l'attribution de compensation, de manière à conserver uniquement les ressources non redistribuées, le ratio d'épargne brute sur les produits de fonctionnement s'élève à 13,08 % soit un niveau conforme à ce qui est généralement admis comme satisfaisant (12/13 %).

Si le niveau d'épargne nette reste cependant en phase avec le montant des dépenses d'investissement réalisées en 2021, ces dernières étant autofinancées, la capacité d'investissement ne pourra dépendre du renouvellement de la dette, déjà très faible, et ne passera que par une

augmentation de l'épargne soit à travers une économie sur les charges, difficile à mettre en œuvre pour une collectivité en construction, soit par des recettes nouvelles et notamment celles attendues de l'EPR. D'ici là, le budget de la communauté d'agglomération ne peut tolérer qu'un investissement limité au niveau d'épargne et des excédents cumulés.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement hors dette du budget principal s'élève à 23 % tandis que le taux d'emploi des crédits, incluant les restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées), atteint 66,4 %.

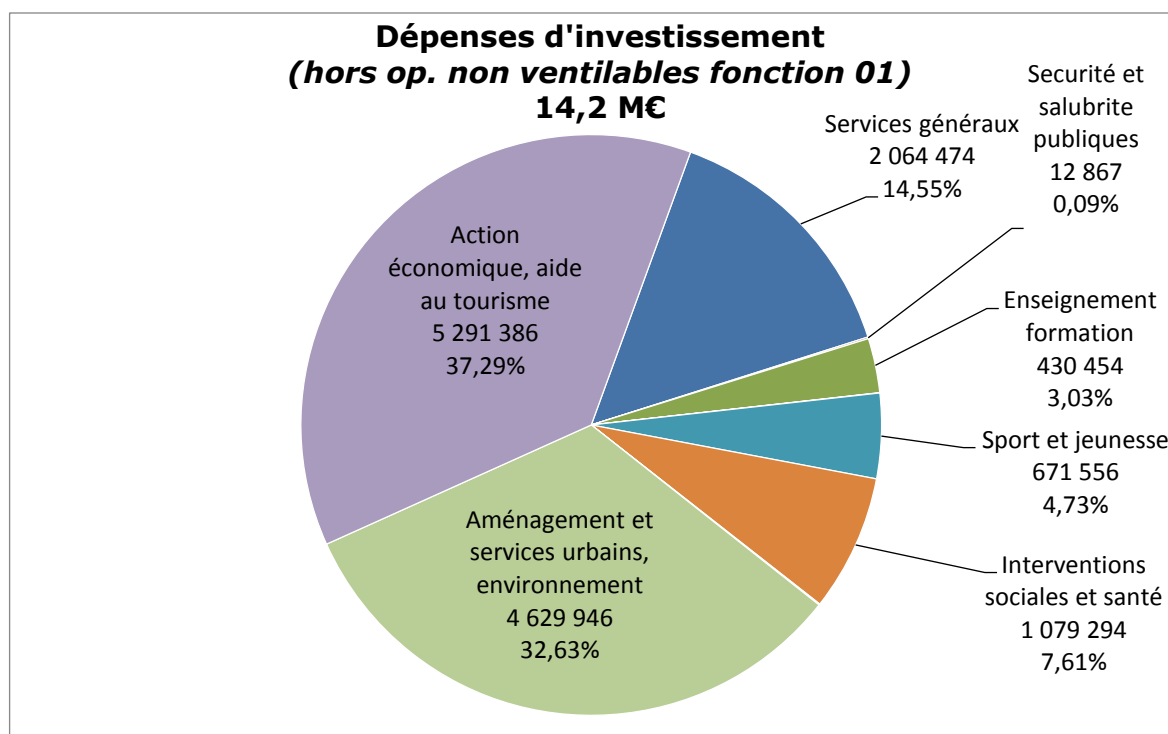
€	Prévisions	Réalisations (1)	Taux mandat.	Restes à réaliser (2)	Total (1)+(2)	Taux d'emploi
Dépenses d'équipement	40 140 116	10 504 629	26,2%	12 979 147	23 483 776	58,5%
<i>Immobilisations incorporelles</i>	6 579 939	720 920	11,0%	3 314 628	4 035 548	61,3%
<i>Immobilisations corporelles</i>	11 268 667	3 466 024	30,8%	4 059 050	7 525 074	66,8%
<i>Immobilisations en cours</i>	22 291 510	6 317 686	28,3%	5 605 469	11 923 154	53,5%
Opérations pour compte de tiers	1 612 177	11 330	0,7%		11 330	0,7%
Subv. d'équ. et fonds de concours	19 833 560	3 661 094	18,5%	13 595 360	17 256 454	87,0%
Participations et créances rattachées à des participations	100 000	10 000	10,0%	90 000	100 000	100,0%
Autres	46 246	4 115	8,9%	144 664	148 779	321,7%
TOTAL inv. réel hors dette	61 732 099	14 191 168	23,0%	26 809 171	41 000 340	66,4%

A. Les dépenses d'investissement hors dette

Les dépenses d'investissement hors dette se chiffrent à 14 191 168 € en 2021.

€	2020	2021	Variation €	Variation %
Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 23, 45)	8 479 078	10 515 959	2 036 881	24,02%
Dépenses fin. et divers hors dette (c/ 10,13, 26, 27)	275 831	14 115	-261 716	-94,88%
Total Inv. hors fds concours	8 754 909	10 530 074	1 775 166	20,28%
Fds de concours & Subv éqpt (c/204)	2 738 404	3 661 094	922 690	33,69%
Dépenses d'inv. hors dette (hors chap 16)	11 493 313	14 191 168	2 697 856	23,47%

L'action économique et le tourisme représentent le premier poste des dépenses d'investissement (37,29 %). Viennent ensuite l'aménagement et les services urbains (32,63 %), les services généraux (14,55 %) puis les interventions sociales et la santé (7,61 %).



Les principales opérations sont listées ci-après :

- Action économique, aide au tourisme (5 291 386 €) dont notamment :
 - ✓ Travaux, frais d'études, avances... Cité de la Mer : 2 965 837 €
 - ✓ Subvention d'équipement développement numérique (réseau FTTH) : 1 449 095 €
 - ✓ Participation syndicat mixte Ports de Normandie (ex PNA) : 259 975 €
 - ✓ Gros entretien de voirie : 178 629 €
 - ✓ Acquisition de terrain zone Bénécière : 112 793 €

- Aménagement et services urbains (4 629 946 €) dont notamment :
 - ✓ Collecte et traitement des ordures ménagères : 2 847 346 €, dont 1 435 822 € d'acquisition de véhicule de collecte et 1 157 751 € d'acquisition de matériel (conteneurs, bac, composteurs, broyeurs...)
 - ✓ Programme annuel eaux pluviales : 574 519 €
 - ✓ Travaux compétence GEMAPI : 374 099 €
 - ✓ Voiries et réseaux divers centre Aquatique Valognes : 294 279 €
 - ✓ Station hydrogène : 114 812 €

- Services généraux (2 064 474 €) dont notamment :
 - ✓ Fonds de concours aux communes membres : 1 347 131 €
 - ✓ Matériel informatique : 134 956 €

- Interventions sociales et santé (1 079 294 €) dont notamment :

- ✓ Construction pôle de santé Valognes : 1 025 304 €
- Sport et jeunesse (671 556 €) dont notamment :
 - ✓ Espace aquatique Valognes (honoraires, travaux, avances) : 316 520 €
 - ✓ Espace aquatique Océalis (étude, entretien, avances...) : 258 794 €
- Enseignement formation (430 454 €) dont notamment :
 - ✓ Subvention travaux site universitaire : 203 005 €
 - ✓ Réhabilitation Intechmer : 177 449 €

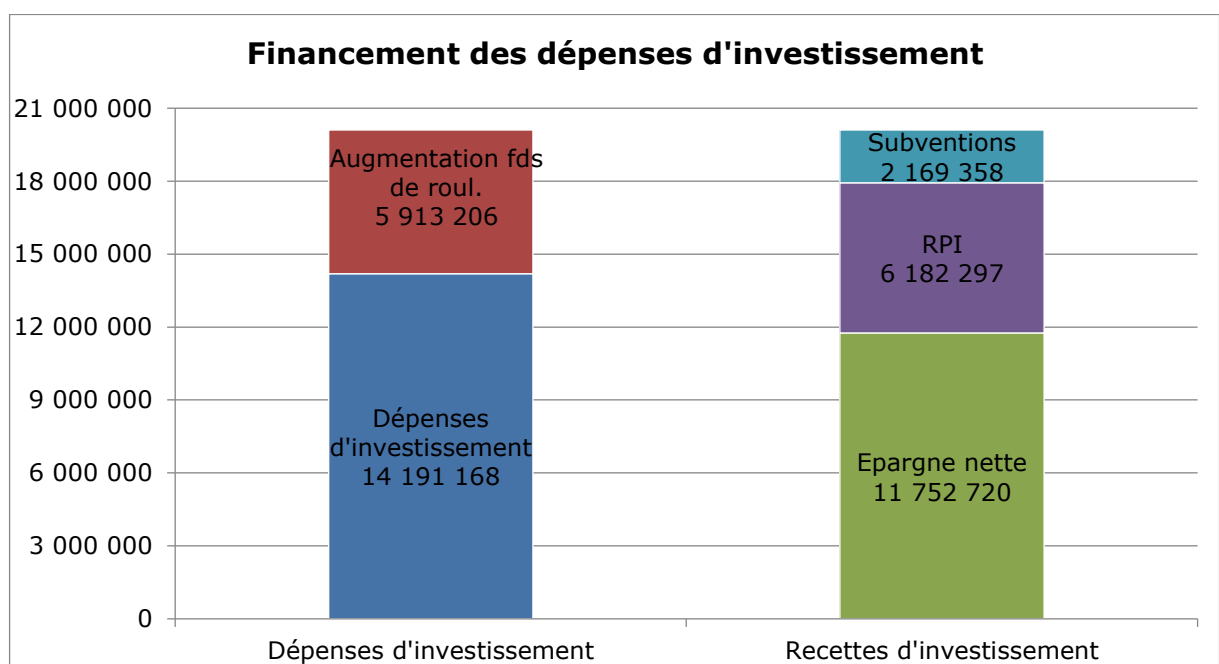
B. Le financement des dépenses d'investissement

Le financement de l'investissement est assuré par l'épargne nette (58,46 %), les ressources propres (30,75 %) et les subventions (10,79 %).

€	Dépenses	Recettes	Structure
Dépenses d'investissement	14 191 168		
Dim/Aug fonds roulement	5 913 206		
Epargne nette		11 752 720	58,46%
Ressources propres d'investissement (RPI)		6 182 297	30,75%
Subventions		2 169 358	10,79%
Emprunt		0	0,00%
TOTAL	20 104 375	20 104 375	100,00%

Les ressources propres comprennent principalement le FCTVA pour 5 884 147 € dont 4 895 000 € au titre du rattrapage des années 2017-2020.

Les subventions comprennent les attributions de compensation en investissement versées par les communes à hauteur de 1 407 642 €.



La modération des dépenses d'investissement demeure en adéquation avec le niveau d'épargne dégagé par la section de fonctionnement. Ainsi, sans faire appel à l'emprunt, le financement de l'investissement a été entièrement assuré par l'épargne nette, les subventions des partenaires et les ressources propres d'investissement sans compromettre les excédents cumulés réservés au financement des dépenses reportées.

V. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice 2021 se présentent ainsi :

en €	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	25 241 806,67			25 241 806,67	
Investissement (total)	14 434 762,39	26 809 171,44	2 735 867,91		9 638 541,14
Total	39 676 569,06	26 809 171,44	2 735 867,91	15 603 265,53	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser du budget consolidé dégage un excédent de 15 603 266 €.

Les restes à réaliser en dépenses sont constitués des dépenses engagées mais non mandatées. En 2021, celles-ci concernent essentiellement les subventions d'équipement à verser (13,6 M€ dont 7,6 M€ au titre des fonds de concours aux communes) les immobilisations en cours (5,6 M€), les immobilisations corporelles (4 M€) et incorporelles (3,3 M€).

Concernant les recettes, les restes à réaliser correspondent aux titres de recette restant à émettre et destinés à financer les dépenses reportées. Il s'agit essentiellement des subventions d'investissement pour lesquelles les conventions ont été signées et sont en attente de versement (2,6 M€). Aucun emprunt restant à réaliser n'est à constater au 31 décembre 2020.

VI. LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL

A. Le stock de la dette

Le stock de dette du budget principal comprend 42 emprunts et s'élève à 10 289 982 € au 31 décembre 2021, soit un encours par habitant de 55,78 €, niveau inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération de strate équivalente en 2020 (412 €/habitant).

Sans encours nouveau, le capital restant dû a diminué du montant des remboursements soit 1,6 M€.

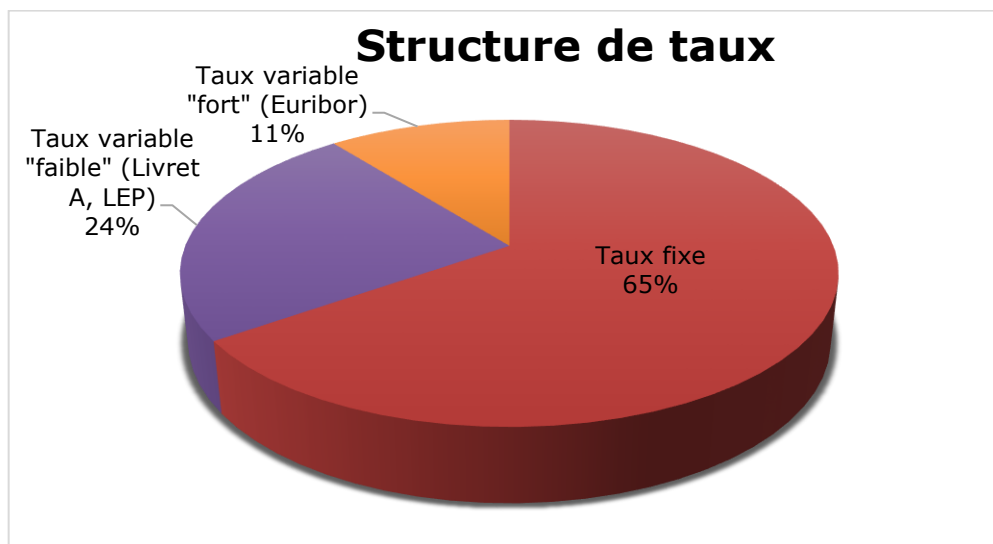
€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	13 785 373	11 929 875
- Emprunts transférés services communs/communes	208 734	
- Remboursement du capital	1 646 764	1 639 903
+ Emprunt		
+ Régularisation encours échu		10
= Variation de l'encours	-1 855 497	-1 639 893
= Encours brut au 31 décembre	11 929 875	10 289 982

La capacité de désendettement, qui permet de mesurer la solvabilité financière en déterminant le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette grâce à la totalité de l'épargne brute, s'élève à moins d'un an quand la moyenne de la strate (communauté d'agglomération de 100 000 à 249 999 habitants) affiche une capacité de désendettement de 5 années en 2020.

Avec un taux moyen de 2,06 %, le coût de la dette est maîtrisé. Cependant, l'augmentation des taux des livrets A et LEP et la situation incertaine quant à une remontée des taux variables auront un impact sur l'évolution à la hausse des charges financières en 2022.

B. Structure de la dette

La dette est majoritairement à taux fixe pour 65 % de l'encours et 35 % sur des taux variables indexés sur le livret A, le LEP ou l'Euribor à des niveaux très faibles voir négatifs sur 2021.

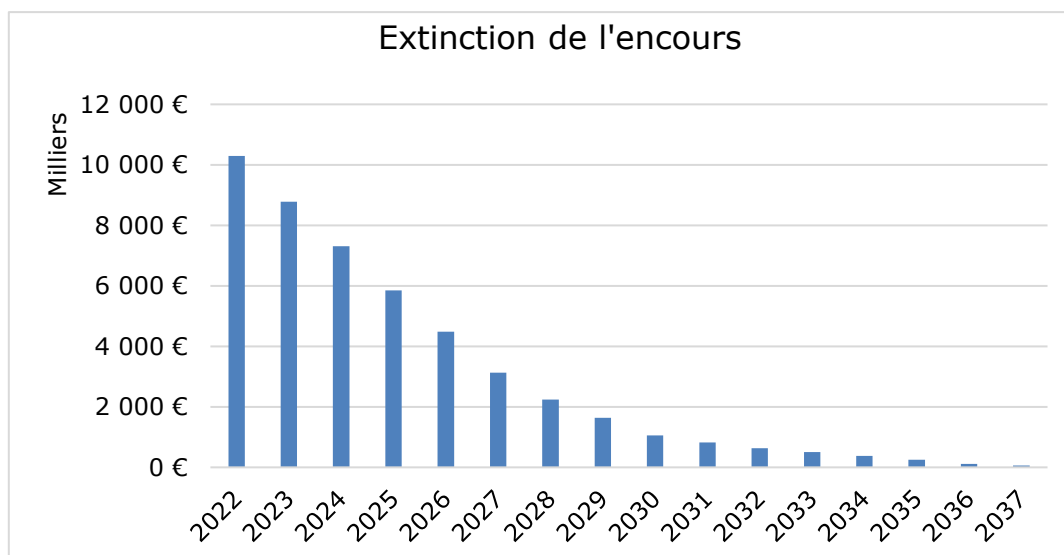


Au regard de la charte Gissler, la dette est entièrement sécurisée avec 100 % de 1A c'est-à-dire des emprunts à taux fixe ou à taux variable.

C. Plan d'extinction

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 7 ans et 8 mois.

Sans emprunt nouveau, la dette diminuerait de 5,8 M€, soit 56 % de l'encours actuel, sur les 5 prochaines années, et la dette se trouverait éteinte en 2037 :



VII. ANALYSE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES FINANCES PAR LA TEOM

Dans l'attente de la généralisation de la TEOM sur l'ensemble du périmètre communautaire au 1^{er} janvier 2022, seuls les pôles de la Côte des Isles et de Douve et Divette sont soumis à la REOM intégrée au budget annexe « déchets ménagers et assimilés ». Les dépenses et les recettes relatives à la compétence déchets ménagers et assimilés des autres pôles sont donc intégrées au budget principal et représentent une part importante de ce dernier (31 % des dépenses de fonctionnement) qu'il convient d'analyser plus précisément.

A. La section de fonctionnement

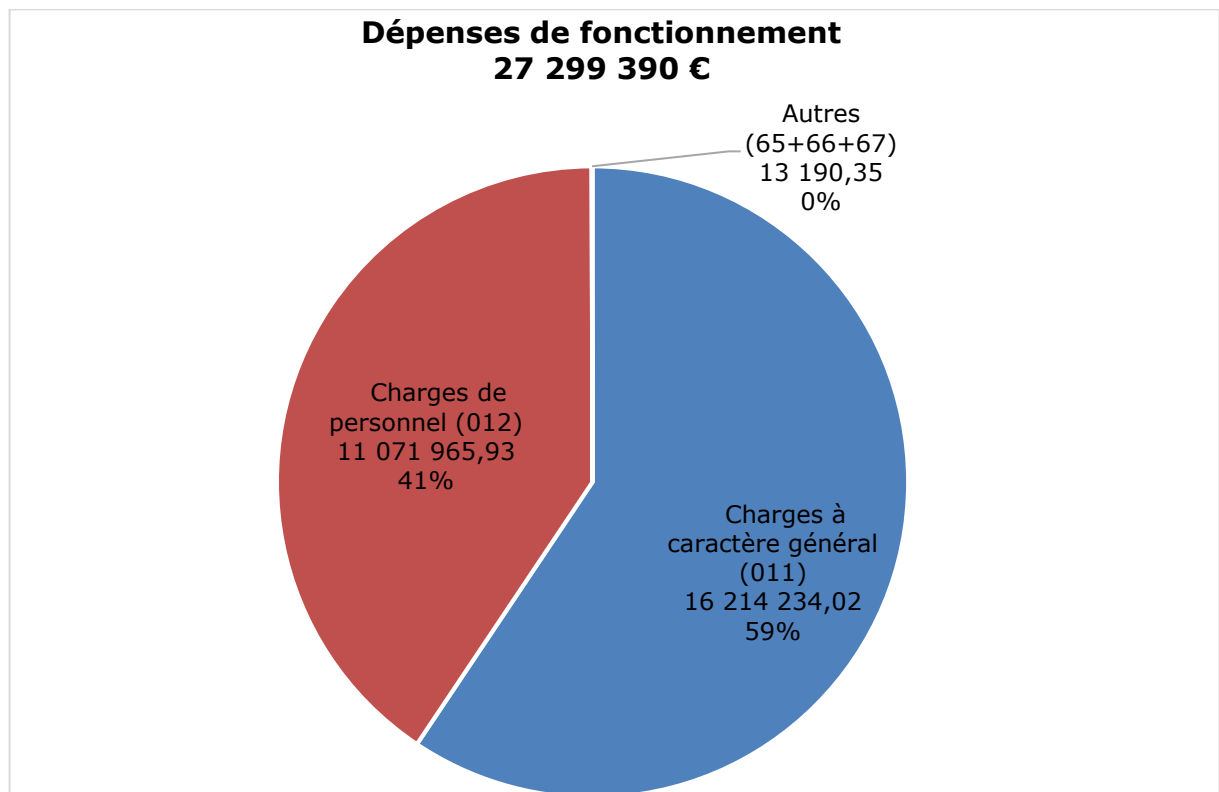
1) Les dépenses de fonctionnement

En 2021, les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 98,15 % et s'élèvent à 27,3 M€ en hausse de 6,53 %.

K€	2020	2021	Evolution		Poids budget principal(*)
			K€	%	
Charges à caractère général (011)	14 672	16 214	1 542	10,51%	67,88%
Charges de personnel (012)	10 934	11 072	138	1,26%	31,34%
Charges de gestion courante (65)	13	8	-5	-39,12%	0,03%
Charges de fonctionnement courantes	25 619	27 294	1 675	6,54%	31,18%
Charges exceptionnelles (67)	2	1	-1	-27,23%	0,11%
Charges de fonctionnement hors intérêts	25 621	27 296	1 675	6,54%	30,73%
Intérêts nets	5	4	-1	-27,52%	2,1%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	25 626	27 299	1 673	6,53%	30,67%

(*) Hors attribution de compensation et virement au budget services communs

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général pour 59 % suivies des charges de personnel pour 41 %.



L'évolution des charges à caractère général (+125 K€) s'explique notamment par :

- l'augmentation sur le poste contrats prestation de service (+1,4 M€) du fait de la TGAP,
- l'augmentation sur le poste carburants (+114 K€),

L'évolution des charges de personnel est maîtrisée à +1,26 % soit 138 K€ sur 2021.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 110,42 % et atteignent 23,7 M€, en hausse de 12,78 %.

en K€	2020	2021	Evolution	
			K€	%
Produits des services (70)	1 293	1 549	256	19,84%
Produits de gestion (75)	272	503	231	85,12%
Produits d'atténuation (013)	15	5	-11	-70,21%
Impôts et taxes (73)	17 566	17 801	235	1,34%
Dotations et participations (74)	1 818	3 788	1 969	108,29%
Produits de fonctionnement courant	20 964	23 645	2 681	12,79%
Produits exceptionnels larges (76 net + 77+78)	23	24	1	5,35%
Produits de fonctionnement (hors cessions)	20 986	23 669	2 683	12,78%

Les recettes de fonctionnement proviennent pour 75 % des recettes fiscales issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivies des dotations et participations pour 16 % et des produits des services 6,5 %.

L'évolution des recettes s'expliquent principalement par les dotations et participations qui ont doublé sur l'exercice notamment du fait de rattrapage sur les années antérieures (1 467 K€ de subvention développement durable et communication de la part de CITEO).

Les produits des services ont augmenté de près de 20 % notamment du fait des ventes de matière recyclées (papier, carton...) en hausse de 188 K€.

Enfin, l'augmentation des produits de gestion s'explique par une valorisation plus importante sur la vente de ferraille, batterie, carton.

B. Equilibre propre au compte déchets ménagers

Si l'augmentation exceptionnelle des recettes permet de limiter le déficit de fonctionnement sur 2021, les charges de fonctionnement continueront elles d'augmenter au rythme de la TGAP.

K€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement	20 986	23 669	2 683	12,78%
- Charges de fonctionnement	25 621	27 296	1 675	6,54%
+ Attribution de compensation	3 700	3 700	0	0,00%
= SOLDE DE FONCTIONNEMENT BRUT	-934	74	1 008	-107,88%
- Annuité	112	111	0	-0,43%
= SOLDE DE FONCTIONNEMENT NET	-1 046	-38	1 008	-96,40%

Lors du transfert de compétence une attribution de compensation a été calculée sur les communes de Cherbourg-en-Cotentin et La Hague à hauteur de 3 700 205 € pour prendre en charge le déficit.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette ont plus que doublé sur 2021 pour s'établir à 2,8 M€.

€	2020	2021	Variation €	Variation %
Dépenses d'équipement (c/ 20, 21, 23, 45)	1 084 090	2 847 346	1 763 256	162,65%
Dépenses fin. et divers hors dette (c/ 10,13, 26, 27)	215 413	0	-215 413	-100,00%
Dépenses d'inv. hors dette (hors chap 16)	1 299 502	2 847 346	1 547 843	119,11%

Les principales dépenses concernent les autres immobilisations corporelles, comprenant notamment les conteneurs, composteurs (1,2 M€), et l'acquisition de véhicules de collecte (1,4 M€).

Le solde de la section de fonctionnement des déchets ménagers et assimilés étant négatif, le budget principal autofinance les investissements des ordures ménagères étant précisé que les amortissements ne sont pas pris en compte.

La dette affectée aux ordures ménagères comprend quatre emprunts pour un capital restant dû de 778 893,93 € au 31 décembre 2021, indexé à 99% sur des taux variables (Euribor 3M et livret A).

L'EXECUTION DES BUDGETS ANNEXES

I. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

L'année 2021 se présente comme une année de transition. En effet, jusqu'au 30 juin 2021, la gestion des transports publics urbains de Cherbourg-en-Cotentin était assurée par la société Kéolis dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la gestion est assurée par la société Transdev, avec un périmètre élargi, puisqu'il intègre l'ensemble du territoire communautaire.

Compétente en matière de transport urbain, interurbain et scolaire, le nouveau réseau « Cap Cotentin » a vu le jour en septembre 2021, avec notamment l'apparition de nouveaux services pour répondre aux besoins des habitants du Cotentin.

Le versement mobilité, principale ressource du budget annexe transports, était jusqu'à cette date uniquement levé sur Cherbourg-en-Cotentin, il a été fixé au taux unique de 1,5% sur l'ensemble de la communauté d'agglomération à partir du 1^{er} juillet 2021.

L'exécution du budget transports se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	19 645 460	19 477 590	-167 870	824 221	656 351
Investissement (total)	4 201 514	2 855 444	-1 346 070	-4 469 265	-5 815 335
Total	23 846 974	22 333 035	-1 513 939	-3 645 044	-5 158 983

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 s'élève à -1 513 939 €. En y intégrant les résultats antérieurs, le résultat s'établit à -5 158 983 € contre -3 645 043,85 € en 2020, soit une diminution du fonds de roulement de 1 513 939 €.

En tenant compte des restes à réaliser en dépenses (3 867 229 €) et en recettes (335 623 €) le résultat se chiffre à -8 690 590 €.

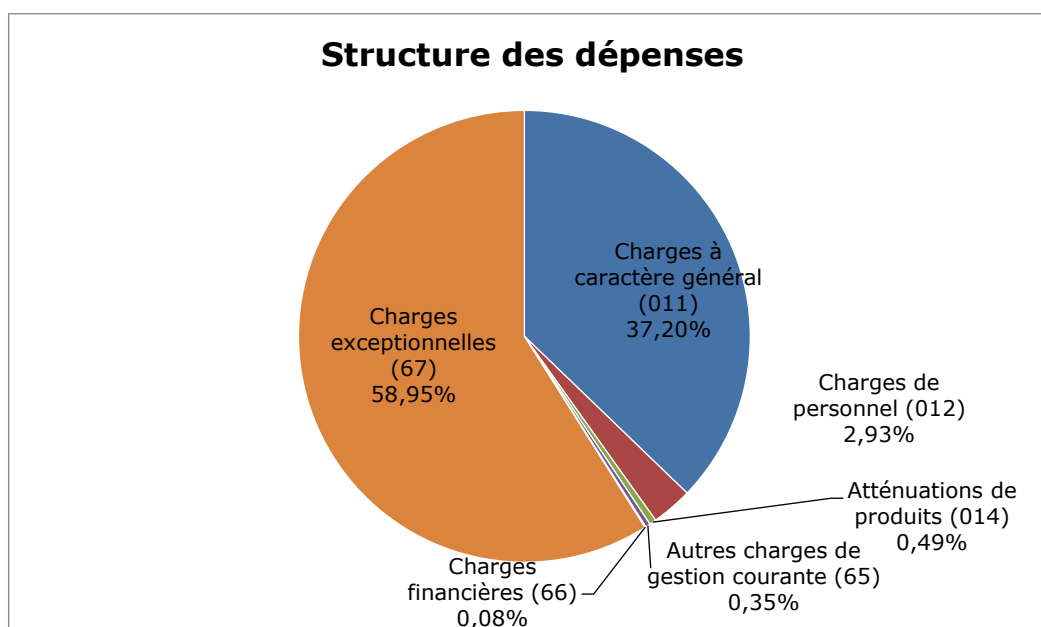
A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 93,11 % (92,80 % en 2020), ont progressé de 31,66 %, soit +4,5 M€.

€	2019	2020	2021	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Charges à caractère général (011)	6 252 756	6 590 740	6 983 531	392 792	5,96%
Charges de personnel (012)		263 000	550 171	287 171	109,19%
Atténuations de produits (014)	952	327	92 005	91 678	n.s.
Autres charges de gestion courante (65)	0	2 240	64 878	62 639	n.s.
Charges financières (66)	17 867	16 161	14 287	-1 874	-11,60%
Charges exceptionnelles (67)	8 031 812	7 385 341	11 066 638	3 681 298	49,85%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 303 387	14 257 808	18 771 511	4 513 703	31,66%

Les charges exceptionnelles constituent le premier poste de dépenses (59 %), suivies des charges à caractère général (37 %).



Les charges à caractère général (chapitre 011) sont constituées des dépenses courantes, tels que les fournitures, charges locatives, entretien, honoraires, études, cotisations au GART (Groupement des autorités responsables de transport) ainsi qu'à l'AGIR (Association pour la gestion indépendante des réseaux de transports publics). Elles ont globalement augmenté de 5,96 % (+393 K€).

La contribution pour les transports scolaires et interurbains constitue la principale dépense du chapitre 011. Elle s'est élevée à 6 409 306 € en 2021, soit +0,40 % (+25 K€).

	2019	2020	2021	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
contributions transports scolaires et interurbains	6 155 259	6 384 079	6 409 306	25 228	0,40%

Concernant les autres postes de dépenses, on peut noter les variations suivantes :

- Les honoraires : +85 K€ (mission accompagnement DSP -79 K€, missions relations commerciales / usagers des transports non urbains +155 K€)
- Les fournitures d'entretien et de petit équipement : -22 K€ (en 2020 achat de gilets haute sécurité pour les élèves)
- Les locations immobilières : +22 K€ (location du bâtiment C du centre d'affaires de l'Atlantique)
- L'entretien et les réparations des vélos à assistance électrique (VAE) : +15 K€ (augmentation de la flotte)
- La communication : +104 K€ (dans le cadre de la nouvelle offre de mobilité).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) comportent principalement la contribution au délégataire de service public versée à Transdev. Cette dernière s'est élevée à 11 065 207 €, conformément au nouveau contrat de DSP ayant pris effet 1^{er} juillet 2021.

€	2020	2021	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Contribution délégataire	7 385 066	11 065 207	3 680 141	49,83%

Depuis 2019, les charges de personnel (chapitre 012) sont refacturées au budget annexe transports. Suite à l'augmentation de l'effectif de la direction des transports, les charges de personnel ont augmenté de 287 K€ en 2021.

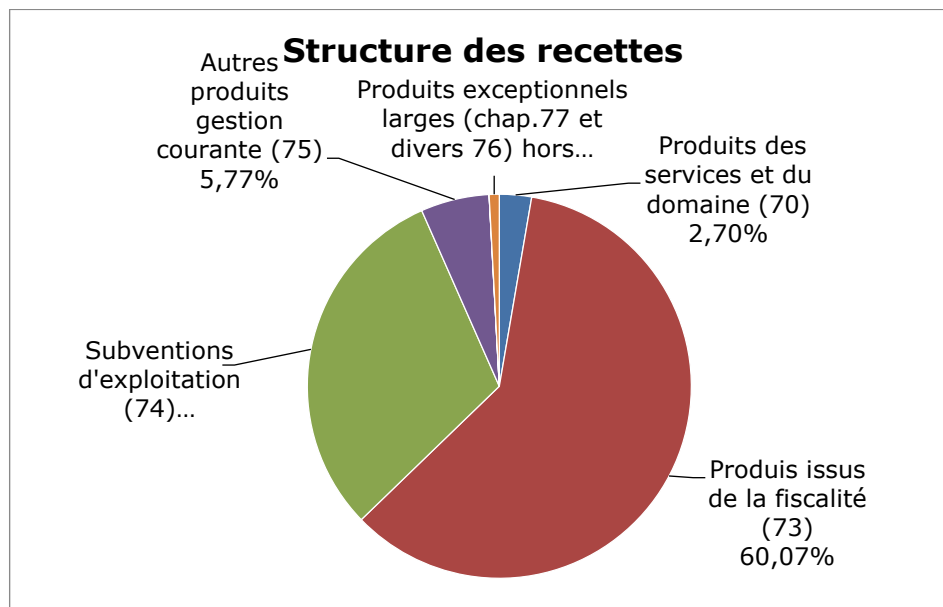
Compte tenu de la diminution de l'encours de la dette, les charges financières (chapitre 66) ont baissé de 11,60 % (-2 K€).

Les atténuations de produits (chapitre 014) comportent uniquement les restitutions de versement mobilité. Ces remboursements ont lieu, sur demande de l'établissement public ou privé, en cas notamment de personnel itinérant logé ou transporté. La CA du Cotentin a procédé à des remboursements de personnel logé à hauteur de 13 K€ en 2021 et il a été procédé à un rattachement de 79 K€ pour le personnel transporté du second semestre 2021.

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 91,41 %, ont augmenté de 30,49 %, soit +4,5 M€.

€	2019	2020	2021	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Produits des services et du domaine (70)	7 435	351 774	524 661	172 887	49,15%
Produis issus de la fiscalité (73)	8 999 033	8 590 630	11 650 943	3 060 314	35,62%
Subventions d'exploitation (74)	6 198 036	5 922 734	5 937 622	14 888	0,25%
Autres produits gestion courante (75)			1 118 536	1 118 536	n.s.
Atténuation de charges (013)			888	888	n.s.
Produits exceptionnels larges (chap.77 et divers 76) hors cessions	213 721	0	164 412	164 412	n.s.
RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	15 418 225	14 865 138	19 397 061	4 531 923	30,49%



Les recettes sont principalement issues de la fiscalité, et plus précisément du versement mobilité (VM). Le versement mobilité est assis sur la masse salariale des entreprises et des administrations employant plus de 11 salariés dont le lieu effectif de travail est situé sur le ressort territorial de l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

Au taux unique de 1,5% sur l'ensemble du ressort territorial depuis le 1^{er} juillet 2021, le produit de versement mobilité a atteint 11 650 943 € en 2021. Si la modification de taux a pris effet au 1^{er} juillet, l'impact sur la recette est décalé de 2 mois, compte tenu du mécanisme de déclaration et de recouvrement des cotisations par les Urssaf. Les régularisations par rapport aux acomptes seront perçues sur l'exercice 2022.

€	2020	2021	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
VM constaté au CA	8 590 630	11 650 943	3 060 314	35,62%

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) ont progressé de 49,15% soit +173 K€. Ces recettes sont amenées à augmenter au fur et à mesure de la nouvelle offre de mobilité. Ce

chapitre comprend les recettes tarifaires concernant le réseau non urbain pour 479 K€ et les recettes liées aux locations de vélos électriques pour 45 K€.

Les subventions d'exploitation (chapitre 74) sont restées stables à +0,25% (+15 K€). La principale recette provient de la compensation de la Région dans le cadre de la convention des transports scolaires et de voyageurs non urbains pour un montant de 5 543 292 € en 2021. Celle-ci est restée stable par rapport aux années précédentes.

Les autres subventions d'exploitation concernent :

- La DGD transport scolaire, stable à hauteur de 123 961 €
- Les subventions des communes membres : 270 381 € (255 481 € en 2020) pour les navettes scolaires du regroupement scolaire intercommunal (RPI).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comportent des recettes à partir de 2021. La redevance versée par le délégataire de service public a atteint 1 063 829 € en 2021.

La CA du Cotentin perçoit également une compensation de l'Etat suite au relèvement du seuil d'assujettissement au VM en 2016 (9 à 11 salariés). La compensation VM s'est maintenue à 54 707 € pour l'année 2021.

Enfin, les produits exceptionnels (chapitre 77) ont comporté en 2021 un dégrèvement au titre des années 2015 et 2016 pour un montant total de 163 142 €, ainsi que des mandats annulés sur exercices antérieurs pour 1 248 €.

Aucune subvention d'équilibre n'a été budgétée ni versée par le budget principal.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion sont les suivants :

€	2019	2020	2021	Evolution N/N-1 €	Evolution N/N-1 %
Produits de fonctionnement courant	15 204 505	14 865 138	19 232 650	4 367 512	29,38%
- Charges de fonctionnement courant	6 253 708	6 856 306	7 690 586	834 279	12,17%
= EXCEDENT BRUT COURANT	8 950 797	8 008 832	11 542 064	3 533 232	44,12%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	213 721	0	164 412	164 412	
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	8 031 812	7 385 341	11 066 638	3 681 298	49,85%
= EPARGNE DE GESTION	1 132 705	623 491	639 837	16 346	2,62%
- Intérêts	17 867	16 161	14 287	-1 874	-11,60%
= EPARGNE BRUTE	1 114 838	607 330	625 551	18 221	3,00%
- Capital	169 253	103 452	105 478	2 026	1,96%
= EPARGNE NETTE	945 585	503 878	520 073	16 195	3,21%

Les charges consécutives au nouveau contrat de DSP à compter du 1^{er} juillet 2021 ont été équilibrées par la hausse des ressources, notamment le versement mobilité.

L'épargne nette du budget transports s'établit à 520 073 € en 2021, en hausse de 3,21 % par rapport à 2020 (+16 K€).

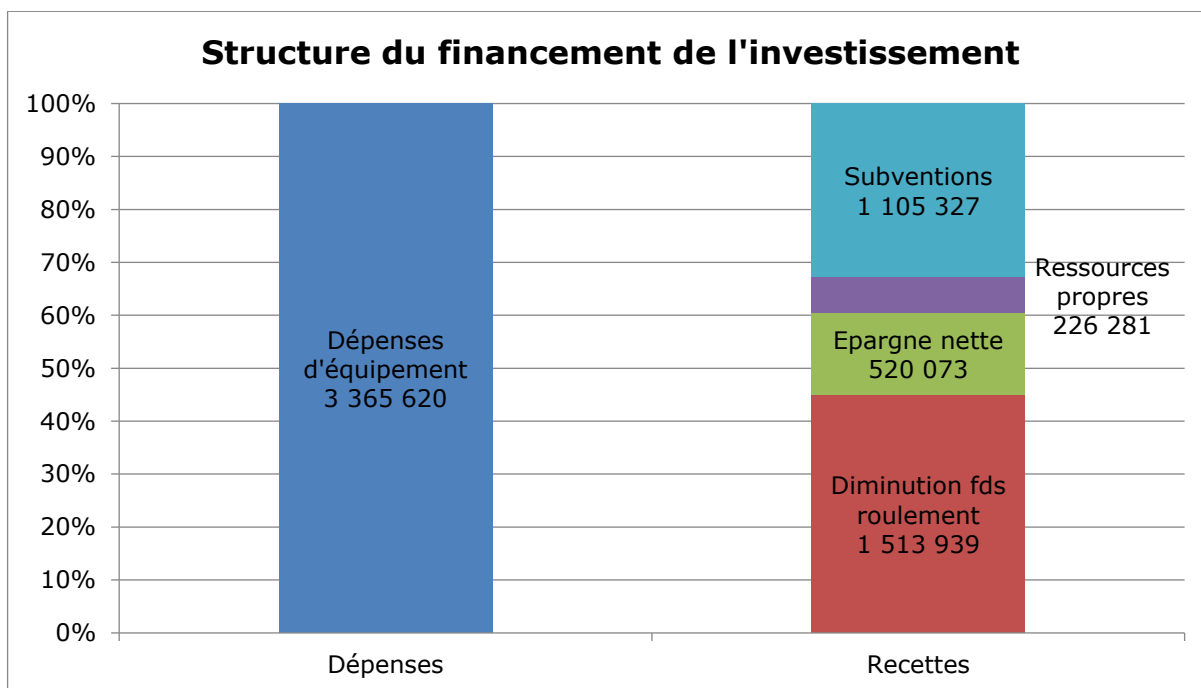
Ce niveau d'épargne stabilisée sera cependant insuffisant pour participer au financement du programme d'investissement à venir, avec notamment la réalisation du Bus Nouvelle Génération (BNG) et les pôles d'échanges multimodaux. La maîtrise des dépenses ainsi que l'optimisation des recettes permettront de limiter le financement par emprunt.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 3 365 620 €, avec notamment les opérations suivantes :

- Les études : 1 057 174 €, dont 689 K€ pour la maîtrise d'œuvre bus nouvelle génération (BNG)
- L'acquisition de matériel de transport : 1 629 861 €, dont 1,3 K€ de bus et 221 K€ de vélos à assistance électrique
- La billettique : 574 303 €
- L'accessibilité bus : 21 285 €
- Le mobilier urbain : 35 736 €.

Le financement de la section d'investissement est assuré par le fonds de roulement à hauteur de 45 %, reportant le recours à l'emprunt, les subventions à hauteur de 33 % et l'épargne nette à hauteur de 15 %.



D. La dette

La dette du budget transports s'élevé à 1 382 097 € au 31 décembre 2021, en diminution de 105 K€.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	1 591 027	1 487 575
- Remboursement du capital	103 452	105 478
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-103 452	-105 478
= Encours brut au 31 décembre	1 487 575	1 382 097

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,16 %
 - Durée résiduelle : 14 ans et 7 mois
 - Structure : 77 % de taux variable et 23 % de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours sur 1A.

II. BUDGET ANNEXE DE L'EAU

L'exécution 2021 du budget de l'eau se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation (total)	19 274 003	21 216 506	1 942 502	19 534 684	21 477 186
Investissement (total)	8 124 882	5 032 580	-3 092 301	2 235 805	-856 497
Total du budget eau	27 398 885	26 249 086	-1 149 799	21 770 488	20 620 689

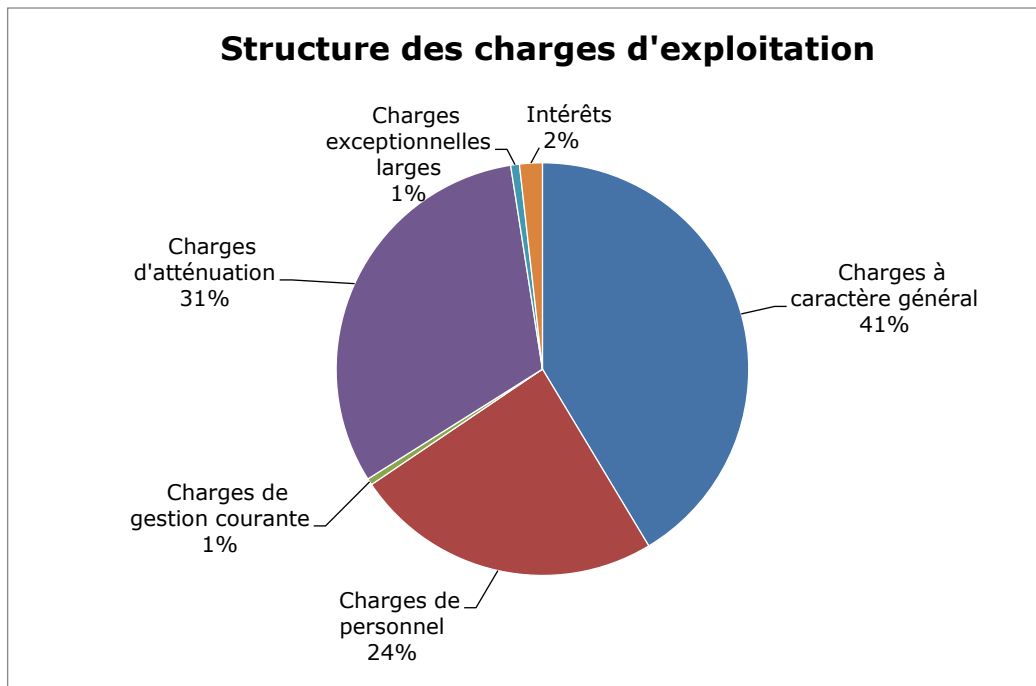
Le résultat de l'exercice 2021 s'établit à -1 149 799 € et le résultat de clôture incluant les résultats antérieurs se chiffre à 20 620 689 € contre 21 770 448 € en 2020, soit une diminution du fonds du roulement de 1 149 799 €.

A. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, dont le taux de réalisation par rapport aux crédits budgétés est de 83,18 % (60,59 % en 2020), ont progressé de 47,5 %, soit +5 M€. Corrigées des décalages conjoncturels intervenus en 2020 et 2021, l'évolution des charges d'exploitation est ramenée à +26,53%, soit +2,2 M€ par rapport à 2020.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %	
					nominale	réelle
Charges à caractère général (011)	5 350 083	5 513 386	6 425 683	912 297	16,55%	14,71%
Charges de personnel (012)	3 810 571	3 752 770	3 752 327	-443	-0,01%	-1,59%
Charges de gestion courante (65)	72 414	79 204	80 085	882	1,11%	-0,48%
Charges d'atténuation (014)	2 781 864		4 886 358	4 886 358		
CHARGES COURANTES	12 014 933	9 345 360	15 144 454	5 799 094	62,05%	59,50%
Charges exceptionnelles larges (67 et divers 66)	249 739	946 047	106 531	-839 516	-88,74%	-88,92%
CHARGES HORS INTERETS	12 264 672	10 291 407	15 250 985	4 959 579	48,19%	45,86%
Intérêts (66)	240 403	235 839	276 719	40 881	17,33%	15,49%
CHARGES D'EXPLOITATION	12 505 075	10 527 245	15 527 704	5 000 459	47,50%	45,18%

Les charges à caractère général, les charges de personnel et les charges d'atténuations sont les principaux postes de dépenses.



Trois redevances sont recouvrées pour le compte de l'Agence de l'eau et se retrouvent à la fois en dépense et en recette d'exploitation. Des décalages importants entre la perception et le reversement perturbent chaque année la présentation globale.

De plus, par délibération du 6 octobre 2020, en raison de l'épidémie de COVID-19, l'Agence de l'eau et la CA du Cotentin ont convenu d'une adaptation des modalités de reversement des redevances pollution et modernisation de la collecte. Cela a modifié le rythme de versements, avec une année blanche en 2020.

Par ailleurs, les comptes 2020 contenaient une dépense exceptionnelle de 817 000 € qu'il convient également de neutraliser.

L'évolution corrigée s'établit ainsi à +26,53%, les montants retraités sont présentés ci-après :

	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Charges d'exploitation	12 505 075	10 527 245	15 527 704	5 000 459	47,50%
- redevance pollution (chap.014)	-1 538 548	0	-2 956 068	-2 956 068	
- redevance pour la modernisation de la collecte (chap.014)	-1 243 316	0	-1 930 290	-1 930 290	
- redevance prélèvement (chap.011)	-925 255	-1 300 000	0	1 300 000	
- reversement redevances antérieures (chap. 67)		-817 000		817 000	
Charges d'exploitation corrigées	8 797 956	8 410 245	10 641 346	2 231 101	26,53%

1) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les dépenses courantes du service. Ce chapitre a progressé de 16,55 % (+912 K€).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Comptes 60*	1 886 816	2 741 951	855 135	45,32%
Comptes 61*	984 243	2 492 687	1 508 444	153,26%
Comptes 62*	1 340 467	1 190 320	-150 146	-11,20%
Comptes 63*	1 301 861	725	-1 301 136	-99,94%
Total 011	5 513 386	6 425 683	912 297	16,55%

Des augmentations sont constatées sur les postes de dépenses suivants :

- Les contrats de prestations de services (611) +1,3 M€, en raison notamment de régularisations de factures Veolia des années antérieures notamment sur le périmètre de l'ex SIAEP Val de Saire.
- Les fournitures non stockables (6061) +933 K€, en raison notamment de régularisations de factures des années précédentes.
- Les redevances, droits de passage (6137) qui concernent les périmètres de protection des points de prélèvement +285 K€.
- Le remboursement de frais généraux au budget principal (6287), calculés forfaitairement à hauteur de 5% des recettes réelles de fonctionnement +101 K€.
- Les autres matières et fournitures (6068) +76 K€.

En revanche, il est à noter les diminutions suivantes :

- La redevance prélèvement (6371) -1,3 M€. Le montant rattaché en 2020 avait été surévalué. Le réalisé s'établit ainsi à zéro pour l'année 2021.
- Les achats, prestations de services (604) -217 K€, 2020 avait comporté des régularisations de 2018 et 2019. Par ailleurs, des dépenses imputées auparavant sur cet article comptable ont été transférées sur l'article 611.
- Les dépenses diverses (618) -162K€, cet article comportait en 2020 la rémunération pour l'exploitation du service public d'eau potable sur le périmètre de l'ex SIAEP Val de Saire qui a été transférée au 611.
- Les cotisations (6281) -196 K€. Il s'agit des cotisations FNCCR et SDEAU dont la dépense sera à régulariser sur l'exercice 2022.

2) Les autres charges d'exploitation

Les charges de personnel (chapitre 012) sont restées stables à hauteur de 3,8 M€ (-0,01 % par rapport à 2020).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65), en hausse de 1,11 % par rapport à 2020, sont essentiellement constituées des créances admises en non-valeur 47 K€ (-9 K€ par rapport à 2020) et de créances éteintes 25 K€ (+2 K€). En 2021, on note également une dépense nouvelle de 5 940 € pour l'abonnement SIG.

Enfin, les charges exceptionnelles (chapitre 67 et divers 66) ont diminué de 840 K€, 2020 ayant comporté un reversement de 817 000 € (au titre des redevances 2017 et 2018) auprès de l'Agence de l'eau suite au contrôle fiscal réalisé par celle-ci.

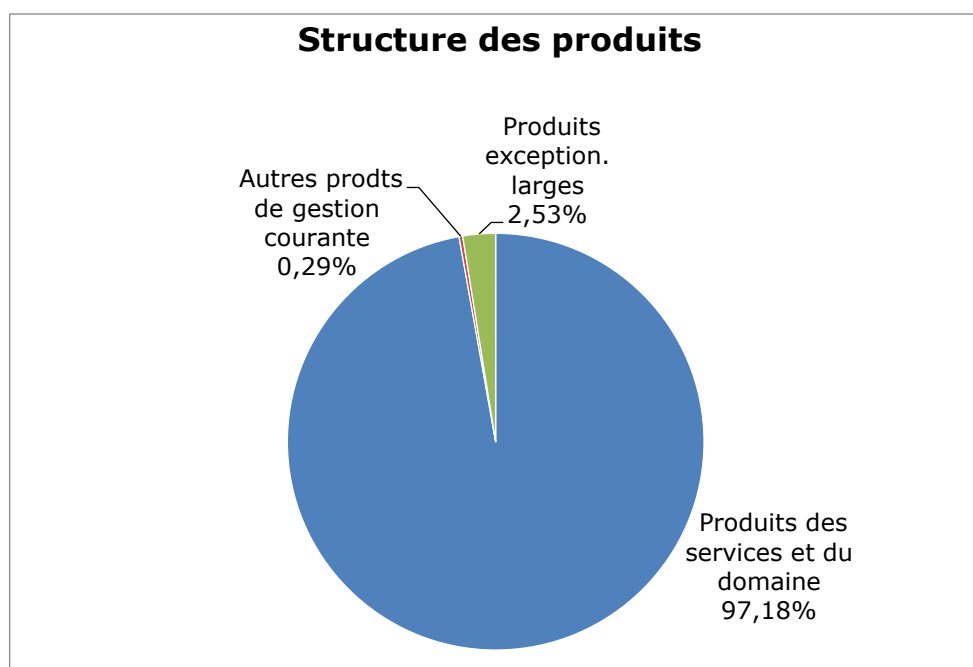
Ce chapitre compte également les titres annulés sur exercices antérieurs pour 105 K€ (+41 K€ par rapport à 2020).

B. Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation, réalisés à hauteur de 101,31 %, ont progressé de 11,34 %, soit +2,1 M€.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %	
					nominale	réelle
Produits des services et du domaine (70)	18 339 384	18 116 483	19 993 379	1 876 896	10,36%	8,62%
Atténuations de charges (013)						
Autres produits de gestion courante (75)	26 221	61 837	59 149	-2 687	-4,35%	-5,85%
Subventions d'exploitation (74)		3 509		-3 509	-100,00%	-
PRODUITS COURANTS	18 365 605	18 181 829	20 052 528	1 870 699	10,29%	8,55%
Produits exceptionnels larges (77 et divers 76)	694 846	296 840	521 321	224 481	75,62%	72,86%
PRODUITS D'EXPLOITATION	19 060 452	18 478 669	20 573 849	2 095 180	11,34%	9,59%

Les recettes d'exploitation sont issues à 97 % des produits des services et du domaine (chapitre 70).



Neutralisées des trois redevances de l'Agence de l'eau, les recettes d'exploitation affichent une progression de +12,92 %, soit +2 M€.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
RECETTES D'EXPLOITATION	19 060 452	18 478 669	20 573 849	2 095 180	11,34%
- redevance pollution (chap.70)	-1 533 321	-1 554 272	-1 622 160	-67 887	4,37%
- redevance pour la modernisation de la collecte (chap.70)	-941 917	-981 120	-1 007 618	-26 498	2,70%
- redevance prélèvement (chap.70)	-374 535	-386 475	-378 050	8 426	-2,18%
RECETTES D'EXPL. CORRIGÉES	16 210 679	15 556 801	17 566 022	2 009 221	12,92%

1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine ont globalement augmenté de 10,36 %, soit +1,9 M€.

La vente d'eau, qui évolue en fonction des volumes d'eau vendus et des tarifs des redevances, constitue la principale ressource du budget de l'eau.

Dans l'attente d'une harmonisation des tarifs à l'échelle communautaire, les tarifs appliqués antérieurement à la création de la CA du Cotentin continuent de prévaloir. Ils sont restés stables en 2021.

Avec un produit total de 15 208 386 € en 2021, la vente d'eau est en progression de 8,90 %, soit un produit supplémentaire de 1,2 M€. Cette évolution est le fait de plusieurs éléments cumulés.

La crise sanitaire en 2020 a engendré une facturation moindre au dernier trimestre 2020 avec un report sur l'exercice 2021.

De plus, la facture estimative du secteur de la Vallée de l'Ouve du dernier trimestre 2020 a été traitée début 2021 (100 K€).

Le secteur de Port-Bail-sur-mer a été repris en régie en 2020. En 2021, les abonnés ont été facturés en totalité par la communauté d'agglomération (625 K€).

Enfin, l'exercice 2021 comporte des régularisations antérieures des encaissements de reversement de redevances de contrats transférés des structures historiques.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits vente d'eau	13 719 477	13 965 708	15 208 386	1 242 679	8,90%

Le chapitre 70 comporte également les redevances de l'Agence de l'eau avec la redevance pollution pour 1,6 M€ (+67 K€), la redevance pour la modernisation de la collecte à hauteur de 1 M€ (+26 K€) ainsi que la redevance prélèvement pour 378 K€ (-8 K€).

Les recettes annexes ont en général augmenté, parfois de façon significative, mais contiennent des régularisations antérieures :

- La vente de produits résiduels 244 523 € (+82 K€)
- Le vente de travaux 609 065 € (+350 K€)
- Les locations de compteurs 441 032 € (+36 K€, notamment secteur Valognes +39 K€)
- Les autres prestations de services 286 520 € (+102 K€)

- Les autres produits d'activités annexes 196 036 € (-16 K€).

2) Les autres recettes d'exploitation

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) ont diminué de 4,35 % (-3 K€) :

- Les redevances pour concessions (+ 36 K€), compte tenu de régularisations antérieures.
- Les produits divers (-29 K€), comprenaient jusqu'en 2020 le remboursement par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) des coûts d'affranchissement avancés par l'agglomération. L'envoi se réalise désormais sous forme dématérialisé au centre éditique de la DGFIP à Limoges. Cela est à mettre en relation avec la dépense en frais d'affranchissement qui a diminué de 12K€ entre 2020 et 2021.

Enfin, les produits exceptionnels (chapitre 77) ont augmenté de 224 K€. Si ce chapitre ne contient plus la reprise des résultats du SDEAU 50 (536 287 € en 2019 et 196 362 € en 2020), en 2021 des écritures d'annulations de rattachements ont été constatées à hauteur de 426 K€.

Les produits exceptionnels comprennent également traditionnellement les créances admises en non-valeur qui se sont élevées à 10K€ en 2021.

C. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion du budget de l'eau se présentent comme suit :

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits fonctionnement courants	18 365 605	18 181 829	20 052 528	1 870 699	10,29%
- charges fonctionnement courantes	12 014 933	9 345 360	15 144 454	5 799 094	62,05%
= EXCEDENT BRUT COURANT	6 350 673	8 836 469	4 908 074	-3 928 395	-44,46%
+ produits exceptionnels larges	694 846	296 840	521 321	224 481	75,62%
- charges exceptionnelles larges	249 740	946 047	106 531	-839 516	-88,74%
= EPARGNE DE GESTION	6 795 779	8 187 262	5 322 864	-2 864 398	-34,99%
- intérêts	240 403	235 839	276 719	40 881	17,33%
= EPARGNE BRUTE	6 555 377	7 951 424	5 046 145	-2 905 279	-36,54%
- capital	1 013 662	1 075 978	1 303 177	227 200	21,12%
= EPARGNE NETTE	5 541 714	6 875 446	3 742 967	-3 132 478	-45,56%

Compte tenu d'un effet conjoncturel lié aux redevances de l'Agence de l'eau ainsi qu'aux régularisations tant en dépenses qu'en recettes, l'épargne nette du budget de l'eau s'établit à 3 742 967 € en 2021, en diminution de 3,1 M€ par rapport à 2020.

Après retraitement des trois redevances de l'Agence de l'eau (pour deux d'entre elles, aucun reversement n'a été imputé sur l'exercice 2020, reportant la dépense sur l'exercice 2021), l'épargne nette corrigée du budget de l'eau s'élèverait à 5,6 M€ par rapport aux 5,3 M€ de 2020, soit une progression de 368 K€.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits fonctionnement courants	15 515 832	15 259 961	17 044 701	1 784 740	11,70%
- charges fonctionnement courantes	8 307 814	8 045 360	10 258 096	2 212 736	27,50%
= EXCEDENT BRUT COURANT	7 208 019	7 214 602	6 786 605	-427 996	-5,93%
+ produits exceptionnels larges	694 846	296 840	521 321	224 481	75,62%
- charges exceptionnelles larges	249 740	946 047	106 531	-839 516	-88,74%
= EPARGNE DE GESTION	7 653 125	6 565 395	7 201 395	636 000	9,69%
- intérêts	240 403	235 839	276 719	40 881	17,33%
= EPARGNE BRUTE	7 412 723	6 329 556	6 924 676	595 120	9,40%
- capital	1 013 662	1 075 978	1 303 177	227 200	21,12%
= EPARGNE NETTE	6 399 061	5 253 578	5 621 498	367 920	7,00%

Compte tenu des transferts opérés depuis 2017 (régularisations de dépenses et de recettes antérieures qui perdurent), le budget annexe de l'eau n'est pas encore financièrement stabilisé, ce qui perturbe la lecture et la détermination des marges de manœuvre réelles.

De plus, sur le territoire communautaire, il y a autant de pratiques et de modes de gestion qu'il en existait avant la fusion, requérant un travail d'harmonisation qui s'étalera sur plusieurs années.

D. Les restes à réaliser

L'équilibre du compte administratif s'apprécie tant au niveau des réalisations de l'exercice que des restes à réaliser.

Les restes à réaliser de l'exercice 2021 sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	21 477 186			21 477 186	
Investissement (total)	-856 497	4 121 683	1 947 847		3 030 333
Total	20 620 689	4 121 683	1 947 847	18 446 853	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 18 446 853 €.

Les restes à réaliser en dépenses engagées d'investissement sont constitués des immobilisations en cours (3 230 351 €), des immobilisations corporelles (240 929 €), des immobilisations incorporelles (650 402 €).

De l'autre côté, les restes à réaliser en recettes d'investissement sont composés de subventions à recouvrer (1 947 847 €).

E. Un niveau d'épargne suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements

L'obligation de couvrir les dotations nettes aux amortissements et aux provisions par l'épargne brute est bien respectée. En baisse, le ratio reste satisfaisant, il s'élève à 162,59 %.

€	2019	2020	2021
Epargne Brute	6 555 377	7 951 424	5 046 145
Dotation nette Amort. & Prov.	3 267 183	3 228 216	3 103 642
Epargne brute / DAP	200,64%	246,31%	162,59%

F. Les dépenses d'investissement

Le budget de l'eau totalise 6 129 080 € de dépenses d'équipement en 2021.

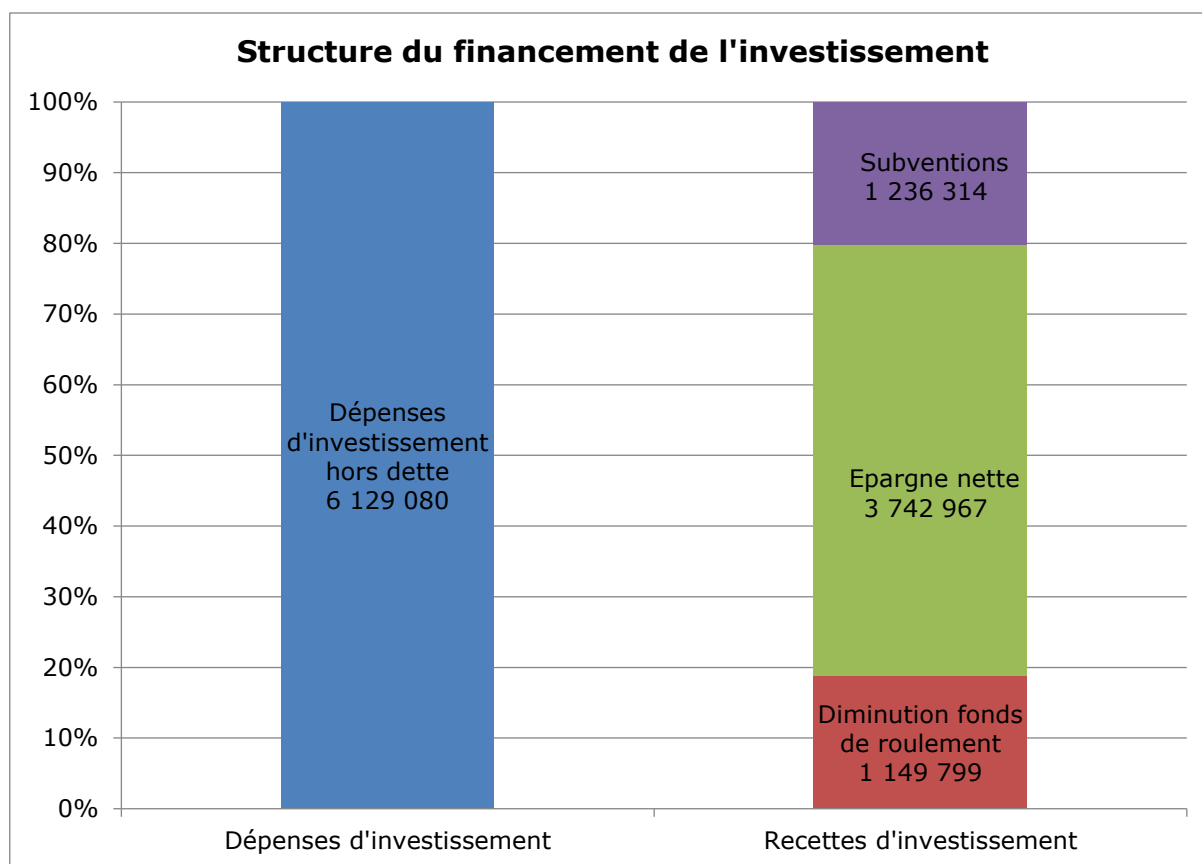
Les dépenses ont porté principalement sur les travaux de réseaux d'eau potable :

- Les travaux de réseaux et de branchements : 5 510 317 €. A noter que des recettes sont attendues dans le cadre des appels à projet de renouvellement des réseaux.
- La refonte des réservoirs : 109 798 €
- L'achat de compteurs 104 548 €
- Le matériel industriel : 90 041 €.

Le plan de financement de l'investissement est le suivant :

€	Dépenses	Recettes	Structure
Dépenses d'invest.	6 129 080		
Total recettes d'invest.		6 129 080	100,00%
dont diminution fonds de roulement		1 149 799	18,76%
dont épargne nette		3 742 967	61,07%
dont subventions et autres		1 236 314	20,17%
dont emprunt		0	0,00%

Les dépenses d'investissement sont couvertes par l'épargne nette à hauteur de 61 % et les subventions pour 20 %, le solde par le fonds de roulement (19%).



G. La dette

L'encours de la dette du budget de l'eau s'établit à 8 438 144 € au 31 décembre 2021, en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2020.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	10 642 070	9 526 708
- Remboursement du capital	1 022 698	1 088 564
- Capital payé non mandaté (SDEAU)	92 664	0
- Remboursement anticipé	0	0
+ Emprunt	0	0
= Variation de l'encours	-1 115 362	-1 088 564
= Encours brut au 31 décembre	9 526 708	8 438 144

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- taux moyen : 2,49 %
- Durée résiduelle : 9 ans et 4 mois
- structure de taux : 85 % de taux fixe et à 15 % de taux variable.
100% de 1A, au sens de la charte Gissler.

III. BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT OPTION TVA

L'exécution 2021 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	18 199 054	22 045 385	3 846 331	6 903 640	10 749 970
Investissement (total)	7 098 365	6 886 312	-212 053	10 777 989	10 565 936
Total du budget assainissement	25 297 420	28 931 698	3 634 278	17 681 628	21 315 906

Le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent de 3 634 278 €, dont 3 846 331 € en fonctionnement et -212 053 € en investissement.

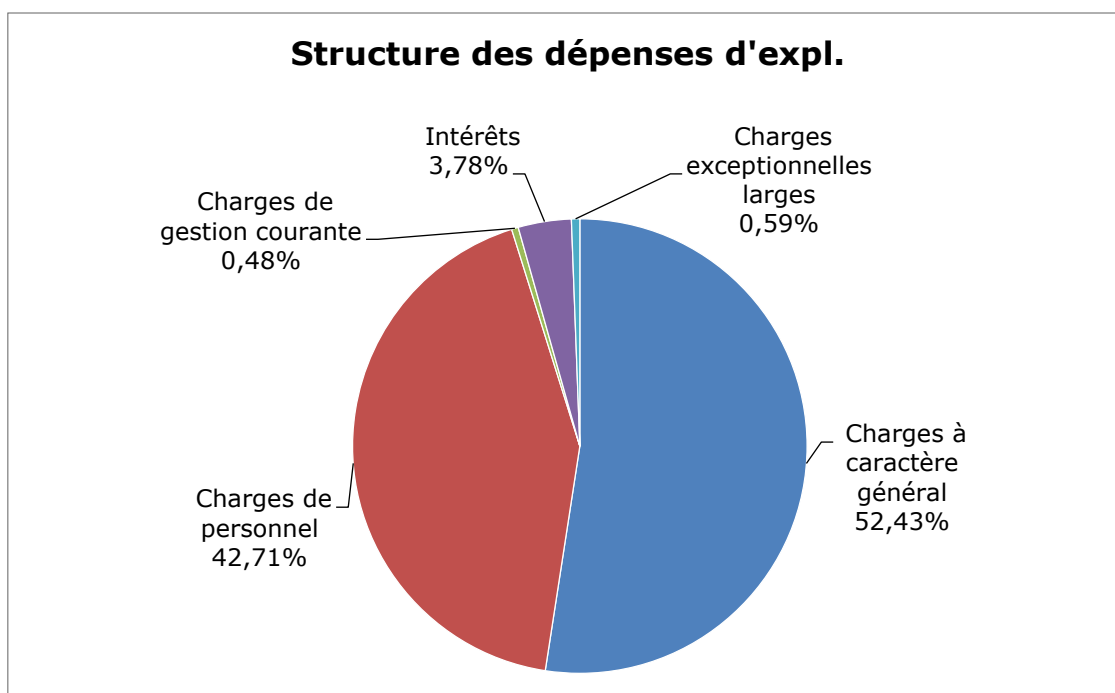
En y intégrant les excédents antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 21 315 906 € contre 17 681 628 € en 2020, soit une augmentation du fonds de roulement de 3 634 278 €.

A. Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont progressé de 2,68 %, soit +336 K€..

€	2019	2020	2021	Evolution	
				€	%
Charges à caractère général (011)	3 933 119	3 787 740	4 673 862	886 122	23,39%
Charges de personnel (012)	7 564 270	7 638 349	7 743 339	104 989	1,37%
Charges de gestion courante (65)	15 990	32 545	42 810	10 265	31,54%
Charges d'atténuation (014)	0	0	0	0	
CHARGES COURANTES	11 513 378	11 458 635	12 460 011	1 001 376	8,74%
Charges exceptionnelles (67)	41 740	507 191	52 899	-454 293	-89,57%
CHARGES HORS INTERETS	11 555 118	11 965 826	12 512 909	547 083	4,57%
Intérêts (66)	327 165	548 104	336 875	-211 228	-38,54%
CHARGES D'EXPLOITATION	11 882 283	12 513 930	12 849 785	335 855	2,68%

En affectant les charges de personnel aux budgets qui les financent, les charges à caractère général occupent le premier poste de dépenses (52%), suivies des charges de personnel des (43%).



1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général ont augmenté de 23,39 % (+886 K€).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Comptes 60*	1 550 854	2 001 902	451 049	29,1%
Comptes 61*	1 251 608	1 704 783	453 175	36,2%
Comptes 62*	960 041	965 276	5 235	0,5%
Comptes 63*	25 237	1 901	-23 336	-92,5%
Total 011	3 787 740	4 673 862	886 122	23,4%

Les augmentations significatives sont les suivantes :

- La sous-traitance générale (611) : +422 K€, comprenant des régularisations de factures de la Saur et Veolia des années antérieures.
- Les fournitures non stockables (6061) : +340 K€, comprenant des régularisations de factures des années antérieures.
- Les autres matières et fournitures (6068) : +72 K€, davantage d'achats ont été réalisés en 2021.
- Les études et recherches (617) : +24 K€, en raison d'analyses des boues et des eaux usées
- Le carburant (6066) : + 22 K€, comprenant des régularisations antérieures.
- Le remboursement de frais au budget principal (6287) : +20 K€.

Certains postes ont diminué :

- L'entretien et les réparations des réseaux (61523) : -57 K€, poste variable d'une année sur l'autre.
- Les autres taxes et redevances (6378) : - 21 K€, une régularisation est à prévoir sur 2022.
- Les locations mobilières (6135) : -17 K€, une régularisation est à prévoir sur 2022.

2) Les autres charges d'exploitation

Le budget de l'assainissement porte les dépenses de personnel du budget de l'eau et du budget de l'assainissement non collectif (SPANC), il se fait rembourser par ces derniers (voir infra chapitre 70).

Les charges de personnel totales ont progressé de 1,37 %, soit +105 K€. L'effectif a très légèrement progressé, il s'établit à 173,09 ETP au 31 décembre 2021, contre 172,89 ETP l'année précédente.

Une partie du personnel jusqu'alors affecté à l'assainissement non collectif a été transféré à l'assainissement collectif.

€	2019	2020	2021	Evolution	
				€	%
Charges de personnel assainissement	3 526 998	3 582 298	3 807 308	225 011	6,28%
Charges de personnel eau	3 810 571	3 752 770	3 752 327	-443	-0,01%
Charges de personnel SPANC	226 700	303 282	183 703	-119 579	-39,43%
Total charges de personnel (012)	7 564 270	7 638 349	7 743 339	104 989	1,37%

Les charges de gestion courante (chapitre 65) ont progressé de 10 K€, avec deux dépenses nouvelles, l'une pour l'abonnement SIG 5 K€, l'autre pour le droit d'usage AutoCAD 3K€. Il a été constaté en 2021 davantage de créances admises en non-valeur 26 K€ (+5 K€) mais moins de créances éteintes 8 K€ (-2 K€).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) ont diminué de manière importante -454 K€. Les titres annulés sur exercices antérieurs étaient particulièrement élevés en 2020, 506 K€. Ils se sont chiffrés à 50 K€ en 2021.

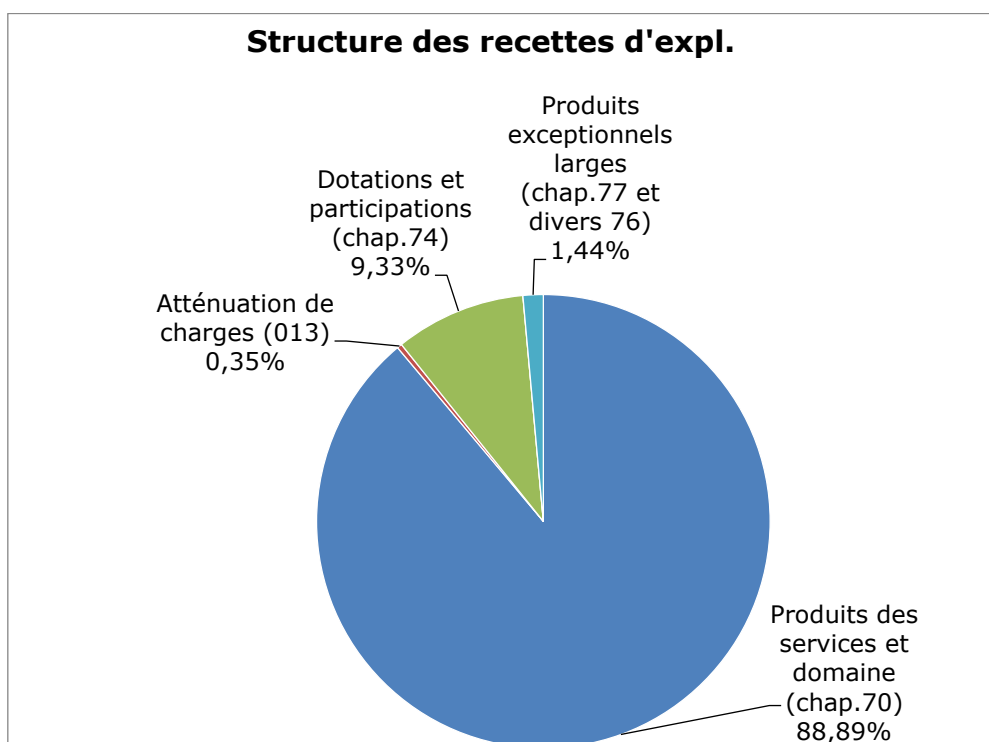
Les charges financières (chapitre 66) ont diminué de 211 K€. En 2020, il avait été régularisé les échéances 2019 et 2020 des emprunts transférés du budget assainissement non collectif (SPANC) vers le budget assainissement collectif, représentant 162 K€.

B. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation ont augmenté de 26,20%, soit +4,1 M€.

€	2019	2020	2021	Evolution	
				€	%
Produits des services et domaine (chap.70)	15 767 464	14 706 615	17 461 862	2 755 247	18,73%
Atténuation de charges (013)	3 242	1 660	68 346	66 686	4017,69%
Dotations et participations (chap.74)	892 161	221 374	1 832 156	1 610 782	727,63%
Autres produits de gestion courante (chap.75)	96 321	51 640	1	-51 639	-100,00%
PRODUITS COURANTS	16 759 188	14 981 289	19 362 365	4 381 077	29,24%
Produits exceptionnels larges (chap.77 et divers 76)	407 023	585 549	282 695	-302 854	-51,72%
PRODUITS D'EXPLOITATION	17 166 211	15 566 838	19 645 061	4 078 222	26,20%

Les recettes du budget assainissement sont principalement issues des produits des services et du domaine à 89 %.



1) Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les produits des services et du domaine ont augmenté de 18,73 %, soit +2,8 M€.

La redevance assainissement constitue la principale recette du budget, elle évolue en fonction des volumes vendus et des tarifs. Comme pour le budget de l'eau, les tarifs antérieurs continuent de préexister et une actualisation du niveau de l'inflation prévisionnelle est appliquée annuellement.

La redevance assainissement a atteint 12 074 118 € en 2021, en hausse de 2,3 M€ par rapport à 2020.

Dans le cadre d'une harmonisation des pratiques, il a été fait application sur tout le territoire communautaire d'une facturation des parts fixes à terme échu. Cela a un impact pour les secteurs hors Cherbourg-en-Cotentin sur deux ans, en 2020 sur les non mensualisés et de manière moindre en 2021 sur les mensualisés (230 K€).

La crise sanitaire en 2020 a engendré une facturation moindre au dernier trimestre 2020 avec un report sur l'exercice 2021.

De plus, la facture estimative du secteur de la Vallée de l'Ouve du dernier trimestre 2020 a été traitée début 2021.

Le secteur de Port-Bail-sur-mer a été repris en régie en 2020. En 2021, les abonnés ont été facturés en totalité par la communauté d'agglomération (269 K€).

Enfin, l'exercice 2021 comporte des régularisations antérieures des encaissements de reversement de redevances de contrats transférés des structures historiques.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Redevance assainissement	10 845 034	9 757 128	12 074 118	2 316 991	23,75%

Le budget de l'assainissement porte les dépenses de personnel du budget de l'eau et du budget de l'assainissement non collectif (SPANC), il se fait donc rembourser par ces derniers. Les montants des remboursements sont identiques à la dépense au chapitre 012 sur ces deux budgets (voir supra).

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Mise à disposition du personnel (7084) (budget eau)	3 810 571	3 752 770	3 752 327	-443	-0,01%
Mise à disposition du personnel (7084) (SPANC)	226 700	303 282	183 703	-119 579	-39,43%

Concernant les recettes annexes, la réorganisation des services suite à la fusion de différentes structures n'avait pas permis d'assurer immédiatement une continuité dans l'accomplissement de certaines tâches. Concernant la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), les recettes 2020 ont été régularisées sur l'exercice 2021.

Concernant les travaux sur réseaux (+365 K€) et la vente électricité (-280 K€), les régularisations antérieures perturbent également les évolutions.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
PRE/PFAC c/70613	127 143	3 160	368 532	365 372	11561,95%
Travaux sur réseaux c/704	281 563	206 819	571 636	364 818	176,40%
Vente électricité c/7078	243 047	512 391	232 097	-280 294	-54,70%

2) Les autres produits d'exploitation

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) comportaient en 2020 les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour 50 K€. Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques comptables, ces recettes ont été transférées dans le chapitre 70.

Les dotations et participations (chapitre 74) ont augmenté de 1,6 M€. Ce chapitre est principalement constitué de la prime pour épuration de l'Agence de l'eau. En 2021, la prime pour épuration de 2020 a été régularisée pour un montant de 779 K€.

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Prime pour épuration 741	786 462	0	1 476 463	1 476 463	n.s.
<i>dont prime 2020</i>			778 665		
<i>dont prime 2021</i>			697 798		

Les produits exceptionnels (chapitre 77) ont diminué de 283 K€. En 2020, il avait été repris le résultat du SPANC pour un montant de 582 340 €.

Par ailleurs, en 2021, il a été perçu le remboursement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) pour 249 015 €, dont 126 826 € au titre de l'année 2018 et 122 189 € au titre de 2019.

C. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion du budget assainissement se présentent comme suit :

€	2019	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	16 759 188	14 981 289	19 362 365	4 381 077	29,24%
- Charges de fonctionnement courant	11 513 378	11 458 635	12 460 011	1 001 376	8,74%
= EXCEDENT BRUT COURANT	5 245 810	3 522 654	6 902 355	3 379 701	95,94%
+ Produits except. et fin. hs intérêts	407 023	585 549	282 695	-302 854	-51,72%
- Charges except. et fin. hs intérêts	41 740	507 191	52 899	-454 293	-89,57%
= EPARGNE DE GESTION	5 611 093	3 601 012	7 132 151	3 531 139	98,06%
- Intérêts	327 165	548 104	336 875	-211 228	-38,54%
= EPARGNE BRUTE	5 283 928	3 052 908	6 795 276	3 742 368	122,58%
- Capital	2 046 313	2 979 722	2 199 373	-780 349	-26,19%
= EPARGNE NETTE	3 237 614	73 186	4 595 902	4 522 717	n.s.

Compte tenu de décalages importants de recettes, le budget de l'assainissement avait clôturé l'exercice 2020 avec une épargne nette de 73 186 €.

Les régularisations de recettes ont bien eu lieu en 2021 comme attendu, il subsiste néanmoins d'importantes régularisations de dépenses antérieures qui sont reportées sur l'exercice 2022.

En 2021, l'épargne nette du budget de l'assainissement s'établit à 4 595 902 €, dont une partie est cependant à affecter à l'exercice précédent.

Avec ces forts effets conjoncturels, il est difficile d'apprécier le niveau réel d'épargne et les marges de manœuvre dont dispose le budget de l'assainissement.

Une vigilance est requise, d'autant plus que le budget devra supporter la disparition à venir de la prime pour épuration versée par l'Agence de l'eau.

Le niveau de l'épargne nette est déterminant pour déterminer la capacité d'investissement.

D. Les restes à réaliser

Les restes à réaliser sont les suivants :

€	Résultat	RAR en dépenses	RAR en recettes	Résultats avec RAR	
				excédent	déficit
Fonctionnement (total)	10 749 970			10 749 970	
Investissement (total)	10 565 936	2 669 365	414 267	8 310 837	
Total	21 315 906	2 669 365	414 267	19 060 808	

Le résultat cumulé intégrant les restes à réaliser dégage un excédent de 19 060 808 €.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement concernent essentiellement les immobilisations en cours (2 308 338 €), les immobilisations corporelles (58 656 €), les immobilisations incorporelles (134 726 €), et les opérations pour compte de tiers (162 401 €).

Les restes à réaliser en recettes comportent les opérations pour compte de tiers (338 354 €) et des subventions d'investissement (75 913).

E. Le taux de couverture des dotations aux amortissements et provisions

Le niveau de l'épargne brute permet de couvrir les dotations aux amortissements et provisions. Le ratio s'établit à 230,43 %.

€	2019	2020	2021
Epargne Brute	5 283 928	3 052 908	6 795 276
Dotations nettes amortissement et provisions	3 318 095	3 373 140	2 948 945
Epargne brute / DAP	159,25%	90,51%	230,43%

F. Les dépenses d'investissement

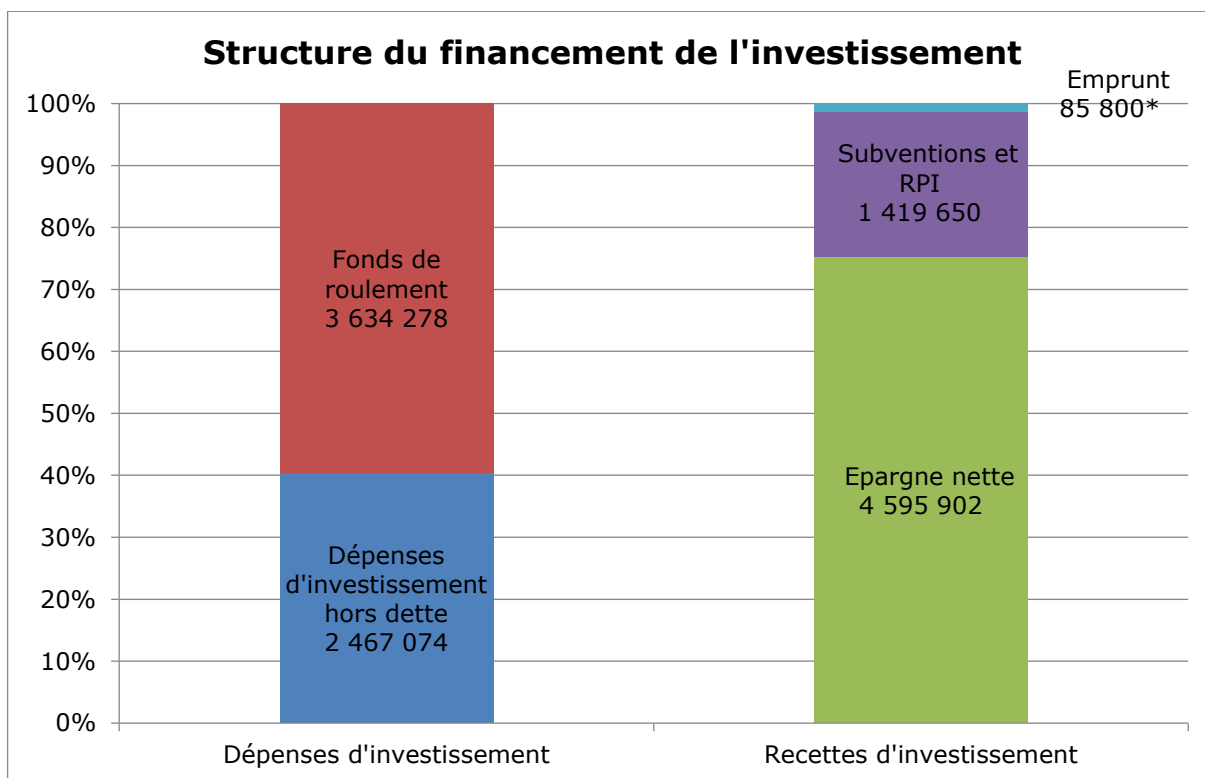
Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 467 074 € pour l'année 2021, les principales opérations sont les suivantes :

- Les travaux de réseaux et de branchements : 1 550 679 €
- Les installations techniques aux stations d'épuration Est et Ouest à Cherbourg-en-Cotentin : 362 698 €
- Les diagnostics pour l'aménagement de bourgs : 110 259 €

- Le matériel industriel : 45 091 €
- Le matériel de transport : 40 772 €.

Le financement de l'investissement est assuré par l'épargne nette. Le solde de l'épargne nette et les autres ressources permettent de reconstituer le fonds de roulement qui avait été utilisé en 2020 (à hauteur de 2,2 M€) dans l'attente de l'émission des titres de recette.

€	Dépenses invt	Recettes invt	Structure
Total investissement hors dette	6 101 352		
Dépenses d'équipement	2 467 074		
Augmentation fonds de roulement	3 634 278		
Total recettes		6 101 352	100,00%
dont Subv.		434 572	7,12%
dont Op compte de tiers		146 027	2,39%
dont épargne nette		4 595 902	75,33%
dont emprunt		85 800	1,41%
dont FCTVA		839 051	13,75%



*dont 52 800 € titrés en compte 16 à tort.

G. La dette

L'encours de la dette du budget assainissement s'établit à 19 867 657 € au 31 décembre 2021, en diminution de 2,2 M€. Des emprunts à taux zéro de l'Agence de l'eau ont été encaissés pour un montant de 33 000 €.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	24 300 364	22 027 966
- Remboursement du capital	2 320 026	2 192 177
- Capital payé non mandaté		1 132
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt	47 628	33 000
= Variation de l'encours	-2 272 398	-2 160 309
= Encours brut au 31 décembre	22 027 966	19 867 657

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,74 %
- Durée résiduelle : 11 ans et 5 mois
- Structure de taux : 87 % et 13 % de taux variable
100% de 1A au regard de la charte Gissler.

IV. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (TOUTES TAXES COMPRISES)

Dans le cadre de l'harmonisation du régime de TVA du budget annexe de l'assainissement, le budget assainissement TTC et le budget assainissement option TVA ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2018, excepté les écritures liées au SPANC qui demeurent non assujettis à la TVA et font l'objet d'un budget annexe.

L'exécution 2021 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2021	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	269 267	279 072	9 806	19 201	29 006
Investissement	697 921	495 396	-202 525	589 443	386 918
TOTAL DU BUDGET	967 187	774 468	-192 719	608 644	415 925

Le résultat 2021 se chiffre à -192 719 €, et en tenant compte des résultats antérieurs, ce dernier est ramené à 415 925 €, contre 608 644 € en 2020, soit une diminution du fonds de roulement de 192 719 €.

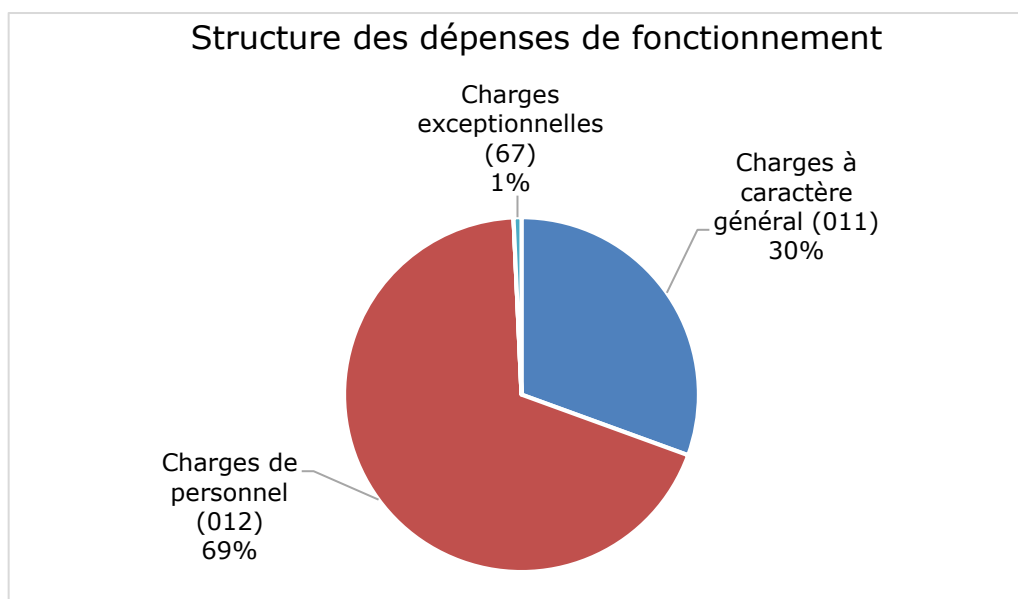
A. La section d'exploitation

1) Les charges d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont diminué de 73 % notamment du fait d'une écriture exceptionnelle sur 2020. Corrigées de cette variation exceptionnelle, les dépenses d'exploitation diminuent de 34,65 %.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	104 761	81 668	-23 093	-22,04%
Charges de personnel (012)	303 282	183 703	-119 579	-39,43%
Charges exceptionnelles (67)	583 317	1 923	-581 394	-99,67%
TOTAL CHARGES D'EXPL.	991 360	267 295	-724 065	-73,04%

Les principales dépenses sont composées des charges de personnel (69 %) suivies des charges à caractère général (30 %).



Les charges de personnel ont diminué de 39 % du fait d'une modification des modalités de répartition des coûts des agents affectés au budget annexe.

En 2020, les charges à caractère général comprenaient des dépenses imputables aux années antérieures ce qui explique la baisse de 22 % sur 2021.

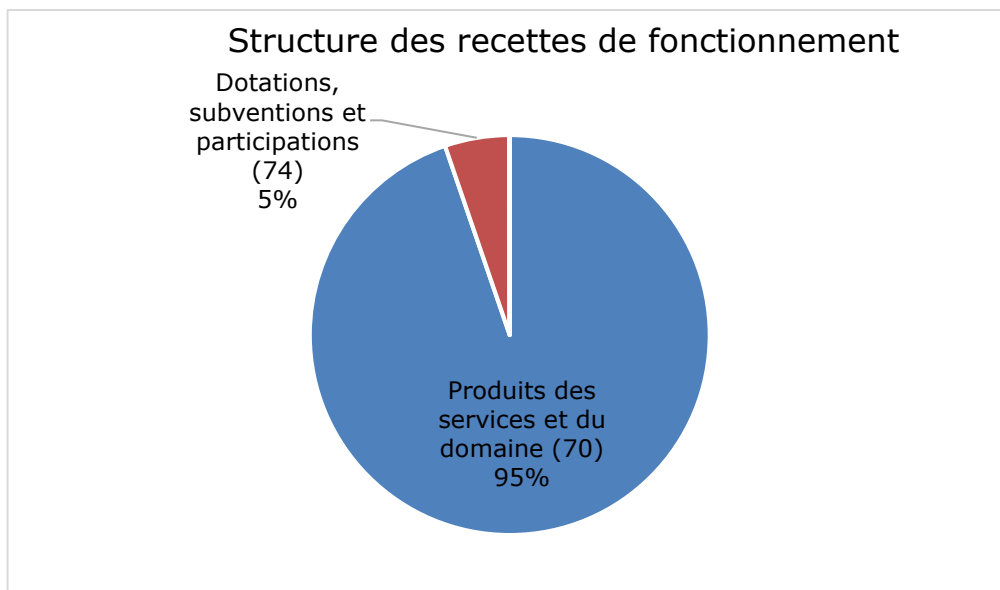
La baisse des charges exceptionnelles s'explique par le transfert de résultat, opéré en 2020, à hauteur de 582 340 € vers le budget annexe assainissement collectif sur les périmètres des Pieux, du Val de Saire et de Saint-Pierre-Eglise.

2) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont stables à hauteur de 278 K€.

	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits des services et du domaine (70)	273 939	263 922	-10 017	-3,66%
Dotations, subventions et participations (74)	900	14 520	13 620	1513,33%
Produits exceptionnels (77)	3 639	90	-3 548	-97,52%
TOTAL PRODUITS D'EXPL.	278 478	278 532	54	0,02%

Les ressources sont principalement issues des produits des services et du domaine pour 95 %.



Les produits du service et du domaine sont constitués de la redevance pour assainissement non collectif, en diminution de 4 K€.

	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Redevance pour assainiss. non collectif (7062)	268 239	263 922	-4 317	-1,61%

Des subventions de l'agence de l'eau ont été perçues pour 14,5 K€.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget assainissement TTC se présente ainsi :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	274 839	278 442	3 603	1%
- Charges de fonctionnement courant	408 043	265 372	-142 672	-35%
= EXCEDENT BRUT COURANT	-133 204	13 070	146 274	-110%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	3 639	90	-3 548	-98%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	583 317	1 923	-581 394	-100%
= EPARGNE DE GESTION	-712 882	11 238	724 120	
- Intérêts				
= EPARGNE BRUTE	-712 882	11 238	724 120	
- Capital				
= EPARGNE NETTE	-712 882	11 238	724 120	

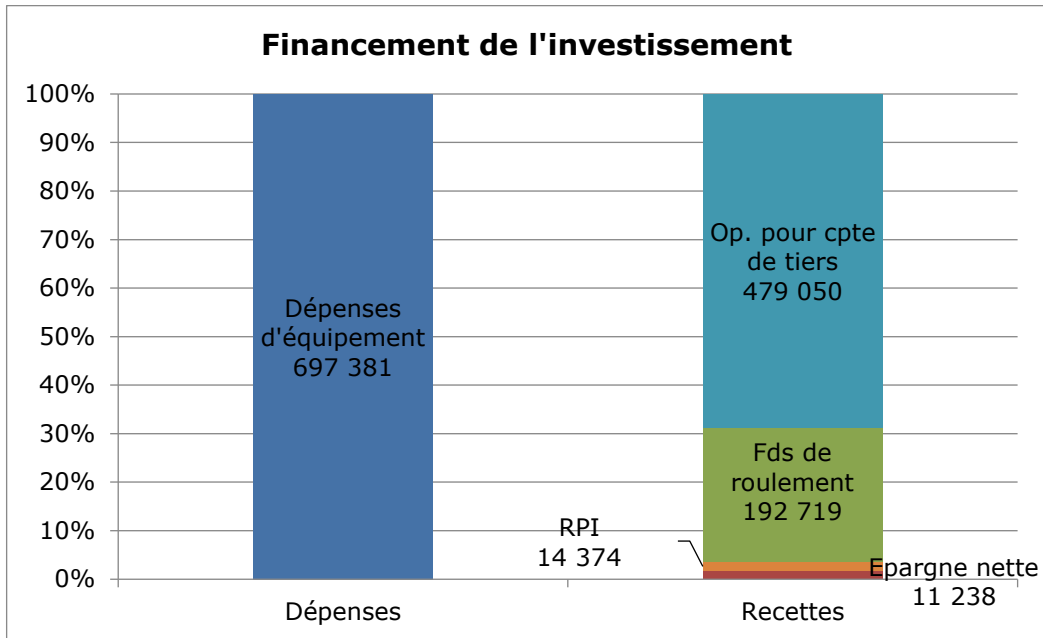
Les écritures exceptionnelles ont entraîné une épargne nette négative en 2020. La baisse des charges sur 2021 permet de retrouver une épargne nette positive.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées intégralement des opérations pour compte de tiers pour un montant total de 697 381 €. Les participations de l'Agence de l'eau pour la réalisation

de travaux de raccordement d'habitations au réseau public d'assainissement sont présentes en dépenses et en recettes, avec cependant parfois des décalages entre la recette et la dépense.

Les recettes d'investissement sont constituées des opérations pour compte de tiers (subventions de l'Agence de l'eau) ainsi que la diminution du fonds de roulement.



Ce budget ne possède pas de dette.

V. BUDGET ANNEXE DMA M4

Le budget déchets ménagers et assimilés (DMA) sous nomenclature M14 a été intégré au budget principal au 1^{er} janvier 2018. Le budget déchets ménagers géré en M4 continue d'exister jusqu'au 31 décembre 2021, et concerne les anciens territoires ayant instauré la REOM (pôle de Côte des Isles ainsi que Douve et Divette).

Son exécution se présente ainsi :

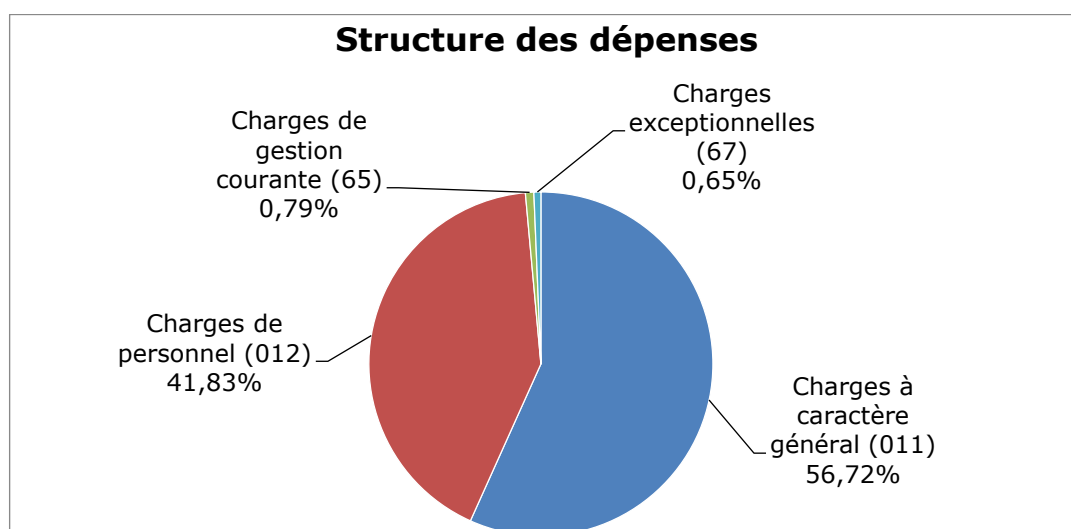
€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	1 993 822	2 305 908	312 085	685 250	997 335
Investissement (total)	108 831	306 622	197 791	967 026	1 164 817
Total	2 102 653	2 612 529	509 876	1 652 276	2 162 152

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 509 876 €. En tenant compte des résultats antérieurs, il s'établit à 2 162 152 € contre 1 652 276 € en 2020, soit une augmentation du fonds de roulement de 509 876 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 92,43 %. Elles ont augmenté de 34,51 % (+433 K€).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	596 525	958 416	361 891	60,67%
Charges de personnel (012)	636 922	706 798	69 877	10,97%
Charges de gestion courante (65)	10 592	13 363	2 771	26,16%
Charges exceptionnelles (67)	12 090	11 042	-1 047	-8,66%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 256 128	1 689 620	433 492	34,51%

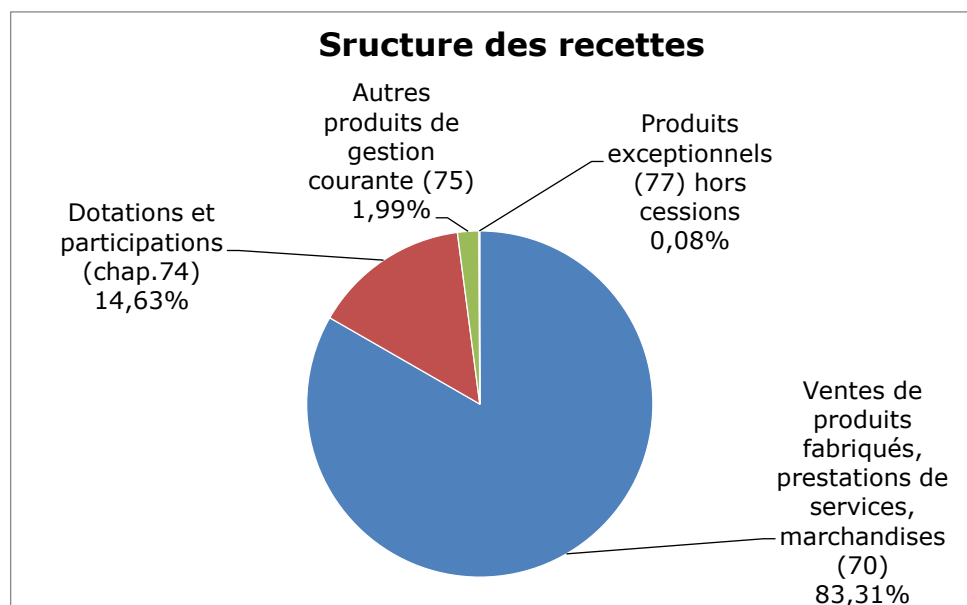


Le niveau des charges à caractère général était anormalement bas sur 2020 en raison de problématique de rattachement sur des années antérieures sur des contrats de prestations de services, ce qui vient perturber l'analyse de l'évolution.

Les charges de personnel ont augmenté de 70 K€ sur 2021 du fait d'un niveau anormalement bas en 2020 (effet COVID limitant le recours au remplacement sur le 1er semestre). L'année 2021 retrouve un niveau « normal ».

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 107,05 %, ont augmenté de 12,04 % (+238 K€).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises (70)	1 812 408	1 843 803	31 394	1,73%
Dotations et participations (chap.74)	137 452	323 722	186 271	135,52%
Autres produits de gestion courante (75)	22 394	44 032	21 638	96,62%
Produits exceptionnels (77) hors cessions	3 257	1 735	-1 522	-46,74%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors cessions)	1 975 511	2 213 292	237 780	12,04%



Par délibération du 11 avril 2019, les tarifs de la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) sont dorénavant revalorisés chaque année sur la base du coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, soit 0,2 % pour 2021. Le produit de la REOM a atteint 1 778 954 € en 2021, soit une hausse de 0,5 % par rapport à 2020 (+9 K€).

Les dotations s'élèvent à 323 722 € sur 2021 mais une partie se rattache à des exercices antérieurs (253 K€).

B. Les soldes intermédiaires de gestion

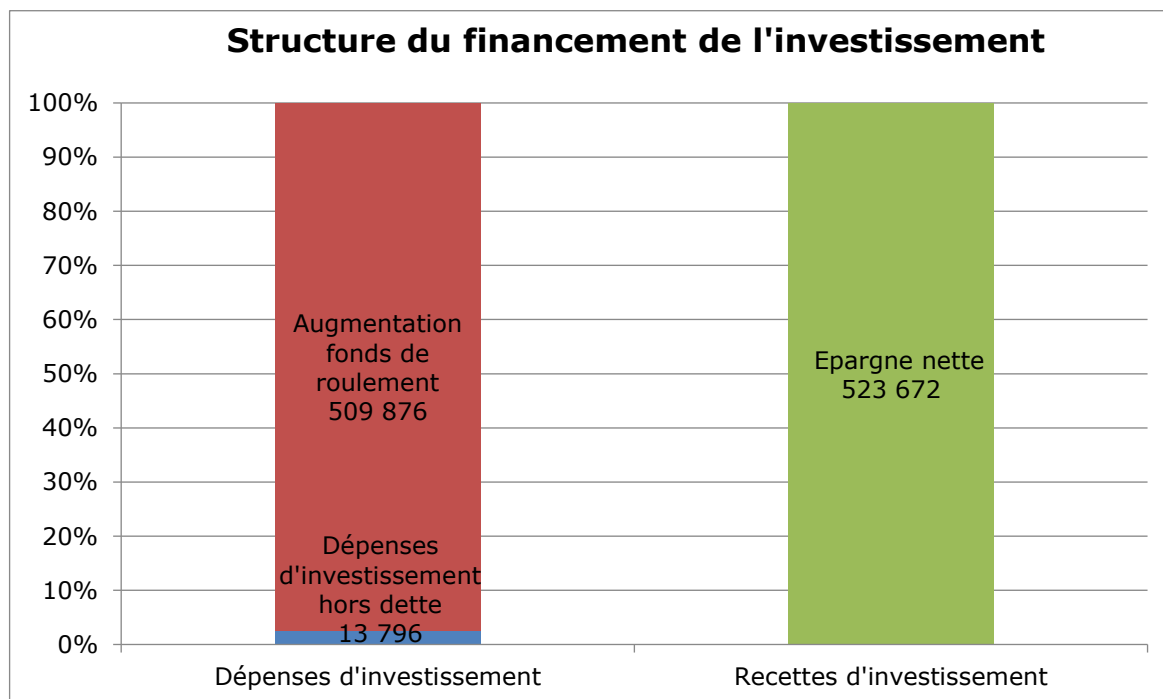
Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	1 972 254	2 211 557	239 303	12,13%
- Charges de fonctionnement courant	1 244 038	1 678 578	434 539	34,93%
= EXCEDENT BRUT COURANT	728 216	532 979	-195 237	-26,81%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	3 257	1 735	-1 522	-46,74%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	12 090	11 042	-1 047	-8,66%
= EPARGNE DE GESTION	719 383	523 672	-195 711	-27,21%
- Intérêts				
= EPARGNE BRUTE	719 383	523 672	-195 711	-27,21%
- Capital				
= EPARGNE NETTE	719 383	523 672	-195 711	-27,21%

Les problématiques de rattachement des charges et des produits viennent perturber l'analyse d'une année sur l'autre avec des évolutions plus ou moins marquées. Le budget annexe disparaît au 1^{er} janvier 2022 pour être intégré au budget principal avec la mise en œuvre de la TEOM sur l'ensemble du territoire.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se sont chiffrées à 13 796 € (composteurs, conteneurs). Ces dépenses sont financées par l'épargne nette.



Ce budget ne comporte pas de dette.

VI. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

VENTE

Le budget développement économique vente supporte les opérations d'aménagement de lotissements, zones d'activités économiques et parcs d'activités économiques.

Son exécution 2021 se présente ainsi :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	3 684 762	3 686 033	1 271	-69 412	-68 141
Investissement (total)	3 647 657	2 652 563	-995 093	-946 701	-1 941 794
Total	7 332 419	6 338 597	-993 822	-1 016 113	-2 009 935

Le résultat de l'exercice s'établit à -993 822 € quand le résultat de clôture intégrant les résultats antérieurs atteint -2 009 935 €, contre -1 016 113 € en 2020, soit une baisse du fonds de roulement de -993 822 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 42,44 %, ont plus que doublé par rapport à 2020 (+586 K€).

€	2020	2021	Evolution		Structure
			€	%	
Charges à caractère général (011)	421 833	1 002 618	580 785	137,68%	98,12%
Autres charges de gestion courante (65)			0		0,00%
Charges financières (66)	13 560	10 352	-3 208	-23,66%	1,01%
Charges exceptionnelles (67)		8 877	8 877		0,87%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	435 392	1 021 847	586 455	134,70%	100,00%

Les dépenses à caractère général, représentant 98 % des dépenses, ont augmenté de 138 % notamment du fait de l'aménagement de la zone d'activités Grande Fontaine, sur la commune de Martinvast, avec une participation versée au Département de 591 K€ dans le cadre d'une convention d'assistance technique de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Sans encours nouveau, les charges financières diminuent en bénéficiant du faible niveau des taux variables.

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 732 K€ sur 2021 (-79,62 %).

€	2020	2021	Evolution		Structure
			€	%	
Ventes diverses (70)	263 418	26 350	-237 068	-90,00%	14,05%
Autres produits de gestion courante (75)	64 350	64 350	0	0,00%	34,32%
Produits exceptionnels (77)	592 123	96 780	-495 343	-83,66%	51,62%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	919 891	187 480	-732 410	-79,62%	100,00%

Les ventes diverses (chapitre 70) varient en fonction des ventes de terrains réalisées ou non sur une année. Seul un terrain a été vendu en 2021 sur la zone de la Galanderie à Sottevast.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent la subvention sur les emprunts EDF.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) correspondent principalement à une subvention exceptionnelle (67 K€). En 2020, une opération de régularisation d'une affectation de résultat sur la zone Mont Kaine avait généré un charge exceptionnelle de 565 K€.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits fonctionnement courants	327 768	90 700	-237 068	-72,33%
- charges fonctionnement courantes	421 833	1 002 618	580 785	137,68%
= EXCEDENT BRUT COURANT	-94 065	-911 917	-817 853	869,46%
+ produits exceptionnels larges	592 123	96 780	-495 343	-83,66%
- charges exceptionnelles larges	0	8 877	8 877	
= EPARGNE DE GESTION	498 058	-824 015	-1 322 073	-265,45%
- intérêts	13 560	10 352	-3 208	-23,66%
= EPARGNE BRUTE	484 498	-834 367	-1 318 865	-272,21%
- capital	157 336	159 455	2 119	1,35%
= EPARGNE NETTE	327 162	-993 822	-1 320 984	-403,77%

Si l'épargne nette est excédentaire de 327 162 € sur 2020, cela tient essentiellement aux produits exceptionnels de régularisation. Les produits étant faibles sur 2021, l'épargne nette est négative sur l'exercice.

A noter que ce budget annexe est un budget de stocks. Dans l'attente de la vente des terrains, le budget peut présenter un déficit. Les excédents du budget principal viennent combler celui-ci jusqu'à ce que les ventes aient lieu.

C. La section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses (hors dette) ni de recettes d'investissement sur 2021.

D. La dette

L'encours est constitué d'un seul emprunt pour le financement du parc d'activité d'Armanville à Valognes et s'établit à 1 177 963 € au 31 décembre 2021.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	1 494 754	1 337 418
- Remboursement du capital - Remboursement anticipé + Emprunt	157 336	159 455
= Variation de l'encours	157 336	159 455
= Encours brut au 31 décembre	1 337 418	1 177 963

Les caractéristiques principales de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,13 %
- Durée résiduelle : 7 ans
- Structure de taux : 100 % de taux variable (euribor)
- Charte Gissler : 100 % sur 1A.

VII. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LOCATIONS M14

Le budget développement économique locations géré en M14 supporte la construction et la gestion de bâtiments loués aux entreprises. Ce budget commercialise les surfaces suivantes :

	Hauts de Quincampoix	Louis Lumière	La Hague	Montebourg	Saint Sauveur le Vicomte	Les Pieux
Surface commercialisable des bâtiments	1374,42 m ²	4465 m ²	7692 m ²	679 m ²	747 m ²	564 m ² + parcelle
Nbre d'entreprises	32	33	8	4	1	4

Son exécution se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	756 661	1 239 327	482 666	1 034 229	1 516 895
Investissement (total)	453 408	509 834	56 426	568 570	624 996
Total	1 210 069	1 749 160	539 092	1 602 800	2 141 891

Le résultat 2021 s'établit à 539 092 €, et à 2 141 891 € avec la reprise des résultats antérieurs, contre 1 602 800 € en 2020, soit une augmentation du fonds de roulement de 539 092 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, réalisées à hauteur de 70,62 %, ont diminué de 66 K€ (-17 %).

€	2020	2021	Evolution		Structure
			€	%	
Charges à caractère général (011)	242 801	303 738	60 936	25,10%	97,03%
Autres charges de gestion courante (65)	663	4	-660	-99,42%	0,00%
Charges financières (66)	4 762	3 008	-1 753	-36,82%	0,96%
Charges exceptionnelles (67)	131 000	6 292	-124 708	-95,20%	2,01%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	379 226	313 042	-66 185	-17,45%	100,00%

Les charges à caractère général, représentant 97 % des dépenses totales, ont augmenté de 25,1 % principalement en raison des remboursements de taxe foncière à la ville de Cherbourg-en-Cotentin (69 K€).

Des remises de loyers ont été accordées en raison de la crise sanitaire à hauteur de 6 259 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles ont été réalisées à hauteur de 127,46 % hors produit de cessions et ont augmenté de 13,63 % (+130 K€)

€	2020	2021	Evolution		Structure
			€	%	
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)	250 196	287 586	37 390	14,94%	26,55%
Dotations, subv et participations (74)	610	500	-110	-18,04%	0,05%
Autres produits de gestion courante (75)	677 641	656 057	-21 584	-3,19%	60,57%
Produits exceptionnels (77)	24 750	139 005	114 255	461,64%	12,83%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	953 198	1 083 149	129 951	13,63%	100,00%

Le chapitre des ventes diverses (chapitre 70) est essentiellement constitué des recettes liées à la facturation de services pour 139 537 € (+27 K€) ainsi que les remboursements de frais pour 147 712 € (+10 K€).

Les autres produits de gestion courante concernent principalement les loyers à hauteur de 653 445 € (-22 K€).

Enfin, les produits exceptionnels comprennent une opération de régularisation visant à annuler un rattachement effectué à tort sur 2020 pour 131 000 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

€	2020	2021	Evolution %	Evolution €
Produits fonctionnement courants	928 448	944 143	15 695	1,69%
- charges fonctionnement courantes	243 465	303 741	60 277	24,76%
= EXCEDENT BRUT COURANT	684 983	640 402	-44 581	-6,51%
+ produits exceptionnels larges	24 750	139 005	114 255	461,64%
- charges exceptionnelles larges	131 000	6 292	-124 708	-95,20%
= EPARGNE DE GESTION	578 733	773 115	194 382	33,59%
- intérêts	4 762	3 008	-1 753	-36,82%
= EPARGNE BRUTE	573 971	770 107	196 136	34,17%
- capital	218 108	202 925	-15 183	-6,96%
= EPARGNE NETTE	355 864	567 182	211 318	59,38%

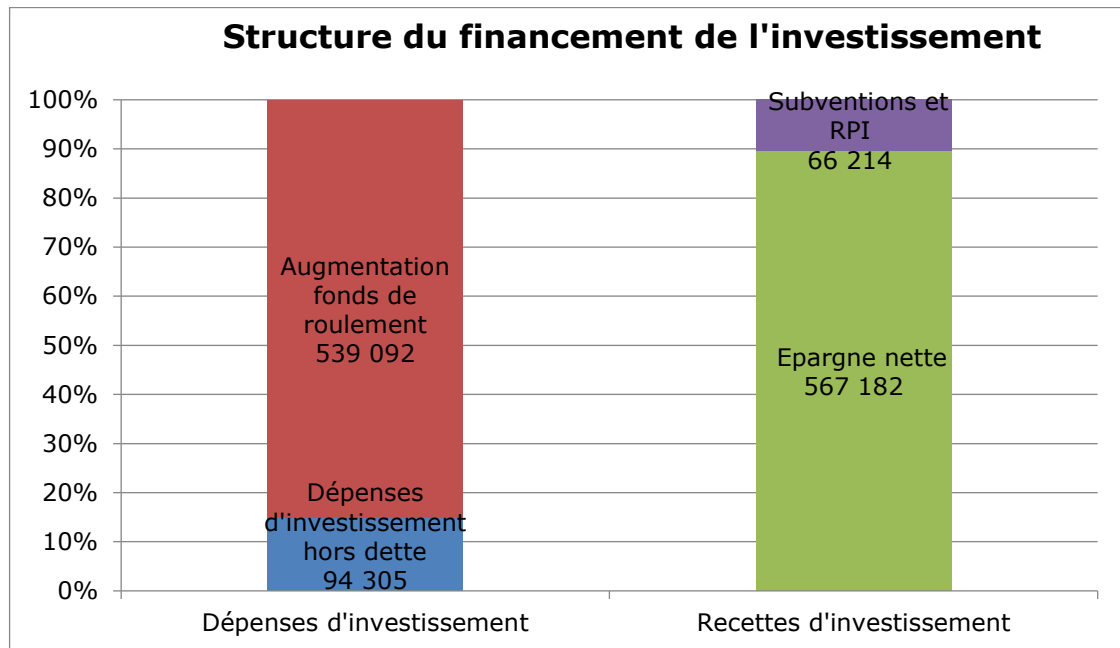
Les opérations de rattachement et de régularisation perturbent l'analyse de l'évolution de l'épargne nette avec une hausse de 59 %. Hors éléments exceptionnels, l'épargne nette diminuerait de 10 % (-51 K€) du fait d'une évolution des charges de fonctionnement plus importante que des produits de fonctionnement.

€	2020	2021	Evolution %	Evolution €
EPARGNE NETTE CORRIGEE	486 864	436 182	-50 682	-10,41%

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 94 305 €, et concernent principalement des travaux dans la zone d'activités de Montebourg (parking) pour 36 K€ et dans la zone d'activités de la Hague pour 30 K€.

L'épargne nette couvre les dépenses d'investissement. Le solde de l'épargne nette, les subventions d'investissements et les ressources propres permettent une augmentation de fonds de roulement.



D. La dette

En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de la dette s'établit à 603 372 € au 31 décembre 2021.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	1 024 404	806 297
- Remboursement du capital	218 108	202 925
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-218 108	-202 925
= Encours brut au 31 décembre	806 297	603 372

Les caractéristiques de l'encours sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,04 %
- Durée résiduelle : 7 ans et 4 mois
- Structure de taux : 89,55 % de taux variable et 10,45 % de taux fixe
- Charte Gissler : 100% de l'encours classé 1A.

VIII. BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LOCATION M4

Ce budget regroupe les bâtiments des Vindits et de l'Espace d'Activité de l'Amont-Quentin à Cherbourg-en-Cotentin ainsi que l'atelier de location sur la zone d'activités de Martinvast, l'atelier relais sur le port de plaisance Chantereyne et la zone Bretonnerie à Valognes.

	Hôtel d'entreprises Amont-Quentin	Bâtiment des Vindits	Atelier location ZA Martinvast	Atelier port de plaisance Chantereyne	Zone Bretonnerie Valognes
Surface commercialisable des bâtiments	780,19 m ²	1 770,42 m ²	139 m ²	443 m ² + 8 box de 13.9 m ²	777,39 m ²
Nbre d'entreprises	9	9	1	6	1

L'exécution du budget développement économique location M4 est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2021	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	266 107	388 803	122 696	157 045	279 741
Investissement	822 591	1 201 137	378 546	-314 596	63 950
TOTAL DU BUDGET	1 088 698	1 589 941	501 242	-157 551	343 691

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 501 242 € et à 343 691 € avec la reprise des résultats antérieurs, contre -157 551 € en 2020, soit une augmentation du fonds de roulement de 501 242 €.

A. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 74,89 % et augmentent de 29 K€..

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	97 945	123 708	25 763	26,30%	93,78%
Autres charges de gestion courante (65)		5	5		
Charges financières (66)	4 699	8 198	3 499	74,47%	6,21%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	102 644	131 910	29 266	28,51%	100,00%

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement issues des charges à caractère général (94 %). L'augmentation de ces dernières s'explique par les redevances d'occupation du domaine public sur l'atelier relais de Chantereyne pour 33 K€, comprenant les redevances de 2020 et 2021.

Les recettes, réalisées à hauteur de 116,83 %, restent stables sur 2021.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits des services et du domaine (70)	288 105	306 229	18 123	6,29%	87,95%
Produits de gestion courante (75)	57 582	41 939	-15 643	-27,17%	12,05%
Produits exceptionnels (77)	40		-40	-100,00%	0,00%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	345 727	348 167	2 440	0,71%	100,00%

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des locations, dont le produit a augmenté de 18 K€. Les produits de gestion courante correspondent aux charges refacturées aux locataires.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget développement économique location M4 se présente ainsi :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	345 687	348 167	2 480	0,72%
- Charges de fonctionnement courant	97 945	123 712	25 767	26,31%
= EXCEDENT BRUT COURANT	247 742	224 455	-23 287	-9,40%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	40	0	-40	-100,00%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts				
= EPARGNE DE GESTION	247 782	224 455	-23 327	-9,41%
- Intérêts	4 699	8 198	3 499	74,47%
= EPARGNE BRUTE	243 084	216 257	-26 826	-11,04%
- Capital	92 164	120 478	28 314	30,72%
= EPARGNE NETTE	150 920	95 779	-55 141	-36,54%

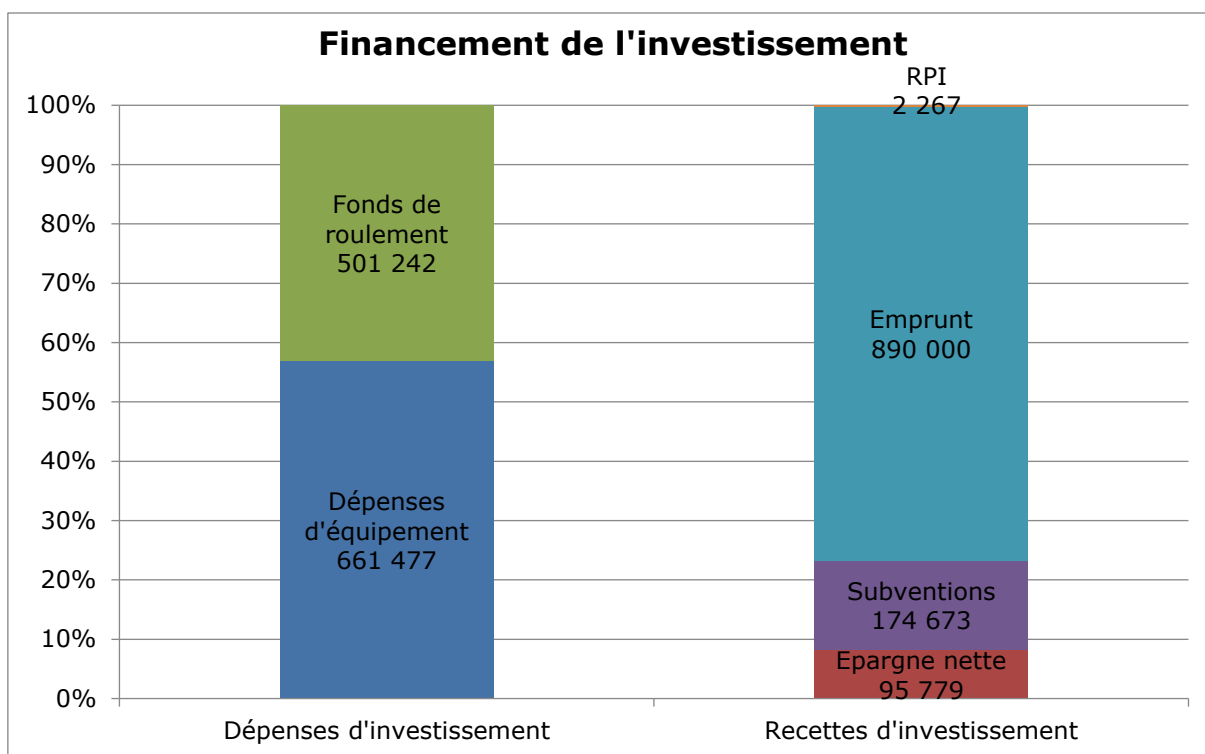
L'augmentation des charges vient diminuer l'épargne nette de 55 K€. Toutefois, en neutralisant les redevances 2020 sur l'atelier relais de Chantereyne, l'épargne nette atteindrait 112 391 € en 2021 contre 134 308 € en 2020, soit une baisse de près de 22 K€.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 661 477 €, dont 618 199 € pour l'acquisition d'un bâtiment sur la zone d'activité de la Bretonnerie à Valognes pour l'école de production d'usinage.

Un emprunt de 890 K€ a été contractualisé fin 2020 et mobilisé en février 2021, amortissable sur 20 ans à taux fixe de 0,62 %.

Une subvention de 174 673 € a été perçue pour l'atelier relais de Chantereyne.



D. La dette

Avec un emprunt nouveau de 890 K€, l'encours s'établit à 1 113 320 € au 31 décembre 2021.

	€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier		435 962	343 798
- Remboursement du capital		92 164	120 478
- Remboursement anticipé			
+ Emprunt			890 000
= Variation de l'encours		-92 164	769 522
= Encours brut au 31 décembre		343 798	1 113 320

L'encours est composé de trois emprunts, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,07 %
- Durée résiduelle moyenne : 15 ans et 3 mois
- Structure de taux : 76,94 % de taux fixe et 23,06 % de taux variable LEP
- Charte Gissler : 100% 1A.

IX. BUDGET ANNEXE ABATTOIR

Ce budget concerne l'abattoir de Cherbourg-en-Cotentin qui a fermé définitivement. Ce budget annexe se trouve donc clos au 31 décembre 2021.

Une délégation de service public avec la société SMANCO organisait la gestion de l'équipement.

Son exécution 2021 se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	142 500	165 611	23 111	-8 206	14 905
Investissement (total)	251 981	256 325	4 344	18 487	22 831
Total	394 481	421 936	27 455	10 282	37 737

Le résultat de l'exercice 2021 s'établit à 27 455 €. En intégrant les résultats antérieurs, le résultat de clôture s'établit à 37 737 € contre 10 282 € en 2020, soit une augmentation du fonds de roulement de 27 455 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 25 K€.

	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	113 105	137 676	24 571	21,72%	99,65%
Autres charges de gestion courante (65)		480	480		0,35%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	113 105	138 156	25 051	22,15%	100,00%

Les charges à caractère général comprennent principalement les charges d'électricité pour 65 K€, relatives aux années 2020-2021, le remboursement de la taxe foncière à la ville de Cherbourg-en-Cotentin pour 48 K€, et l'entretien sur les bâtiments pour 20 K€.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 70 K€.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits des services et du domaine (70)	19 341		-19 341		
Produits de gestion courante (75)	27 587		-27 587		
Produits exceptionnels (77)	48 375	165 611	117 236	242,35%	100,00%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	95 303	165 611	70 308	83,04%	100,00%

Les recettes de fonctionnement sont composées de la subvention du budget principal pour 163 625 € et d'une opération de régularisation pour 1 986 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

Les soldes intermédiaires de gestion se présentent comme suit :

€	2020	2021	Evolution €
Produits fonctionnement courants	46 928	0	-46 928
- charges fonctionnement courantes	113 105	138 156	25 051
= EXCEDENT BRUT COURANT	-66 177	-138 156	-71 980
+ produits exceptionnels larges	48 375	165 611	117 236
- charges exceptionnelles larges	0	0	0
= EPARGNE DE GESTION	-17 802	27 455	45 257
- intérêts			
= EPARGNE BRUTE	-17 802	27 455	45 257
- capital	0	0	0
= EPARGNE NETTE	-17 802	27 455	45 257

La subvention du budget principal couvre le déficit de fonctionnement.

C. La section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses ni de recettes d'investissement en 2021.

X. BUDGET ANNEXE ACTIVITE COMMERCIALE TOURISME

Le budget activité commerciale tourisme comprend la gestion du Moulin de Fierville (pôle de proximité de Côte des Isles) ainsi que l'activité de la boutique Ludiver.

L'exécution du budget activité commerciale tourisme est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2021	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	193 962	197 970	4 008	7 323	11 330
Investissement	36 603	29 258	-7 345	64 282	56 937
TOTAL DU BUDGET	230 566	227 228	-3 337	71 605	68 268

Le résultat 2021 s'élève à -3 337 €, en tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture se chiffre à 68 268 €, contre 71 605 € en 2020, soit une diminution du fonds de roulement de 3 337 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 68,94%, ont progressé de 6,07 % soit +9 K€.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	72 530	68 445	-4 085	-5,63%	41,56%
Charges de personnel (012)	82 000	92 583	10 583	12,91%	56,21%
Autres charges de gestion courante (65)	1	0	-1	-90,00%	0,00%
Charges financières (66)	752	675	-77	-10,21%	0,41%
Charges exceptionnelles (67)		3 000	3 000		1,82%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	155 284	164 704	9 420	6,07%	100,00%

Les charges à caractère général ont diminué de 5,63 % soit 4 K€ du fait de la diminution des achats de marchandises.

Les charges de personnel, représentant 56 % des dépenses, ont augmenté de 12,91 % pour atteindre 93 K€ ce qui s'explique par un recours moins important aux emplois saisonniers sur 2020.

Les recettes de fonctionnement, qui ont été réalisées à hauteur de 75,44 %, ont augmenté de 4,93 % soit 9 K€.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits des services et du domaine (70)	71 756	92 001	20 245	28,21%	47,64%
Dotations, subventions et participations (74)	107 313	93 084	-14 229	-13,26%	48,20%
Produits de gestion courante (75)	5 000	7 598	2 598	51,95%	3,93%
Produits exceptionnels (77)	1	454	453	n.s.	0,23%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	184 070	193 136	9 066	4,93%	100,00%

Les produits des services et du domaine représentent 48 % des recettes globales, et subissent les effets des restrictions liées à la crise sanitaire avec une reprise progressive de l'activité sur 2021. Les ventes de produits finis du moulin de Fierville (entrées moulin et atelier) ont augmenté de 7 K€ et les ventes de marchandises de 11 K€. Concernant ces dernières recettes, une partie concerne la boutique Ludiver.

	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Vente de marchandises Moulin Fierville	43 885	54 589	10 704	24,39%
Vente de marchandises Boutique Ludiver	14 170	16 746	2 576	18,18%

Le chapitre 74 contient uniquement la participation du budget principal passée de 107 313 € à 93 084 € en 2021, soit une baisse de 14 K€.

Le chapitre 75 comprend les loyers de l'auberge du moulin pour 7 K€ sur 2021 (dont 2 K€ au titre de 2020).

B. Les soldes intermédiaires de gestion

L'évolution de la chaîne de l'épargne du budget activité commerciale tourisme se présente ainsi :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	184 069	192 683	8 614	4,68%
- Charges de fonctionnement courant	154 532	161 029	6 497	4,20%
= EXCEDENT BRUT COURANT	29 537	31 654	2 117	7,17%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	1	454	453	
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	0	3 000	3 000	
= EPARGNE DE GESTION	29 538	29 108	-430	-1,46%
- Intérêts	752	675	-77	-10,21%
= EPARGNE BRUTE	28 786	28 432	-353	-1,23%
- Capital	4 000	4 000	0	0,00%
= EPARGNE NETTE	24 786	24 432	-353	-1,43%

L'épargne nette se maintient à 24 432 € sur 2021 du fait de la subvention du budget principal.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 27 769 € sur 2021 principalement pour le remplacement des menuiseries de l'auberge et le remplacement d'un arbre moteur sur le moulin.

D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget activité commerciale tourisme s'élève à 33 000 € au 31 décembre 2021, soit une baisse de 4 000 €.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	41 000	37 000
- Remboursement du capital	4 000	4 000
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-4 000	-4 000
= Encours brut au 31 décembre	37 000	33 000

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 1,94 %
- Durée résiduelle : 8 ans et 2 mois
- Structure de taux : 100% sur taux fixe
- Charte Gissler : 100% sur 1A.

XI. BUDGET ANNEXE PORT DIELETTE

L'exécution du budget port Dielette est présentée ci-après :

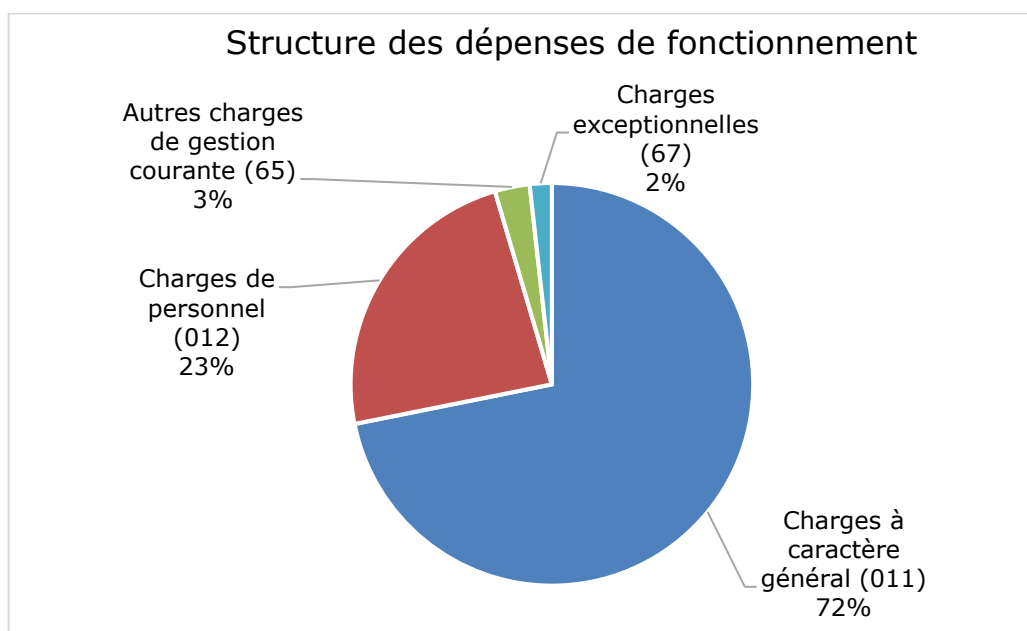
€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2021	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	1 061 766	1 068 842	7 077		7 077
Investissement	699 281	293 388	-405 892	-1 531 460	-1 937 352
TOTAL DU BUDGET	1 761 046	1 362 231	-398 815	-1 531 460	-1 930 275

Le résultat 2021 est déficitaire de 398 815 €, en tenant compte des résultats antérieurs ce déficit se creuse à 1 930 275 € soit une baisse du fonds de roulement de 571 312 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 89,12 % et ont augmenté de 4,46 % par rapport à 2020.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Charges à caractère général (011)	620 704	688 288	67 584	10,89%
Charges de personnel (012)	261 445	226 000	-35 445	-13,56%
Autres charges de gestion courante (65)	4 950	26 811	21 862	441,68%
Charges exceptionnelles (67)	30 062	16 933	-13 129	-43,67%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	917 160	958 032	40 873	4,46%



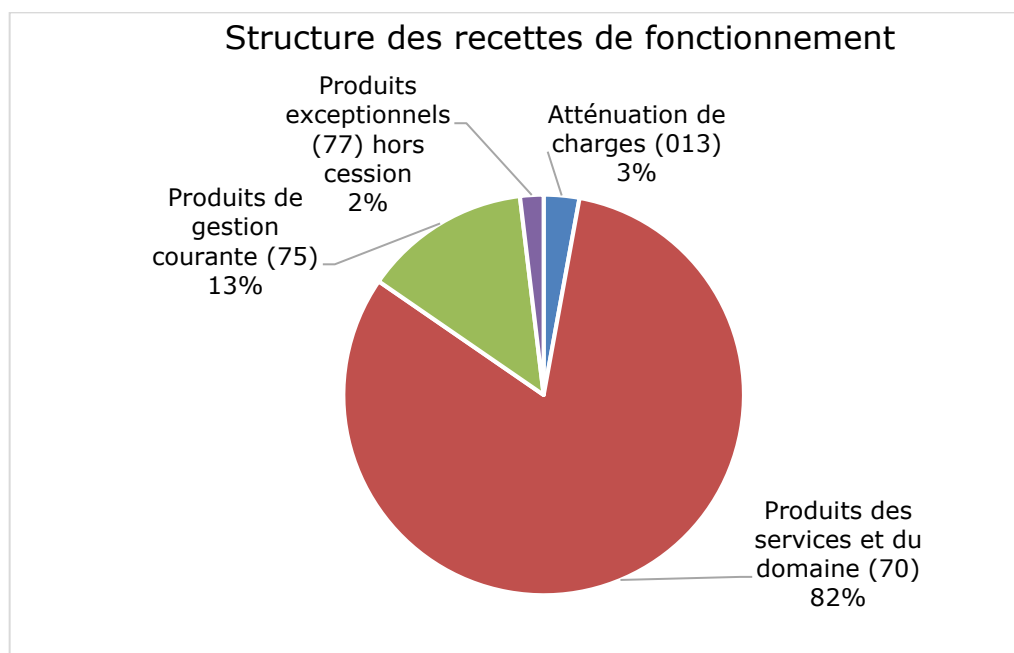
Les charges à caractère général, représentant 72 % des dépenses, ont augmenté de 10,9 % en raison des postes « combustibles et carburants » (+43 K€), « études et recherches » (+24 K€), « entretien bien mobiliers » (+23 K€) et « frais de nettoyage des locaux » (+14 K€).

Les charges de personnel ont diminué de 35 K€.

Les charges exceptionnelles sont composées de remises sur loyers du fait des confinements liés à la crise sanitaire à hauteur de 14 K€.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 45,77 % et ont diminué de 9 %.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Atténuation de charges (013)	18 522	19 196	674	3,64%
Produits des services et du domaine (70)	579 594	546 529	-33 065	-5,70%
Produits de gestion courante (75)	136 959	90 291	-46 668	-34,07%
Produits exceptionnels (77) hors cession	225	12 680	12 455	
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	735 300	668 697	-66 603	-9,06%



Les produits des services et du domaine, représentant 82 % des recettes, ont diminué de 33 K€ notamment du fait d'une baisse des prestations de services (-64 K€).

Les produits de gestion courante sont constitués des redevances de loyer en baisse de 47 K€.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget port Dielette se présente ainsi :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	735 075	656 016	-79 059	-11%
- Charges de fonctionnement courant	887 098	941 100	54 001	6%
= EXCEDENT BRUT COURANT	-152 023	-285 083	-133 060	88%

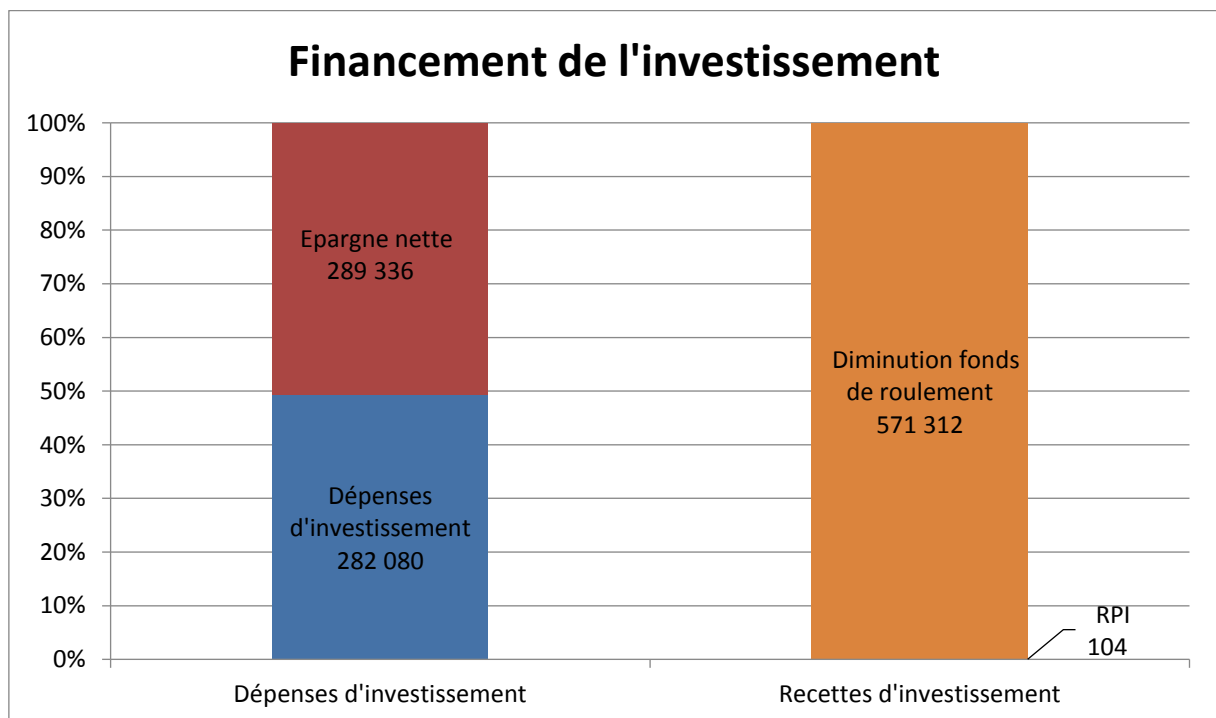
€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	225	12 680	12 455	n.s.
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	30 062	16 933	-13 129	-44%
= EPARGNE DE GESTION	-181 860	-289 336	-107 476	59%
- Intérêts	0	0	0	
= EPARGNE BRUTE	-181 860	-289 336	-107 476	59%
- Capital	0	0	0	
= EPARGNE NETTE	-181 860	-289 336	-107 476	59%

Avec un effet ciseau important sur 2021, le déficit d'épargne nette se creuse pour atteindre 289 336 €.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement se chiffrent à 282 080 € dont 276 490 € de constructions (remplacement ponton B, renouvellement matériel station carburant, borne de pesée...) :

Sans recours à l'emprunt, les recettes d'investissement proviennent du fonds de roulement.



D. La dette

Un emprunt a été contractualisé fin 2020 à hauteur de 1,3 M€, amortissable sur 20 ans à taux fixe de 0,69 % à l'échéance de la phase de mobilisation (février 2022).

XII. BUDGET ANNEXE CINEMA

Ce budget concerne le cinéma de Réville (pôle de proximité du Val de Saire). L'exploitation du cinéma a été confiée à la Société Cinéode fin 2018 dans le cadre d'une délégation de service public.

L'exécution du budget cinéma est présentée ci-après :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2021	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	54 230	65 980	11 750		11 750
Investissement	716 541	366 111	-350 430	-70 338	-420 769
TOTAL DU BUDGET	770 771	432 091	-338 680	-70 338	-409 019

Le résultat 2021 est déficitaire de 338 680 € et en tenant compte des résultats antérieurs, il atteint -409 019 € contre -65 761 € en 2020 soit une diminution de fonds de roulement de 343 257 €.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 66,5 % et ont augmenté de 2 055 €.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	11 830	12 189	358	3,03%	38,23%
Autres charges de gestion courante (65)		1	1		
Charges financières (66)		1 695	1 695		5,32%
Charges exceptionnelles (67)	18 000	18 000	0	0,00%	56,45%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	29 830	31 885	2 055	6,89%	100,00%

Les charges exceptionnelles sont constituées de la participation versée à l'exploitant.

Le cinéma a connu une première fermeture administrative du fait des confinements, de mars à juin 2020 puis une seconde de fin octobre à juin 2021.

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 41,2 %, ont augmenté de 7 228 €.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits des services et du domaine (70)	3 921	858	-3 064	-78,13%	2,43%
Dotations, subventions et participations (74)	21 928	31 053	9 124	41,61%	87,94%
Produits de gestion courante (75)	2 233	1 200	-1 033	-46,25%	3,40%
Produits exceptionnels (77)		2 200	2 200		6,23%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	28 082	35 310	7 228	25,74%	100,00%

Les recettes 2021 sont constituées d'une subvention du budget principal pour 31 053 € (+9 K€), de pénalité de retard sur marché pour 2 200 €, des redevances du délégataire à hauteur de 1 200 € et des remboursements de frais pour 858 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget cinéma se présente ainsi :

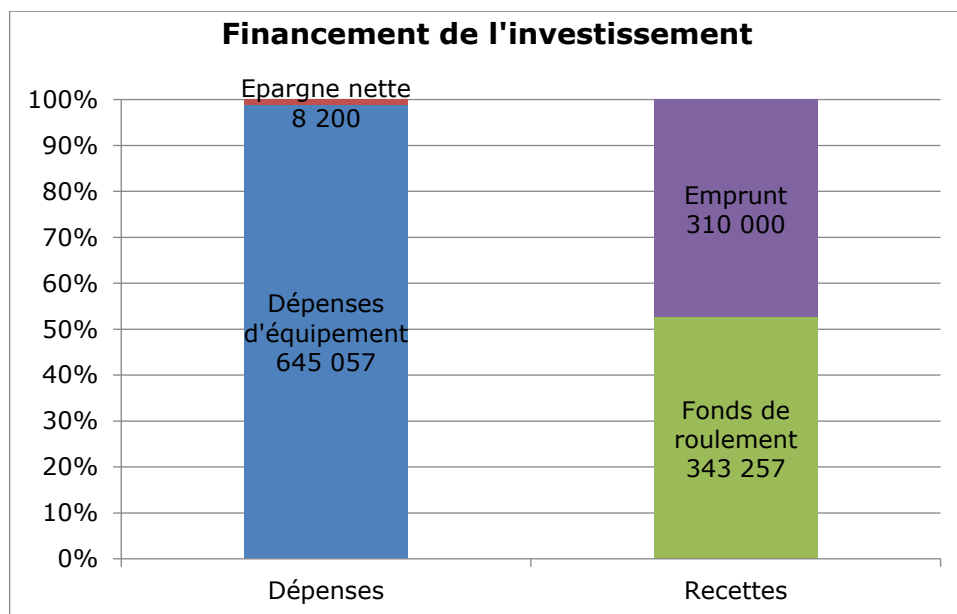
€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	28 082	33 110	5 028	18%
- Charges de fonctionnement courant	11 830	12 190	360	3%
= EXCEDENT BRUT COURANT	16 252	20 920	4 668	29%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts		2 200	2 200	
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	18 000	18 000	0	0%
= EPARGNE DE GESTION	-1 748	5 120	6 868	-393%
- Intérêts	0	1 695	1 695	
= EPARGNE BRUTE	-1 748	3 425	5 173	-296%
- Capital	4 577	11 625	7 048	154%
= EPARGNE NETTE	-6 325	-8 200	-1 875	30%

L'épargne nette demeure négative et s'élève à -8 200 € en 2021.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 645 057 € et concernent les travaux d'extension et de rénovation énergétique du cinéma ainsi que le remplacement de la sonorisation et divers équipements.

Elles sont financées par un nouvel emprunt et par la diminution du fonds de roulement.



D. La dette

En raison de la crise sanitaire, l'avance accordée en 2012 par le Centre National du Cinéma pour les travaux de numérisation des salles a été transformée en subvention pour le montant restant dû soit 13 735 €.

Avec la mobilisation d'un nouvel encours, le capital restant dû s'élève à 298 375 € au 31 décembre 2021.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	18 312	13 735
- Remboursement du capital	4 577	11 625
- Remboursement anticipé		13 735
+ Emprunt		310 000
= Variation de l'encours	-4 577	284 640
= Encours brut au 31 décembre	13 735	298 375

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 0,62 %
- Durée résiduelle : 19 ans et 2 mois
- Structure : 100 % de taux fixe
- Charte Gissler : 100 % de l'encours sur 1A.

XIII. BUDGET ANNEXE GOLF

Ce budget concerne le golf de Fontenay sur Mer (pôle de proximité de Montebourg).

Son exécution 2021 se présente comme suit :

€	Mandats émis	Titres émis	Résultat 2021	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Exploitation	22 244	30 564	8 320		8 320
Investissement	8 320	7 941	-380	-11 189	-11 568
TOTAL DU BUDGET	30 564	38 505	7 941	-11 189	-3 248

Le résultat 2021 s'élève à 7 941 € et le résultat de clôture se chiffre à -3 248 comme en 2020.

A. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, réalisées à hauteur de 77,67 %, ont augmenté de 8 324 € (+59,8 %).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Charges à caractère général (011)	6 627	7 216	588	8,88%	32,44%
Charges financières (66)	7 293	6 912	-381	-5,23%	31,07%
Charges exceptionnelles (67)		8 116	8 116		36,49%
TOTAL CHARGES DE FONCT.	13 920	22 244	8 324	59,80%	100,00%

Les charges financières sont en diminution du fait de la diminution de l'encours de la dette.

Les charges exceptionnelles concernent les remises de loyer accordées du fait de la crise sanitaire.

Les produits de fonctionnement ont augmenté de 8 703 € (+39,81 %).

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %	Structure
Produits de gestion courante (75)	19 479	13 115	-6 365	-32,67%	42,91%
Produits exceptionnels (77)	2 381	17 449	15 068	632,78%	57,09%
TOTAL PRODUITS DE FONCT.	21 861	30 564	8 703	39,81%	100,00%

Les recettes propres sont issues des loyers qui se sont élevés à 13 115 €, en baisse de 32,67 %, du fait d'une révision du bail avec une diminution de 50 % sur les loyers pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2022.

La subvention d'équilibre du budget principal a augmenté de 15 068 €.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

La chaîne de l'épargne du budget golf se présente ainsi :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	19 479	13 115	-6 365	-33%
- Charges de fonctionnement courant	6 627	7 216	588	9%
= EXCEDENT BRUT COURANT	12 852	5 899	-6 953	-54%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	2 381	17 449	15 068	633%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	0	8 116	8 116	
= EPARGNE DE GESTION	15 233	15 232	-2	0%
- Intérêts	7 293	6 912	-381	-5%
= EPARGNE BRUTE	7 941	8 320	380	5%
- Capital	7 941	8 320	380	5%
= EPARGNE NETTE	0	0	0	

Le budget golf présente une épargne nulle.

C. La section d'investissement

La section d'investissement ne comporte pas de dépenses hormis le remboursement du capital de la dette.

D. La dette

Sans emprunt supplémentaire, la dette du budget golf s'élève à 137 011 € au 31 décembre 2021, soit une baisse de 8 320 €.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	153 272	145 332
- Remboursement du capital	7 941	8 320
- Remboursement anticipé		
+ Emprunt		
= Variation de l'encours	-7 941	-8 320
= Encours brut au 31 décembre	145 332	137 011

L'encours est composé d'un seul emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux moyen : 4,78 %
- Durée résiduelle : 11 ans et 11 mois
- Structure de taux : 100 % sur taux fixe
- Charte Gissler : 100 % sur 1A.

XIV. BUDGET ANNEXE SERVICES COMMUNS

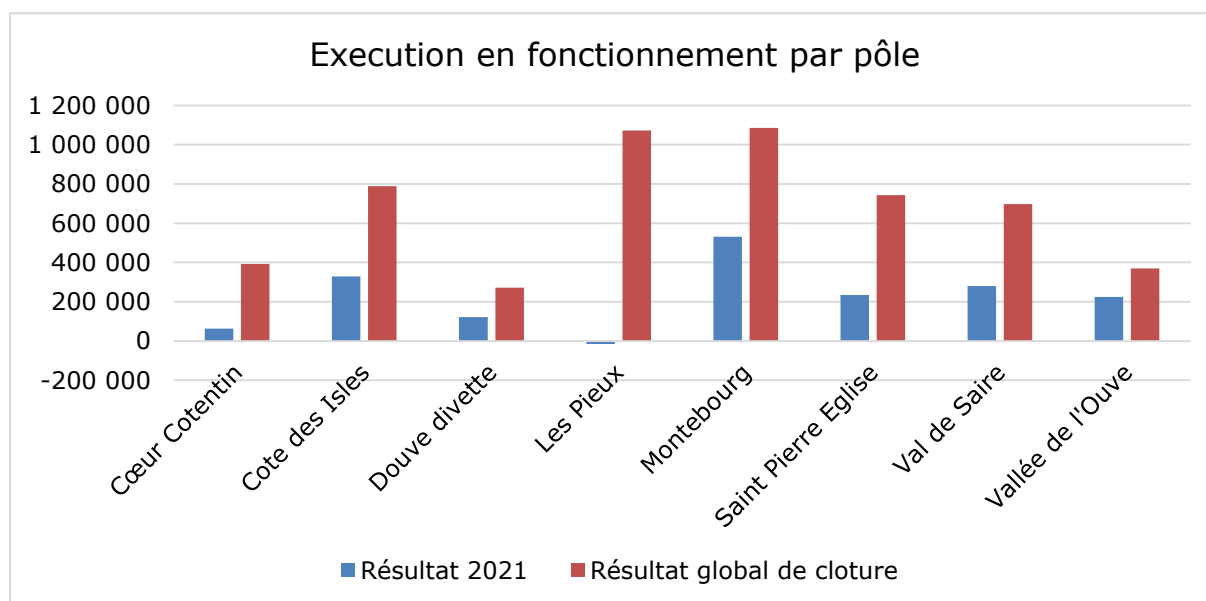
Ce budget a été créé au 1^{er} janvier 2019 suite à la restitution d'équipements et de compétences aux communes (scolaire, enfance-jeunesse-petite enfance, équipements sportifs et nautiques, maison de santé, cuisines centrales...).

Son exécution 2021 se présente comme suit :

€	Dépenses	Recettes	Résultat 2021	Reprise résultats antérieurs	Résultat ou solde
Fonctionnement (total)	12 969 933	14 737 396	1 767 463	3 654 056	5 421 519
Investissement (total)	1 021 847	975 985	-45 862	-240 284	-286 146
Total	13 991 781	15 713 382	1 721 601	3 413 772	5 135 373

Le résultat 2021 s'élève à 1 721 601 € et en tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture atteint 5 135 373 € contre 3 698 367 € en 2020, soit une augmentation du fond de roulement de 1 437 006 €.

Le résultat de clôture provient principalement des pôles de Montebourg (20 %), des Pieux (20 %), de Saint-Pierre-Eglise (14 %), de la Cote des Isles (14 %) et du Val de Saire (13 %).



L'ensemble des pôles, excepté celui des Pieux (-15,7 K€), dégage un résultat de fonctionnement positif sur 2021 permettant de consolider les excédents cumulés et ainsi assurer le financement des investissements à venir. A noter que pour certains pôles la totalité des charges de personnel n'a pas pu être remboursée au budget principal (125 300 € sur le pôle de la Vallée de l'Ouve, 103 736,45 € sur le pôle Douve Divette et 50 984 € sur le pôle Cœur Cotentin) ce qui vient minorer d'autant les résultats. Les régularisations seront opérées sur 2022.

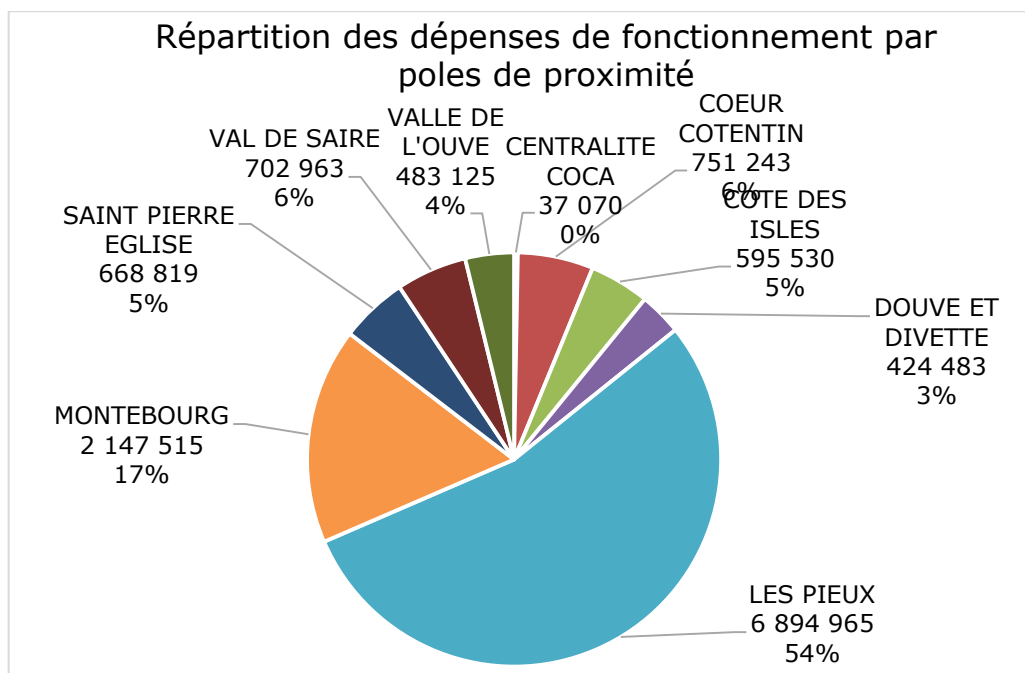
A. La section de fonctionnement

1) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 75,6 % et s'élèvent à 12,7 M€ tous pôles de proximité confondus soit en hausse de 6,85 % par rapport à 2020.

€	2020	2021	Evolution		Structure
			€	%	
Charges à caractère général (011)	3 903 473	4 576 618	673 144	17,24%	36,02%
Charges de personnel (012)	7 927 011	8 077 056	150 045	1,89%	63,57%
Autres charges de gestion courante (65)	3 082	1 529	-1 553	-50,38%	0,01%
Charges financières (66)	55 026	43 553	-11 473	-20,85%	0,34%
Charges exceptionnelles (67)	2 154	6 957	4 803	222,97%	0,05%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 890 746	12 705 713	814 966	6,85%	100,00%

Les dépenses de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 54 % (6,9 M€) suivi du pôle de proximité de Montebourg pour 17 % (2,1 M€).



Les charges de personnel représentent le poste de dépenses le plus important (64 %) suivies des charges à caractère général (36 %).

Le personnel mis à disposition étant supporté par le budget principal, les charges de personnel sont remboursées par le budget annexe services communs.

Parmi les charges à caractère général, les principales dépenses sont affectées aux postes :

- Produits courants et des fournitures stockables et non stockables (1,47 M€ en hausse de 75 K€ par rapport à 2020) :

- ✓ Alimentation : 419 519 €
- ✓ Energie, électricité : 373 549 € (+15 K€)
- ✓ Fournitures de petits équipements : 144 722 € (+19 K€)
- ✓ Fournitures scolaires : 133 940€
- ✓ Combustibles : 125 140 € (-8 K€)
- ✓ Fournitures d'entretien : 82 440 € (+22 K€)

- Entretien, réparations (voies, réseaux, bâtiments), locations, maintenance et assurance (1,27 M€ en hausse de 169 K€ par rapport à 2020) :

- ✓ Contrats de prestation de service (accueil de loisirs, crèche, RAM) : 536 003 € (+114 K€)
- ✓ Voiries : 201 308 € (+86 K€)
- ✓ Frais divers (activités et sorties scolaires, extrascolaires) : 190 949 € (+101 K€)
- ✓ Maintenance : 117 954 € (+13 K€)
- ✓ Entretien, réparations bâtiments : 70 598 € (-39 K€)

- Honoraires, frais d'actes et de contentieux, dépenses diverses (1,83 M€ en hausse de 431 K€ par rapport à 2020) :

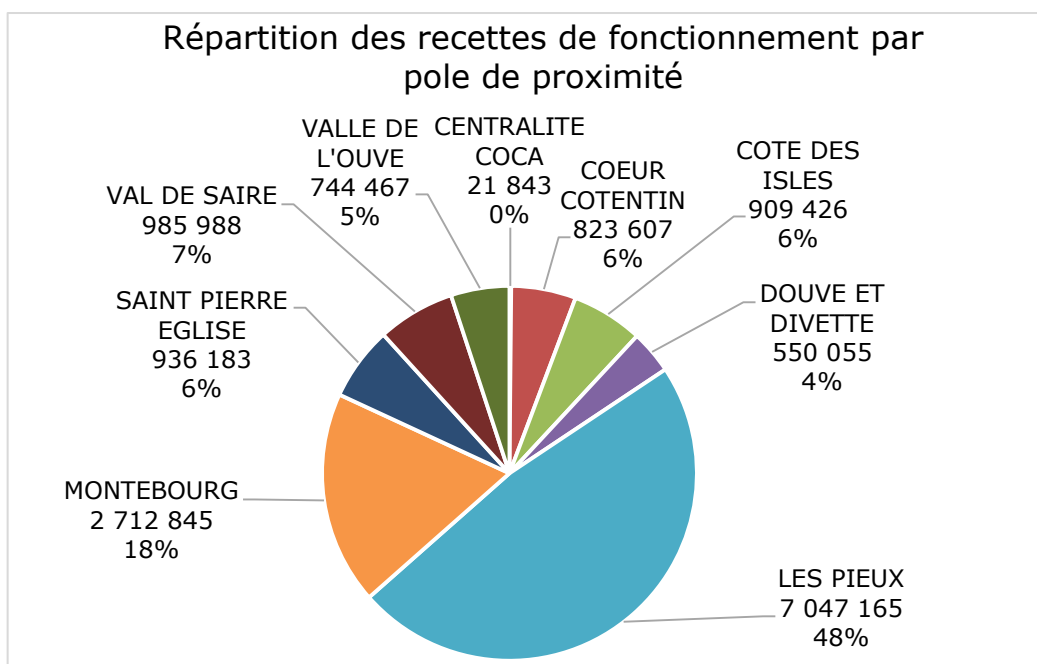
- ✓ Services extérieurs (restauration scolaire...) : 764 240 € (+277 K€)
- ✓ Remboursements de frais (au budget principal) : 593 820 € (+95 K€)
- ✓ Frais nettoyage des locaux : 90 070 € (+18 K€)
- ✓ Remboursement de frais à d'autres organismes : 73 901 € (+11 K€)
- ✓ Transports collectifs : 67 637 € (+32 K€)

2) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, réalisées à hauteur de 96,64 %, s'élèvent à 14,7 M€ tous pôles de proximité confondus en hausse de 3,35 % par rapport à 2020.

€	2020	2021	Evolution		Structure
			€	%	
Pdts des services, domaine et ventes diverses (70)	2 096 793	2 616 955	520 162	24,81%	17,76%
Atténuations de charges (013)	12 333	140 672	128 339	1040,62%	0,95%
Dotations, subv et participations (74)	1 860 341	1 411 897	-448 445	-24,11%	9,58%
Autres produits de gestion courante (75)	10 017 834	10 514 177	496 343	4,95%	71,37%
Produits financiers (76)	18 640	14 447	-4 193	-22,49%	0,10%
Produits exceptionnels (77)	248 386	33 431	-214 955	-86,54%	0,23%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 254 326	14 731 578	477 252	3,35%	100,00%

Les recettes de fonctionnement se concentrent principalement sur le pôle de proximité des Pieux pour 48 % (7 M€) suivi du pôle de Montebourg pour 18 % (2,7 M€).



Les principales recettes proviennent des autres produits de gestion courante (71 %) suivis des produits des services (18 %) et des dotations et subventions (10 %).

Les produits des services et du domaine comprennent notamment les redevances et droits des services perçus au titre des équipements sociaux, culturels, et de loisirs et s'élevaient à 2,4 M€ en 2021. Après une forte baisse en 2020 du fait du confinement strict du printemps avec la fermeture des établissements scolaires et périscolaires, les recettes ont augmenté de 23 % et retrouvent un niveau semblable à 2019.

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Redevances et droits de services à caractère culturel (7062)	52 080	41 785	-10 295	-19,77%
Redevances à caractère de loisirs (70632)	93 715	117 967	24 252	25,88%
Redevances et droits de services à caractère social (7066)	230 022	337 588	107 566	46,76%
Redevances et droits de services périscolaires et d'enseignement (7067)	1 259 380	1 721 146	461 766	36,67%
Redevance petite enfance (70688)	281 359	138 231	-143 129	-50,87%
Total	1 916 556	2 356 717	440 161	22,97%

Les dotations et participations sont principalement issues des organismes CAF, MSA, pour 1,2 M€ en baisse de 586 K€ par rapport à 2020.

Les autres produits de gestion courante comprennent la contribution du budget principal à hauteur de 10 486 695 €, elle-même prélevée sur les attributions de compensation des communes membres conformément aux dispositions prévues par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Enfin, les produits exceptionnels comprennent des écritures de régularisation et des aides exceptionnelles COVID.

B. Les soldes intermédiaires de gestion

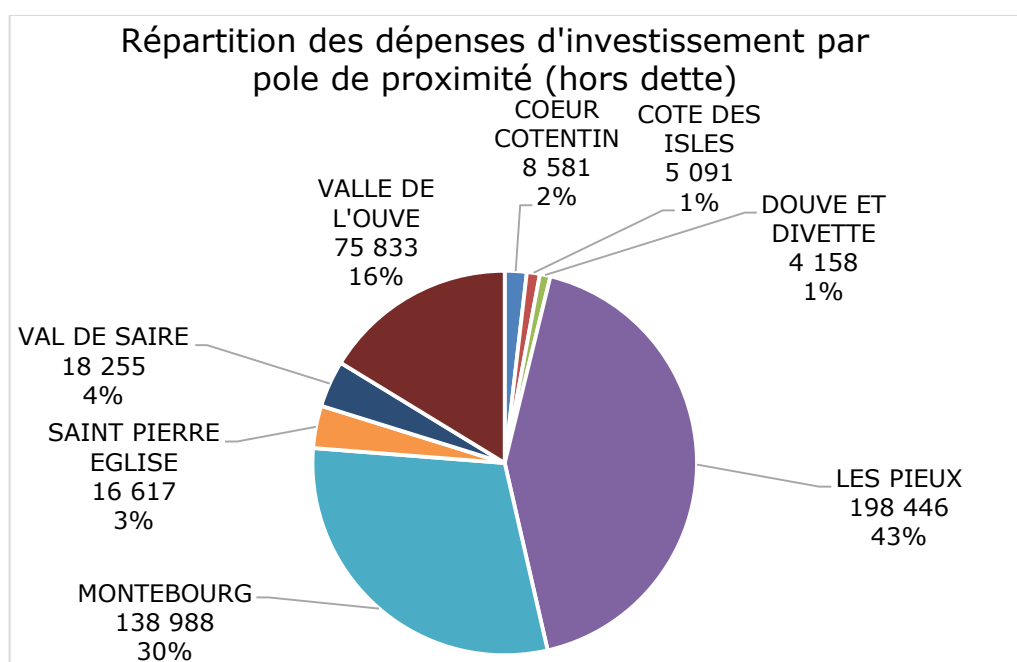
La chaîne de l'épargne du budget annexe services communs se présente ainsi :

€	2020	2021	Evolution €	Evolution %
Produits de fonctionnement courant	13 987 301	14 683 700	696 400	4,98%
- Charges de fonctionnement courant	11 833 567	12 655 203	821 636	6,94%
= EXCEDENT BRUT COURANT	2 153 734	2 028 497	-125 237	-5,81%
+ Produits exceptionnels et financiers hors intérêts	267 025	47 878	-219 148	-82,07%
- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts	2 154	6 957	4 803	222,97%
= EPARGNE DE GESTION	2 418 605	2 069 419	-349 187	-14,44%
- Intérêts	55 026	43 553	-11 473	-20,85%
= EPARGNE BRUTE	2 363 580	2 025 866	-337 714	-14,29%
- Capital	695 035	540 584	-154 451	-22,22%
= EPARGNE NETTE	1 668 544	1 485 282	-183 263	-10,98%

Avec une évolution plus importante sur les charges de fonctionnement que sur les recettes, l'épargne nette diminue de près de 11 % sur 2021.

C. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 471 605 € dont 43 % sur le pôle des Pieux et 30 % sur celui de Montebourg :



Les principales opérations concernent :

- Matériel de bureau et informatique pôle Les Pieux : 61 229 €
- Ecole de surf Siouville : 35 645 €
- Ecole musique Les Pieux : 31 876 €
- Construction pôle enfance Montebourg : 90 225 €

Les recettes d'investissement atteignent 707 925 € dont 208 919 € tous pôles confondus et 149 060 € de subventions EDF Grand Chantier sur le pôle des Pieux.

D. La dette

Sans emprunt nouveau, l'encours s'élève à 2 468 297 € au 31 décembre.

€	2020	2021
Encours brut au 1er janvier	3 551 724	3 008 880
- Remboursement du capital	550 311	540 584
- Remboursement anticipé (166)	144 724	
+ Emprunt (166)	144 724	
+ IRA	7 467	
= Variation de l'encours	-542 844	-540 584
= Encours brut au 31 décembre	3 008 880	2 468 297

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- Taux moyen : 2,07 %
- Durée résiduelle : 6 ans et 4 mois
- Structure : 69,17 % de taux fixe et 30,83 % de taux variable (Euribor)
- Charte Gissler : 100 % de l'encours sur 1A.

L'encours est principalement affecté aux pôles des Pieux (52 %), de la Vallée de l'Ouve (23 %) et de Montebourg (14 %).

